



Concours Capitale française de la biodiversité 2011

Les collectivités agissent pour préserver la biodiversité

Recueil d'actions exemplaires



Montpellier, Capitale française de la biodiversité 2011

Un projet soutenu par



Editorial



En ce début de 21^e siècle, nos cités ont entamé une évolution qui semble désormais inexorable. La lutte contre le changement climatique est l'un des facteurs qui explique ce phénomène, avec la nécessité d'aménager les territoires urbains en donnant à la nature sa véritable place dans la ville. A cet impératif s'ajoute également la pression toujours plus forte de citoyens désireux d'espaces verts de qualité dans leur quartier. Enfin, un nombre croissant d'élus et de techniciens territoriaux prennent conscience de l'importance de la biodiversité, du point de vue global mais aussi au travers des services que leurs collectivités retirent de la nature.

C'est donc un changement radical de paradigme qui se déroule sous nos yeux avec pour conséquence une redécouverte de la biodiversité urbaine. Le concours européen « Capitale de la biodiversité » est en quelque sorte un révélateur de ce mouvement de fond. Organisé en France depuis 2010 par Natureparif, ce concours

valorise la mise en œuvre de politiques locales exemplaires en matière de protection et de restauration de la diversité biologique.

Après Grande-Synthe l'an passé, c'est Montpellier qui se voit décerner le titre 2011 de « Capitale française de la biodiversité ». Un prix qui vient récompenser les outils innovants développés par la capitale languedocienne pour intégrer la nature et la biodiversité dans le tissu urbain. Une responsabilité supplémentaire, aussi, qui lui incombera tout au long de cette année au cours de laquelle elle représentera au niveau national et international toutes les collectivités françaises engagées dans une démarche de progrès écologique.

Parmi ces villes et intercommunalités exemplaires, on compte bien entendu St-Orens-de-Gameville, Bayonne, Toulouse, Dunkerque Grand Littoral, Maurecourt et Condette qui sont les autres collectivités récompensées cette année.

Autant d'exemples qui démontrent que face au défi majeur que constitue la lutte contre l'érosion de la diversité biologique, l'échelon local apparaît comme pertinent pour développer des actions volontaristes et efficaces.

Liliane Pays,
Présidente de Natureparif





Sommaire

Editorial.....	1
Sommaire.....	3
Un concours pour promouvoir la biodiversité en ville.....	5
Retour sur l'organisation du concours.....	7
Le comité scientifique et technique.....	9
Le palmarès.....	12
Retour sur l'expérience des collectivités françaises.....	13
Les meilleures actions des collectivités lauréates.....	14
Montpellier : Capitale française de la biodiversité 2011	15
- Mise en place du guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement)	15
- Schéma de réseau vert et stratégie de gestion des friches et délaissés urbains	16
- Jardin DeMain : désaménagement d'un parking à la cité Lemasson et création d'un jardin avec les habitants	19
Saint-Orens de Gameville : lauréate dans la catégorie des villes de 2000 à 20 000 hab.	22
- ZAC de Tucard	24
- Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts de la ville	26
Bayonne : lauréate dans la catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.	27
- Création d'un écoquartier : le Séqué	28
- La restauration et la gestion des barthes de la Nive : la Plaine d'Ansot	30
Toulouse : lauréate dans la catégorie des villes de plus de 100 000 hab.	33
- Outil d'alerte faune flore	34
- Renaturation de l'espace de la Grande Plaine	36
- Des jardins ouverts à tous.....	38
Dunkerque Grand Littoral : lauréate dans la catégorie des communautés urbaines et d'agglomération	40
- Opération d'aménagement thématique "Trame verte et bleue" cœur d'agglomération	41
- Restauration de mares (amphibiens, odonates) et frayères à brochet.....	43
- Démarche visant à favoriser la préservation de la biodiversité dans les espaces privés.....	45
Condette : prix « Coup de cœur » du jury	47
- Charte d'urbanisme / AVAP / ZAP	48
- Préservation et réhabilitation d'une zone humide de 35 hectares : le marais de Condette	50
Maurecourt : prix Natureparif décerné à une collectivité d'Île-de-France	52
- Aménagement des berges de l'Oise	53



Action ayant obtenu la meilleure note dans le chapitre « planification et urbanisme », thème principal de l'édition 2011	55
- Feyzin : Elaboration et mise en œuvre du plan vert municipal	55
Les communes lauréates dans les pays européens partenaires	58
Hanovre, Capitale allemande de la biodiversité 2011	59
Puebla de Sanabria, Capitale espagnole de la biodiversité 2011	61
Szentes, Capitale hongroise de la biodiversité 2011	63
Kremnica, Capitale slovaque de la biodiversité 2011	65
Les meilleures actions de chacune des autres collectivités participantes	67
Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 habitants	67
Aulnoy-lez-Valenciennes : Réalisation d'un écoquartier	68
Blanquefort : Etude Ville-CAUE « Fonder le projet urbain et de territoire sur la nature et le paysage à Blanquefort »	71
Bozouls : Etude Environnementale en lien avec la mise en valeur pédagogique du Canyon de Bozouls	74
Cassis : Aménagement de zones de mouillage écologique	77
Chauconin-Neufmontiers : Les haies champêtres à la reconquête des chemins ruraux	80
Chenôve : Maison du Développement Durable intégrant une ferme à l'école et un jardin pédagogique	83
Eragny-sur-Oise : Quinzaine Qualité de la Vie « Biodiversité: un patrimoine commun" à connaître et à défendre »	87
Montlouis-sur-Loire : Fête de la science	92
Pont-du-Château : Plan local biodiversité	95
Saint-Léonard-de-Noblat : De la ZPPAU à l'AVAP	98
Saint-Nolff : Préservation de la biodiversité dans le cadre du PLU	101
Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 habitants	104
Annecy : Mise en place d'un observatoire de la Biodiversité	105
Courbevoie : Aménagement d'un centre de loisirs : Val caron	107
Coudekerque-Branche : Le jardin de l'avenir	109
Gap : Schéma de Protection et de Gestion des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) de GAP	112
Issy-les-Moulineaux : intégration du guide de gestion contractuelle de l'arbre des Hauts de Seine	115
Les Mureaux : Reboisement du parc de Bècheville	117
Noisy-le-Sec : Création du parc urbain de la ZAC des Guillaumes	120
Saint-Germain-en-Laye : Plan de compostage domestique (en cours)	123
Villeneuve-d'Ascq : La biodiversité dans mon école	126
Vitry-sur-Seine : Prise en compte de la biodiversité dans le cadre du PLU	129



Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants	132
Clermont-Ferrand : Mise en valeur du jardin botanique	133
Catégorie des communautés de communes	135
Mont de Flandres - Plaine de la Lys	136
Pays d'Evian	140
Seignanx	144
Val d'Ille	147
Vallée du Sausseron	150
Catégorie des communautés urbaines et d'agglomération	154
Brest Métropole Océane	155
Cergy-Pontoise	161
Les lacs de l'Essonne	165
Nice Côte d'Azur	169
Val Maubuée	173
Liste des villes participantes au concours 2011.....	177
Abréviations et acronymes.....	179



Un concours pour promouvoir la biodiversité en ville

L'année 2010 a vu la diversité biologique élevée pour la première fois par les Nations Unies au rang de sujet majeur, ce qui a permis de renforcer la mobilisation internationale pour sauvegarder la biodiversité. C'est dans ce contexte que le concours « Capitale française de la biodiversité » a vu le jour.

Organisé par Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France, ce concours était également soutenu par la Commission Européenne, à travers le programme Life + et avec la collaboration de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - International Council for Local Environmental Initiatives). Il s'est déroulé simultanément en Allemagne, en Slovaquie, en Espagne, en Hongrie et en France pour promouvoir la biodiversité urbaine.

La première édition axée sur « les espaces verts publics » a connu un franc succès, avec près de 80 communes françaises qui se sont portées candidates. La deuxième édition, organisée en 2011 autour d'un thème aussi important mais plus complexe, la prise en compte de la biodiversité dans la planification et l'urbanisme, a réuni 40 collectivités, villes et intercommunalités. L'objectif est d'inciter les plus actives à protéger et valoriser la biodiversité sur leurs espaces naturels et jusque dans le milieu urbain a donc été atteint. Les collectivités jouent un rôle majeur pour la protection de la biodiversité et des milieux. Elles agissent quotidiennement sur le terrain, aux côtés des autres collectivités (structures intercommunales, conseils généraux, conseils régionaux...), en lien avec l'Etat et avec le soutien indispensable des associations naturalistes et de protection de la nature et des scientifiques. Un rôle souligné et partagé au travers du recueil d'actions, document qui regroupe les meilleures démarches mises en œuvre par chacune des collectivités afin de diffuser ces bonnes pratiques à une large échelle.

Placé sous le haut patronage du **Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)** et de l'**Association des Maires de France (AMF)**, le concours a également bénéficié de partenariats forts : l'**Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)**, la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**, le **WWF**, l'**Office National des Forêts (ONF)** associé à l'**Office pour les Insectes et leur Environnement (l'OPIE)** ainsi que **Environnement Magazine** et **Terre Sauvage**. La plateforme nationale d'expérimentation et de conseil technique **Plante & Cité**, le centre de ressource du développement territorial **ETD** et le réseau **IDEAL Connaissances** ont accompagné la diffusion des informations relatives au concours. Enfin, Natureparif a bénéficié du soutien du réseau de distribution de gaz naturel **GrDF**.

Après Erik Orsenna en 2010, c'est **Jean-Paul Jaud**, réalisateur et producteur reconnu pour ses films documentaires (« Les quatre saisons du berger », « Nos enfants nous accuseront », « Severn ») qui parraine cette deuxième édition du concours « Capitale française de la biodiversité ».

Retour sur l'organisation du concours

Le concours « *Capitale française de la biodiversité 2011* » avait pour objectif de récompenser les collectivités exemplaires, celles qui ont fait le pari de protéger leur patrimoine naturel aussi bien que leur patrimoine bâti. Il s'agissait de valoriser les actions que chaque collectivité mène sur tous les aspects de protection de la biodiversité : de la connaissance à la gestion, en passant par l'urbanisme et les actions pédagogiques.

Une thématique majeure mais complexe

Cette année le thème principal du concours était la biodiversité dans la **planification et l'urbanisme**. L'agrandissement d'un quartier, la réalisation d'un pont, la création d'une ZAC sont autant d'aménagements nécessaires au développement et à notre qualité de vie. Ils sont ordinairement jugés sur leur aspect esthétique ou sur leur côté pratique, alors que leur valeur environnementale est souvent négligée. Pourtant, de plus en plus d'aménagements intègrent les milieux naturels et la biodiversité qu'ils abritent : mise en place de corridors écologiques, plantation de haies, choix d'espèces locales, réhabilitation d'espaces naturels... Toutes ces initiatives ont des conséquences positives sur le cadre de vie, la santé et le bien-être. L'expérience nous montre qu'urbanisme et préservation du patrimoine naturel peuvent être complémentaires.

Une ouverture aux intercommunalités

- ✓ 3 catégories de communes pouvaient concourir selon leur nombre d'habitants :
 1. de 2 000 à 20 000 habitants
 2. de 20 001 à 100 000 habitants
 3. plus de 100 000 habitants
- ✓ 2 catégories de collectivités intercommunales étaient prévues :
 4. Communautés de communes (le jury n'a pas désigné de lauréats parmi les candidats de cette catégorie)
 5. Communautés urbaines et d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle

Le questionnaire 2011

Il a été élaboré et revu par le Comité scientifique et technique et condensé autour de 3 chapitres au lieu des 6 chapitres de l'édition 2010.

- **Chapitre 1 « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité »**, exigeant et complet : il visait à mettre en exergue les démarches que la collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme (réglementaire - PLU, SCOT - et opérationnel - ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique). C'était le thème phare du concours 2011.
- **Chapitre 2 « Biodiversité locale : gestion et suivi »** : il cherchait à valoriser les démarches que la collectivité mettait en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion des espaces verts et naturels et de manière plus large, des espaces publics.
- **Chapitre 3 « Biodiversité et citoyenneté »** : il concernait la manière dont la collectivité associe les habitants et les acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.



- **Des indicateurs de suivi de la biodiversité urbaine** étaient aussi proposés hors évaluation du concours. Les efforts menés localement pour améliorer la biodiversité nécessitent un système de suivi pour observer les évolutions et vérifier si les buts fixés sont atteints. Les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont développé, en collaboration avec l'UICN, une série d'indicateurs de suivi de la biodiversité urbaine, « *l'index de Singapour* ». Ces indicateurs permettent de :
 - o faciliter une lecture claire et chiffrée des répercussions des mesures prises en faveur de la biodiversité ;
 - o identifier les manques et permettre de les cibler spécifiquement ;
 - o allouer les fonds de manière efficace ;
 - o comparer les progrès réalisés avec ceux des autres collectivités.

Cette année le questionnaire intégrait 10 de ces indicateurs.

Le concours 2011 a été lancé le 7 février 2011 et les collectivités avaient jusqu'au 31 mai 2011 pour valider leur inscription en remplissant le questionnaire en ligne.

Le Comité scientifique et technique et le Jury

Le Comité Scientifique et technique regroupait des personnes aux compétences variées : chercheurs et scientifiques, spécialistes dans le domaine de la biodiversité, urbanistes, paysagistes, enseignants. Il s'est réuni à quatre reprises, pour élaborer le questionnaire et ses modalités, pour évaluer les dossiers et départager les collectivités candidates.

Le Jury, composé des représentants des partenaires du projet, s'est ensuite réuni. Il a examiné les conclusions et éclairages du comité scientifique, débattu et désigné les villes lauréates dans chacune des catégories où il estimait que les candidatures étaient exemplaires. Il a enfin élu la ville « Capitale française de la biodiversité 2011 ».

Chaque ville lauréate a fait l'objet d'une visite de terrain suivie d'un rapport d'évaluation.

Le comité scientifique et technique

Piloté par Natureparif, le Comité de suivi scientifique et technique est composé de chercheurs, naturalistes, urbanistes, praticiens et spécialistes de la nature en ville, et joue un rôle essentiel dans l'organisation du concours « Capitale française de la biodiversité ». Le comité scientifique et technique est chargé d'élaborer le questionnaire selon les spécificités nationales et d'évaluer les collectivités lauréates du concours.

Composition du Comité :

- Philippe CLERGEAU, écologue, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, (président du Comité)
- Anne-Laure BENOIT, chargée de mission, Observatoire départemental de la biodiversité urbaine, Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Anabelle BOUCHER, chargée de mission évaluation et prospective, Natureparif
- Emmanuel BOUTEFEU, chargé d'études, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Brigitte CAPLAIN, professeur à l'école Du Breuil de Paris
- Arnaud DELOURME, chargé de projet, Grand Prix de l'environnement,
- Frédérique DEQUIEDT, chargée de mission, Communauté d'agglomération Plaine commune
- Marjorie DUCHENE, chargée de mission, Nord-nature Chico Mendes - Mission gestion différenciée
- Julien FOUSSARD, responsable Île-de-France, Ligue pour la protection des oiseaux
- Serge GADOUM, chargé de projet « pollinisateurs sauvages », Office pour les insectes et leur environnement
- Xavier GUYARD, urbaniste, ville de Romainville
- Christian HAISSAT, ingénieur-paysagiste, Responsable des Parcs et Forêts, Syndicat d'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée / Val Maubuée.
- Tiphaine KERVADEC, chargée de mission, Entreprises Territoires et Développement
- Gaëlle LE JEUNE, chargée de relations internationales, Natureparif
- Gilles LECUIR, responsable du pôle Forum des acteurs, Natureparif
- Hafsa LOGEROT, animatrice réseau espace Naturel, IDEAL Connaissances
- Nathalie MADRID, chargée de mission, Agence des espaces verts de la région Île de France
- Frédéric MALHER, vice-président du Centre ornithologique régional d'Île de France
- Anne-Caroline PREVOT-JULLIARD, chercheur en écologie et sciences de la communication, CNRS
- Damien PROVENDIER, chargé de mission Ecologie urbaine et biodiversité au centre technique national des espaces verts Plante & Cité
- Laurent SIMON, géographe, professeur à l'Université Paris 1

Participation

Cette deuxième édition du concours a réuni 40 collectivités, autour du thème principal de la biodiversité dans la planification et l'urbanisme. Thématique plus complexe que le thème 2010 (« espaces verts publics ») mais qui a permis d'identifier un certain nombre de collectivités et actions exemplaires. 18 collectivités candidates cette année l'étaient également en 2010.

4 ateliers de sensibilisation et de formation ont été organisés au cours de l'année à Paris, Dijon, Toulouse, et Lyon. Ils ont réunis 274 participants, élus et agents.



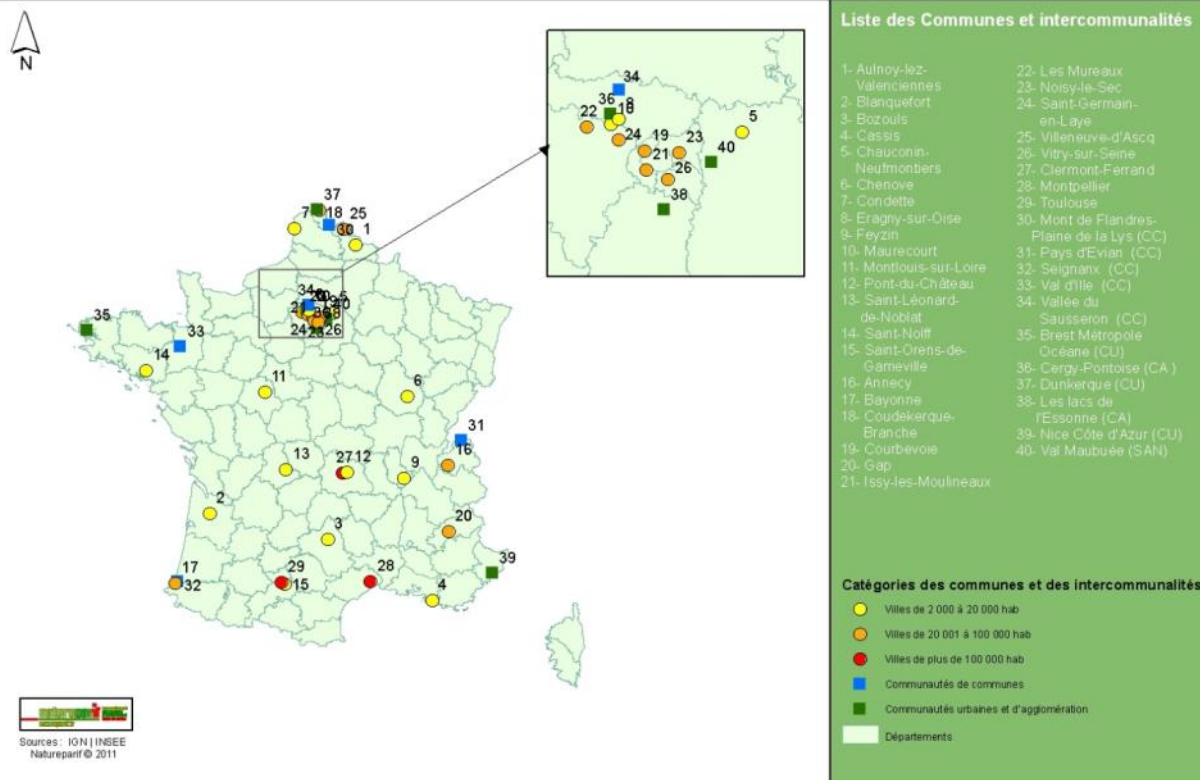
Atelier à Lyon, le 17 mai 2011.

Répartition les 9 collectivités participantes, en fonction de leur population :

- 15 collectivités dans la catégorie 1, de 2 000 à 20 000 habitants
- 11 collectivités dans la catégorie 2, de 20 001 à 100 000 habitants
- 3 collectivités dans la catégorie 3, plus de 100 000 habitants
- 5 collectivités dans la catégorie 4, Communautés de communes
- 6 collectivités dans la catégorie 5, Communautés urbaines et d'agglomération dont un Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Répartition géographique

Communes et intercommunalités candidates au concours capitale française de la biodiversité 2011





Le palmarès de l'édition 2011

Lauréat pour la catégorie des villes de 2 000 à 20 000 habitants :
Saint-Orens-de-Gameville

Lauréat pour la catégorie des villes de 20 001 à 100 000 habitants :
Bayonne

Lauréat pour la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants :
Toulouse

Lauréat pour la catégorie des Communautés urbaines et
d'agglomération : **Dunkerque Grand Littoral**

Le Prix Natureparif récompensant une collectivité francilienne est
décerné à **Maurecourt**

Le Prix Coup de cœur du Jury est décerné à **Condette**

Le prix « **Capitale française de la biodiversité 2011** »
est décerné à **Montpellier**



Retour sur l'expérience des collectivités françaises

Le concours « Capitale française de la biodiversité » participe de la mission générale confiée à Natureparif, notamment par la Région Ile-de-France, d'identifier, de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques mises en œuvre par les collectivités en faveur de la préservation de la biodiversité.

C'est l'objet de ce recueil d'actions 2011 : il permet d'exposer les démarches concrètes soumises par les collectivités participantes sur l'intégration de la biodiversité dans leurs politiques publiques.

Ce retour d'expérience présente cette année 53 actions, réalisées ou largement engagées, issues des 3 chapitres du questionnaire.

- ✓ **Chapitre 1 « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité »** l'action devait illustrer une démarche d'intégration de la biodiversité dans les outils de planification et d'urbanisme
- ✓ **Chapitre 2 « Biodiversité locale : gestion et suivi »** l'action devait décrire une action conduite par la collectivité pour la protection ou la reconquête de la biodiversité : espaces verts / espèces / habitats
- ✓ **Chapitre 3 « Biodiversité et citoyenneté »** l'action devait présenter une action menée en faveur de la biodiversité et mise en œuvre par la collectivité en intégrant au mieux la participation citoyenne

Ces 53 actions sont :

- ✓ Les meilleures actions des collectivités lauréates,
- ✓ La meilleure action du thème 2011,
- ✓ La meilleure action de chaque collectivité participante,

Ces actions des collectivités françaises sont complétées par une présentation des villes lauréates des autres pays européens participants au Concours.

Vous pouvez également consulter le recueil d'actions de l'année précédente.

Les meilleures actions des collectivités lauréates



Montpellier, Capitale française de la biodiversité 2011

MONTPELLIER

Capitale française de la biodiversité 2011



INFORMATIONS GENERALES

-
- **Adresse de la Mairie** : Place F. Ponge, 34000 MONTPELLIER
- **Nombre d'habitants** : 257 092 hab.
- **Superficie** : 5708 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, eau, propreté, espaces verts, parc zoologique
- **Zones protégées** : 15% de la surface communale sont protégés à divers titres
- **ZNIEFF** : 60 ha



Les nouveaux quartiers verdoyants, ici Jaques Cœur pris depuis le nouvel Hôtel de Ville au bord du Lez

PRESENTATION DE LA COMMUNE :

Montpellier est la 8^e ville de France, classée parmi les villes les plus dynamiques. Elle connaît la plus grande expansion de tout l'hexagone, avec près de 4 000 nouveaux arrivants chaque année. C'est une ville verte qui compte 954 ha d'espaces verts ouverts au public dont 412 municipaux et 395 ha d'espaces boisés classés au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Consciente de sa richesse faunistique et floristique et dans l'optique de préserver la biodiversité, la ville s'est engagée à plusieurs niveaux. D'abord au niveau international en étant membre de la Convention sur la Diversité Biologique de l'UNEP (United Nations Environment Programme) et en rejoignant le réseau "Global Partnership on Cities and Biodiversity" afin de partager les avancées en matière de développement urbain respectueux de la biodiversité. Ensuite au niveau national, en adhérant récemment à la stratégie

nationale pour la biodiversité. Et enfin au niveau local, en se dotant d'un [plan d'action pluriannuel 2010-2014](#) en faveur de la biodiversité.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

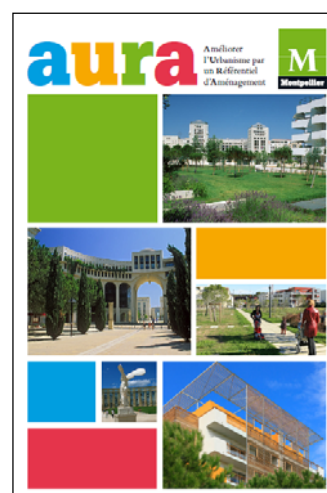
Nom de l'action :	Mise en place du guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement)
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville de Montpellier
Services de la collectivité associés :	La Direction de l'Aménagement et de la Programmation (DAP), la DPB (Direction Paysage et Biodiversité), la DGU (Direction du Génie Urbain), la DAI (Direction Architecture Immobilier) et la DEMA (Direction Energie et Moyens Techniques).
Contacts :	➤ Hélène Chamayou, Bureau d'études Travaux neufs Direction Paysage et Biodiversité - Ville de Montpellier Tél : 04 67 20 99 00 - Fax : 04 67 20 99 07 Mail : helene.chamayou@ville-montpellier.fr
Budget / Financement :	67 800€ HT
Partenaires financiers :	L'ADEME à hauteur de 17 500€ et la Région Languedoc-Roussillon à hauteur de 28 230 €
Partenaires techniques :	Le cabinet d'architectes-urbanistes TEKHNE, spécialisé en DD ; l'ADEME
Date de début de l'action :	2008
Date de fin prévue :	Mis en application en 2011

Objectifs :

Le guide AURA est un référentiel partagé de prise en compte et d'amélioration continue du volet environnemental et social des opérations d'urbanisme. Il a pour ambition d'évaluer la durabilité d'un projet d'aménagement et permet ainsi à la collectivité de choisir le projet qui a le moins d'impact sur l'environnement. Cette démarche fait évidemment suite aux études d'impacts réglementaires qui prennent en compte le contexte environnemental global du projet.

Mesures mises en œuvre :

Le référentiel AURA est un outil de programmation, d'aide à la décision et d'évaluation utilisé dans les différentes phases d'un projet d'aménagement afin d'en limiter l'empreinte écologique. Deux ans ont été nécessaires à son élaboration, puis, suite à son adoption en conseil municipal, le guide a pu être mis en place et utilisé comme outil de référence. Une brochure a été créée pour sensibiliser et informer le public sur l'impact environnemental des aménagements. Pour avoir une portée plus importante, cette grille sera aussi annexée dans le prochain PLU. L'AURA est structuré en trois chapitres correspondant aux trois temps d'une opération d'urbanisme (programmation,



aménagement et construction) pour lesquels 9 leviers d'actions prioritaires ont été identifiés et 30 indicateurs. Le chapitre B, correspondant au temps de l'aménagement, porte une attention particulière à la trame verte et bleue ainsi qu'à la préservation de la biodiversité dans les projets. Les critères sélectionnés correspondent à des principes d'aménagement plus vertueux et permettent de faire évoluer les pratiques des concepteurs et des constructeurs. Des critères tels que : le coefficient d'imperméabilisation des sols, le tracé des trames, les surfaces réservées aux espaces de nature en ville, la surface de canopée préservée, la consommation et la préservation de la ressource en eau, la protection de la biodiversité et l'intégration végétale ont été choisis pour évaluer les opérations d'urbanisme. Ainsi en évaluant l'impact des projets en amont de leur réalisation, l'AURA incite à une meilleure prise en compte des espaces de nature et de la biodiversité en ville.

Résultats :

La grille AURA en est à ses débuts. Elle a pour ambition de rectifier et limiter les impacts du projet d'aménagement sur l'environnement. Un des premiers résultats de son application est la meilleure prise en compte de la biodiversité dans les programmes des architectes et constructeurs ainsi qu'un renforcement du Schéma Directeur de Réseaux Verts de la ville, initié en 2007.

ACTION PRESENTEE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom de l'action :	Schéma de réseau vert et stratégie de gestion des friches et délaissés urbains
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville de Montpellier
Services de la collectivité associés :	la DAP (Direction Aménagement et Programmation), la DPB (Direction Paysage et Biodiversité), la DGU (Direction du Génie Urbain), la DUOP (Direction Urbanisme Opérationnel)
Contacts :	➤ Hélène Chamayou, Bureau d'études Travaux neufs Direction Paysage et Biodiversité - Ville de Montpellier Tél : 04 67 20 99 00 - Fax : 04 67 20 99 07 Mail : helene.chamayou@ville-montpellier.fr
Budget / Financement :	Etude 210 000 € T / travaux : 5 500 000 €.
Partenaires financiers :	100% ville
Partenaires techniques :	Gilles Clément et le bureau d'études COLOCO, le bureau d'études Terres Vives, le Conseil Général de l'Hérault et la Communauté d'Agglomération de Montpellier.
Date de début de l'action :	En 2007
Date de fin prévue :	Pas de fin prévue

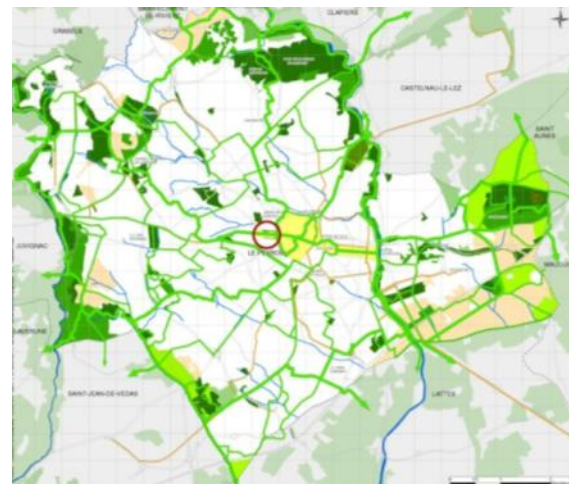
Objectifs :

- Préserver et favoriser la richesse patrimoniale naturelle de Montpellier
- Valoriser les friches en tant que réservoirs de biodiversité, outils de connexion entre espaces de nature
- Protéger et valoriser les grandes coulées vertes accompagnant les cours d'eau (liaisons biologiques et sites privilégiés pour la faune et la flore)

- Développer un réseau de déplacement doux sur l'ensemble de la ville en s'appuyant sur la trame verte (cours d'eau, espaces agricoles, naturels et parcs)

Mesures mises en œuvre :

Le Réseau Vert reliant les espaces de nature a un rôle de connexion écologique mais aussi un rôle fonctionnel de déplacement doux. Lancé en 2007, il a fait l'objet d'une étude à l'échelle de la Ville et a été complété par le projet de valorisation des délaissés, considérés comme une opportunité pour densifier la trame. Pour développer cette trame, la ville mène une politique de maîtrise foncière et ouvre de nouveaux tronçons chaque année. Des emplacements réservés à cet effet figurent dans le PLU. Le Réseau vert constitue un véritable document de planification urbaine. L'étude sur la gestion des délaissés a permis de repérer les divers délaissés urbains, d'établir une typologie en fonction de leurs qualités, leurs impacts et leurs potentiels et d'en déterminer les enjeux urbains, écologiques et sociaux. Un plan d'action portant sur l'aménagement, la protection, le développement ou la gestion de ces espaces a été élaboré avec des outils opérationnels et des interventions concrètes. Ce plan définit des orientations réglementaires et de stratégies urbaines, techniques et de sensibilisation à l'environnement. La réflexion sur les délaissés a été croisée avec la démarche de réseau vert et permet d'établir des connexions entre le réseau des parcs et le réseau de nature spontanée pour une gestion globale et cohérente des espaces de nature de la Ville.



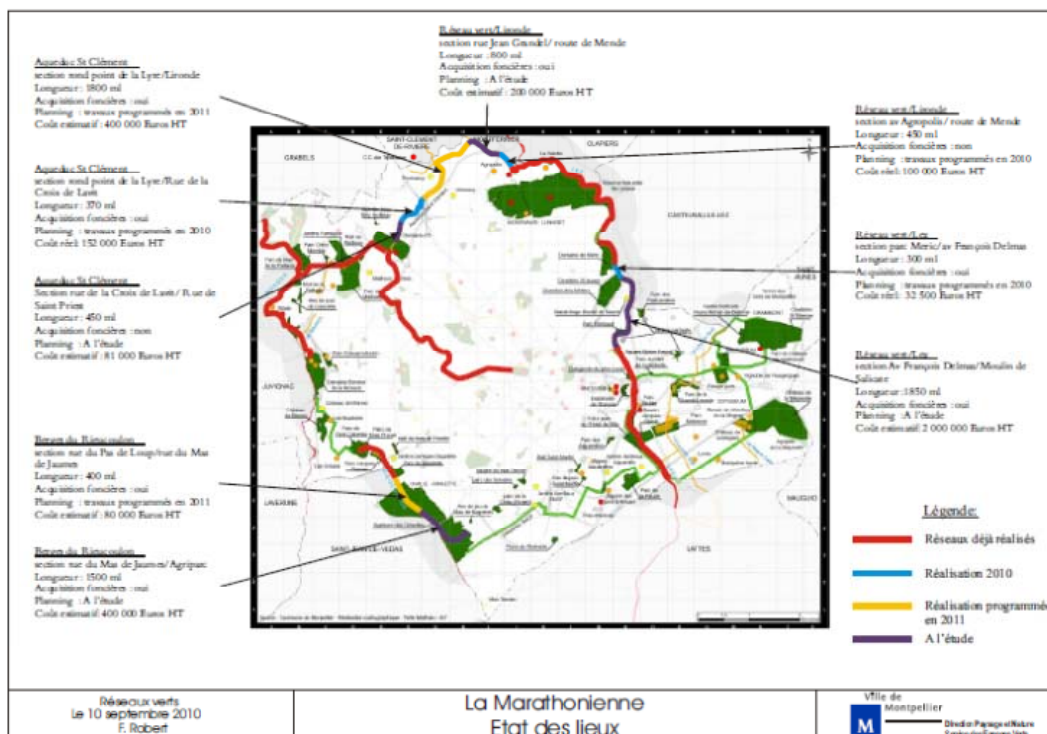
Cartographie des friches et délaissés (réalisée par Coloco) et mettant en évidence les continuités vertes de la ville

Résultats / impacts pour la biodiversité :

Prise en compte et reconnaissance de l'intérêt des délaissés urbains en tant que supports pour une continuité écologique entre les parcs, les jardins, et les parcelles agricoles, également en tant que corridors écologiques pénétrants dans la ville, et en tant que milieux riches de biodiversité :

- Valorisation d'une friche en 2011
- Renforcement des ripisylves
- Canalisation du flux des promeneurs dans les espaces de nature
- Plan de communication et de sensibilisation à la biodiversité

Le Réseau Vert a pour objectif de relier les espaces de nature de la ville. il est constitué d'une boucle périphérique de 42 km, appelée la Marathonienne, et de cheminements rayonnant pour certains jusqu'au centre ville.



Etat des lieux de la marathonienne

ACTION PRESENTEE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE »

Nom de l'action :	Jardin DeMain : Désaménagement d'un parking à la cité Lemasson et création d'un jardin avec les habitants
Structure chargée de la mise en œuvre :	La ville de Montpellier avec l'assistance du bureau d'études COLOCO et des habitants de la cité, toutes générations confondues.
Services de la collectivité associés :	Direction de la Démocratie de Proximité et la Direction Paysage et Biodiversité
Contacts :	➤ Hélène Chamayou, Bureau d'études Travaux neufs Direction Paysage et Biodiversité - Ville de Montpellier Tél : 04 67 20 99 00 - Fax : 04 67 20 99 07 Mail : helene.chamayou@ville-montpellier.fr
Budget / Financement :	110 000 € TTC
Partenaires financiers :	100% ville
Partenaires techniques :	COLOCO et des associations
Date de début de l'action :	Avril 2010 pour la concertation
Date de fin prévue :	Chantier du 8 au 9 octobre 2010

Objectifs :

Avec l'opération « Jardin DeMain », la Ville a voulu impliquer les citoyens dans les actions en faveur de la biodiversité. Le principe de cette initiative est de (ré) aménager, avec les habitants d'un quartier et en 24h, un espace commun, pour restaurer la nature et le cadre de vie et en faire un lieu de convivialité et de richesse biologique. L'opération 2010 a eu lieu au

cœur d'une résidence HLM pour faire d'une cour minérale un jardin riche de diversité et partagé par les habitants.

Mesures mises en œuvre :

Cinq mois ont permis de repérer le site, réunir des habitants autour du projet, confronter les idées et les attentes, vaincre les réticences. Cette phase de concertation a permis de fédérer les habitants autour du projet. Dans le quartier, c'est une cour urbaine ancien parking qui a été choisie. Le choix a été de mixer des espaces réservés au potager et au jardin d'ornement. Le projet comporte deux parties : un milieu sec avec de nombreuses plantes méditerranéennes (ex: Erable de Montpellier, Ciste, Armoise laineuse...), des allées, du mobilier en bois et une pergola, et des bacs pour accueillir un jardin partagé. Les travaux de préparation (décroûtage, apport de terre végétale, piquetage, ont été réalisés avant le début du chantier collectif.

Les habitants du quartier avec les jardiniers de la ville et les membres du collectif Coloco ont dès le vendredi midi entrepris la réalisation du jardin. 1300 m² ont été aménagés, dont

- 140 m² de prairie
- 225 m² d'arbustes
- 60 m² de boisement
- 505 m² d'allées,
- 290 m² de vivaces,
- 50 m² de jardinières pour le potager
- 30 m² de jeux.

Durant ces 2 journées de travaux, diverses animations ont été menées pour faire de cette occasion un moment festif, qui, grâce à des ateliers de travail en petits groupes, a permis de faire émerger ensemble ce lieu de vie. Ce chantier s'est achevé 24h plus tard et s'est conclu le samedi soir par un repas musical partagé par tous les participants et les habitants de la résidence.

Résultats / impacts pour la biodiversité :

Plus de 150 personnes, de tous âges, ont participé à cette opération qui a permis dans un même temps de sensibiliser les résidents à la biodiversité et de les rendre acteurs dans la gestion de cet espace. L'association de résidents « Du soleil au Lemasson » a été créée afin de gérer collectivement les jardinières du jardin partagé. Cette opération a également permis de diversifier la palette végétale favorisant ainsi la diversité des espèces, 1543 plantes ont ainsi été plantées (vivaces...)



La cour commune de la résidence avant et pendant les travaux

Dès le vendredi midi, jardiniers de la Ville, membres du collectif Coloco, et habitants du quartier se sont réunis, munis d'un gilet de chantier portant le logo de l'opération. Peu après, les enfants des écoles voisines sont venus prêter main forte.

A 20h, l'espace est déjà profondément transformé : des murs ont été repeints et sont l'objet attentif des graphistes de Coloco. Un jeune habitant de la résidence a également offert ses services de graffeur.

Le travail a repris de plus belle dès le lendemain matin. Les adultes et les enfants se sont affairés pour niveler le gravier, mettre une touche finale aux massifs.

Un peu plus loin, une table où les volontaires désirant prendre en main l'entretien futur du jardin sont enregistrés.

A 18 h, le jardin a été inauguré, laissant place à la fête pour clore un moment pas comme les autres fait de rencontres, de partage, de bonne humeur et de promesse d'un mieux vivre ensemble.



Travaux collectifs de création du nouveau jardin



La cour commune de la résidence après les travaux

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.montpellier.fr/3313-biodiversite.htm>

<http://www.coloco.org/index.php?cat=actions-interventions>

<http://www.montpellier.fr>

SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

Lauréate 2011 des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** 46 avenue de Gameville 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
- **Superficie :** 1 306 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** gestion du patrimoine paysager et naturel de la ville, suivi de la protection de l'environnement, biodiversité et du cadre de vie, et gestion des déplacements urbains.
- **Zones protégées :** aucune
- **ZNIEFF :** aucune

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Orens de Gameville est une commune située au sud-est de l'aire urbaine de Toulouse, aux portes du Lauragais.

D'une superficie de 1 306 ha, la commune est assez vallonnée, l'altitude y varie entre 144 m et 219m du fait d'un système hydrographique structurant. Elle est notamment traversée par deux rivières : la [Saune](#) et la [Marcaisbonne](#).

Très rurale jusqu'aux années 1970, Saint-Orens de Gameville a connu une explosion démographique à partir de 1980, passant de 4 500 à 10 000 habitants en moins de 20 ans sous la pression urbaine. Toutefois, elle dispose encore d'une importante zone agricole (environ 50% du territoire).

Aussi, pour limiter l'étalement urbain, la ville a souhaité travailler à l'élaboration d'un projet urbain innovant : la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Tucard. Initiée par la ville de Saint-Orens en 2004 et confiée au Grand Toulouse en 2007, cette ZAC se développe autour de 3 sites :

- les Mûriers
- les Jardins de Tucard
- l'Orée du Bois.



Plantation de haies champêtres au bord du chemin de Bordeneuve en partenariat avec l'association arbre et paysage d'Aucan



L'aménagement de ces nouveaux quartiers a été conçu dès l'origine dans un souci de maintien des trames verte et bleue (corridors écologiques). Ainsi, le projet protège et renforce les éléments remarquables du paysage (haies, chemins creux, etc.), abritant une biodiversité intéressante en milieu urbain (inventaires naturalistes réalisés préalablement). L'aménageur de la ZAC (OPPIDEA) s'est adjoint les services d'un bureau d'études spécialisé dans les domaines environnementaux pour l'accompagner dans la rédaction des cahiers des charges des lots à construire (assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale). Des prescriptions environnementales ont été imposées aux promoteurs et bailleurs sociaux dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de la durabilité des matériaux et des aménagements paysagers. Un comité de riverains a été mis en place pour suivre le chantier, notamment le respect de la charte « chantier propre ».

Depuis 2006, la commune a orienté la gestion de certains espaces publics (bois urbains, zones humides, prairies) dans une perspective de plus grande préservation de l'environnement. Pour cela, elle a mobilisé les acteurs du territoire : associations naturalistes, apiculteurs, agriculteurs, conservatoire botanique, office national des forêts, riverains et habitants, etc.

Par le biais de conventions et de partenariats, la ville a fait réaliser des inventaires naturalistes sur les espaces qu'elle gère et en a modifié les modes de gestion pour favoriser la biodiversité.

En 2008, et durant deux années, l'ONF a inventorié le patrimoine arboré particulièrement riche de la commune (bosquets, alignements urbains, arbres isolés...). Ce travail a permis de mettre à disposition des services municipaux un outil informatique de gestion de ce patrimoine (SIG). Chaque arbre ou boisement s'est vu attribué une fiche descriptive ainsi que des préconisations de gestion.

Pour poursuivre son engagement dans ce domaine, elle a décidé en 2011 d'élaborer un plan de gestion différenciée de ces espaces publics. Celui-ci vise à économiser et à préserver la ressource en eau et ne plus utiliser de produits phytosanitaires, ni d'intrants chimiques. La commune travaille actuellement à l'élaboration de son agenda 21 local.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	ZAC de Tucard
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville en lien avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et l'aménageur OPPIDEA (ex SETOMIP)
Services de la collectivité associés :	Service urbanisme réglementaire - Service environnement - Service espaces publics et biodiversité.
Contacts :	➤ Jean-François Robic, directeur adjoint des services techniques Tél : 05 61 14 88 44 Mail : jeanfrancois.robic@mairie-saint-orens.fr
Budget / Financement :	Communauté Urbaine du Grand Toulouse et commune de Saint-Orens
Partenaires financiers :	Communauté Urbaine du Grand Toulouse et commune de Saint-Orens
Partenaires techniques :	Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Association Nature Midi-Pyrénées, bureaux d'études spécialisés en environnement (assistance à maîtrise d'ouvrage)
Date de début de l'action :	2004
Date de fin prévue :	2018



Nouveaux logements dans la ZAC de Tucard

Objectifs

Soucieux du développement durable, l'objectif principal a été de maintenir les corridors écologiques existants tout en les renforçant pour relier les principaux réservoirs de biodiversité. Il s'agissait également de créer par la maîtrise foncière et les modes de gestion adaptés de nouvelles zones favorables au développement de la biodiversité tout en préservant la biodiversité typique des zones agricoles en frange urbaine.



Mesures mises en œuvre

Dès le début de la conception de la ZAC, les partenaires de l'aménagement, particulièrement les services de la ville, ont travaillé :

- à l'inventaire de la faune et de la flore présente sur le site,
- à la préservation des trames vertes et bleues par leur exclusion des zones aménagées par les lots privés,
- au renforcement des haies existantes par des plantations champêtres dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la ZAC
- à la prescription de liste d'espèces autorisées dans le cadre de l'aménagement des espaces privés,
- à la limitation des déblais-remblais dans le cadre de l'opération pour limiter les mouvements de terre et la perturbation des milieux naturels en présence,
- à la création d'un parc urbain de 6,5 ha en se basant sur la dynamique naturelle de la végétation pour constituer les trames arbustives et arborées,
- à la prescription de mesures d'aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales (pente faible pour les rives des bassins favorisant la faune et la flore aquatiques...),
- à la mise en place d'un comité de riverains pour le suivi du chantier (coordination inter-chantiers avec respect de la charte "chantiers propres").

Résultats

Aménagements en cours (phase 1 : 225 logements sur 1800 prévus à terme).

Cette opération est référencée à l'ARPE au titre des quartiers durables de Midi-Pyrénées.

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.ville-saint-orens.fr/upload/images/Memorens-Mars2011-BAT4.pdf

www.grandtoulouse.org/jsp/fiche_grandprojet.jsp?CODE=1237841573499&LANGUE=0&RH=TUCARD&RF=TUCARD

www.oppidea.fr/amenagement/zac-tucard.html

www.arpe-mip.com/html/8-6159-DADD-n3-Pour-des-quartiers-et-hameaux-durables.php

Partie 2 / pages 18 et 19 (pages téléchargeables en cliquant directement dans le sommaire).

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom du projet :	<i>Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts de la ville</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Ville</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Service espaces publics et biodiversité ; Service environnement</i>
Contacts :	➤ <i>Thierry Albert</i> <i>Tél : 05.61.14.88.44</i> <i>Mail : thierry.albert@mairie-saint-orens.fr</i>
Budget / Financement :	<i>non renseigné</i>
Partenaires financiers :	<i>Collectivité</i>
Partenaires techniques :	<i>Domaine de Chaumont-sur-Loire, ONF, Arbres et Paysages d'Autan, Nature Midi-Pyrénées, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Association Pastel, FREDEC, CAMINAREM, et divers paysagistes et entreprises prestataires</i>
Date de début du projet :	<i>2008</i>
Date de fin prévue :	<i>à continuer sur le long terme</i>

Objectifs

L'objectif premier est bien sûr de contribuer au développement durable. Il s'agit également de préserver ou renforcer la biodiversité, limiter les pollutions, gérer les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie des habitants, éduquer le grand public à l'environnement, optimiser les moyens humains, matériels et financiers.

Mesures mises en œuvre

Pour ce faire, les services ont mis en place une gestion des espaces naturels favorisant les modes extensifs et la diversification floristique, s'appuyant sur des inventaires quantitatifs et qualitatifs de la biodiversité. En 2011, une formation interne des agents et des élus (par le Domaine de Chaumont-sur-Loire) a eu lieu sur la commune et a permis de finaliser un plan de gestion des espaces publics. En outre, pour communiquer vers les habitants, une série de 15 panneaux pédagogiques (intitulés « Le retour de la nature en ville ») a été implantée sur les différents sites et des animations sont régulièrement organisées. Cette démarche va associer les riverains des espaces concernés (sites pilotes : cimetières, complexe sportif et coulée verte) par le biais de la création de comités de riverains et d'usagers, en souhaitant une extension de ces principes aux jardins privés.



Résultats

- Retour d'une diversité floristique et faunistique,
- Renforcement de la cohérence des trames verte et bleue.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-saint-orens.fr

BAYONNE

Lauréate 2011 des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 6004 – 64109 BAYONNE cedex
- **Nombre d'habitants** : 45 722 hab.
- **Superficie** : 2 575 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, espaces verts et naturels, développement durable, culture
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui



Bayonne depuis les bords de Nive

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Sous-préfecture des Pyrénées-Atlantiques, ville Bayonne est à la fois porte d'entrée et capitale du Pays Basque.

Trois éléments essentiels caractérisent la situation de Bayonne, et permettent de comprendre son développement et son intégration dans le paysage :

- la ville occupe un espace compris entre les Pyrénées et les Landes,
- elle est au cœur d'un territoire traversé par deux cours d'eau, l'Adour et la Nive,
- elle est constituée d'une ville haute et d'une ville basse.



Les axes stratégiques d'action retenus par la municipalité pour son Agenda 21 (au nombre de 7) intègrent la connaissance et la préservation des milieux naturels : atlas de la biodiversité, trame verte et bleue, gestion différenciée des espaces verts, intégration du pâturage dans l'enceinte des remparts, réappropriation des berges de l'Adour et de la Nive sont autant d'actions engagées ou à venir dans un temps proche. La ville attache aussi de l'importance à la sensibilisation du public ainsi qu'à l'éducation à l'environnement et à la nature : l'ouverture en 2010 du Muséum d'Histoire Naturelle au sein même d'un espace naturel protégé, la Plaine d'Ansot, est un élément fort et original.

ACTION PRESENTEE DANS LE CHAPITRE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action:	Création d'un écoquartier : le Séqué
Structure chargée de la mise en œuvre :	Commune de Bayonne avec le concessionnaire de la ZAC, la SEPA (société d'économie mixte d'aménagement)
Services de la collectivité associés :	Direction Générale des Services, Direction Générale des Services Techniques, Urbanisme, Direction des Infrastructures et des Espaces Publics, Direction du Cadre de Vie, Développement durable, Communication, Régie des eaux de Bayonne
Contacts :	➤ Marie CORRALES, Direction de l'Urbanisme Mail : m.corrales@bayonne.fr ➤ Cécile FRANCESCHETTI, Direction de l'Urbanisme Mail : c.franceschetti@bayonne.fr Tél pour les deux : 05 59 46 60 11
Budget / Financement :	13 092 000 euros HT
Partenaires financiers :	Agglomération Côte basque Adour
Partenaires techniques :	Agglomération Côte basque Adour, Chronoplus (réseau de transport en commun), SEPA
Date de début de l'action:	2005 (études) - 2006 (dossier de réalisation)
Date de fin prévue :	courant 2012 pour la phase 1

Objectifs :

Le quartier du Séqué est un ensemble de 14 ha dont 6,8 ha urbanisables. Il s'agit d'une opération de qualité, respectueuse de l'environnement, inscrite dans un urbanisme «harmonieux». Afin de respecter le site et son histoire ainsi que les différentes composantes du développement durable, la collectivité a retenu le paysage et la biodiversité comme ossatures du projet en intégrant une démarche AEU (approche environnementale de l'urbanisme) en amont des choix d'aménagement.



Gestion des eaux pluviales par noues végétales, écoquartier Le Séqué.

Mesures mises en œuvre :

L'organisation générale du quartier préserve les corridors naturels et les relie par un verger, assurant une liaison nord-sud entre les espaces naturels. Elle met en valeur et protège la forêt, le lac et les arbres remarquables. Plusieurs mesures sont mises en œuvre, notamment :

- privilégier l'habitat collectif, pour préserver des espaces verts importants
- choisir des formes urbaines en référence aux spécificités paysagères et climatiques des différents secteurs
- définir un projet d'aménagement des espaces publics respectueux du site : maintien de la forêt existante et conservation des arbres remarquables, réaménagement du vallon humide qui constitue l'accès principal au lac existant et aménagement des berges du lac, maintien du couloir écologique entre les deux talwegs, utilisation d'essences indigènes adaptées, mise en valeur et maintien de vues lointaines sur les montagnes, renforcement de la lisière dite « en progression » en limite nord et de la lisière de la chênaie-châtaigneraie, traitement des prairies enherbées pour assurer la transition entre le paysage naturel et celui de la ZAC tout en favorisant la biodiversité
- créer un partenariat avec les promoteurs et établir un cahier des charges de cession de terrains intégrant un cahier de prescriptions architecturales et paysagères, - acheminer les eaux pluviales vers des noues végétales et utiliser le lac comme bassin de stockage.



Résultats :

Une attention particulière a été portée au maintien d'espaces verts et boisés. En outre, il est prévu la création de nouveaux espaces boisés et des plantations d'arbres fruitiers. De nombreux espaces de substitution pour la faune des prairies sont protégés à proximité et les corridors écologiques sont maintenus. C'est une démarche forte d'intégration de la nature au projet urbain, qui préserve la biodiversité.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom de l'action :	<i>La restauration et la gestion des barthes de la Nive : la Plaine d'Ansot</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Commune de Bayonne - Direction du patrimoine naturel et environnemental</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Direction Générale des Services, Direction Générale des Services Techniques, Direction des Affaires Générales, Direction de l'Urbanisme, Communication</i>
Contacts :	➤ <i>Axelle FRONZES, Direction du Patrimoine Naturel et environnemental</i> Tél : 05 59 42 43 00 Mail : a.fronzes@bayonne.fr
Budget / Financement :	<i>Plan de gestion 2006-2010 : 3 980 000 €, investissement et fonctionnement, y compris aménagements d'accueil du public</i> <i>Plan de gestion 2011-2015 : 2 650 000 €</i>
Partenaires financiers :	<i>Conseil général 64, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Aquitaine, Agglomération Côte basque Adour (ACBA), Europe</i>
Partenaires techniques :	<i>Conseil de site composé de : Conseil général 64, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Aquitaine, ACBA, ONF, ONCFS, DREAL, Mission Natura 2000 Nive, Syndicat du bassin versant des Nives, CEN Aquitaine, CBNSA, Institution Adour, IMA, associations BLE et OISO</i>
Date de début de l'action :	<i>2003</i>
Date de fin prévue :	<i>Fin de plan de gestion en cours : 2015</i>

Objectifs :

La sécurisation foncière et la gestion des barthes de la Nive répondent à plusieurs objectifs :

- Le maintien d'un champ d'expansion de crues en amont de Bayonne
- La restitution des fonctionnalités des barthes en matière de stockage et de régulation des eaux de ruissellement en provenance des coteaux périphériques
- La préservation des habitats spécifiques aux zones humides et la lutte contre l'érosion de la biodiversité
- L'accueil du public, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.



La Plaine d'Ansot constitue un champ d'expansion des crues en amont de Bayonne

Mesures mises en œuvre :

Elles se déclinent en 4 axes prioritaires :

- L'amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement, sur les plans de l'hydraulique et de l'hydrologie, mais également des habitats et espèces et de leur dynamique d'évolution (notamment parcelles anciennement dédiées à la culture intensive de maïs, en phase de transition vers des prairies naturelles)
- La restauration et la gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces : maintenance du réseau et des ouvrages de marée, gestion différenciée des espaces (100 ha environ) au regard en particulier des espèces à protéger et des potentialités des habitats, développement du pâturage extensif et de l'agriculture biologique (conventions avec des exploitants locaux et restauration du bâti agricole), lutte contre les espèces envahissantes
- La mise en place de méthodes d'évaluation (indicateurs d'évolution, services rendus)
- Sensibilisation et accueil du public, partenariats : ateliers et visites guidées à destination du grand public, du public scolaire et périscolaire, accueil des publics différents (en situation de difficulté ou de handicap), insertion sociale dans le cadre des actions de gestion, formation et chantiers écoles. A noter : pour l'accueil du public, le site propose des sentiers de découverte, un observatoire ornithologique, des espaces d'exposition permanente et temporaire grâce à l'installation en 2010 sur le site du Muséum d'histoire naturelle (situation unique en France).

Résultats :

D'importantes évolutions ont été observées depuis la mise en œuvre du premier plan de gestion et sont à souligner :

- l'évolution progressive des parcelles en prairies humides,
- l'apparition de l'Angélique des estuaires sur les berges de canaux,
- l'augmentation de la diversité spécifique pour les oiseaux, les insectes et les amphibiens,
- la présence d'espèces animales rares et protégées non identifiées précédemment : Anguille européenne, cuivré des marais, Phragmite aquatique, ...

POUR PLUS D'INFORMATION

www.bayonne.fr

www.agenda21.bayonne.fr

www.ansot.bayonne.fr



TOULOUSE

Lauréate 2011 des villes de plus de 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, place du Capitole, 31040 TOULOUSE
- **Nombre d'habitants** : 444 400 hab.
- **Superficie** : 8 221 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : aménagement, développement des territoires, environnement, adduction d'eaux potables et assainissement des eaux usées, espaces verts, transmission de la connaissance scientifique en lien avec la biodiversité pour le Muséum d'Histoire Naturelle, prise en charge des enfants scolarisés en périscolaire, formation des agents de la collectivité, gestion des cours d'eau avec les syndicats de rivières
- **Zones protégées** : 25 ha – Couloir Garonnais
- **ZNIEFF** : Hôtel Dieu et Pont Neuf, Ile Saint-Michel, Zone de Palayre, Prairies et Landes de Pouvoirville, Couloir Garonnais



La Garonne dans le quartier Saint Cyprien

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le développement démographique amorcé dans les années 1980 se poursuit régulièrement. Aujourd'hui, avec 440 000 habitants, Toulouse est la quatrième ville de France et son expansion géographique s'étend bien au-delà de sa première couronne. Les moteurs économiques que sont les industries aéronautiques et aérospatiales, alliés à des pôles



universitaires reconnus et à la position géographique idéale entre Atlantique et Pyrénées, assurent l'attractivité de l'ensemble de la communauté urbaine du Grand Toulouse pour les années à venir.

L'extension urbaine, très rapide, a été équilibrée par la création de nombreux espaces verts sur tout le territoire. A présent, l'enjeu essentiel est de restaurer une part de nature en ville au contact des citadins. L'écogestion des espaces verts, les efforts de pédagogie réalisés par le Muséum d'Histoire Naturelle, l'adoption d'un plan climat ambitieux, et la construction d'un outil d'alerte faune-flore font partie des premières étapes pour y parvenir.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Outil d'alerte faune-flore
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville de Toulouse
Services de la collectivité associés :	Ecologie urbaine, Muséum d'Histoire Naturelle, Direction des Jardins et Espaces Verts, Service Communal d'Hygiène et Santé
Contacts :	➤ Laurence Berasategui, gestionnaire de la base de données naturaliste et de l'outil d'alerte faune flore, assistante d'étude biodiversité Tél : 05 62 27 46 19 Mail : laurence.berasategui@grandtoulouse.fr ➤ Isabelle Salvi, chargée d'étude biodiversité Tél : 05 62 27 46 94 Mail : isabelle.salvi@grandtoulouse.fr
Budget / Financement :	77 000 €
Partenaires financiers :	Aucun
Partenaires techniques :	DREAL MP, Nature Midi-Pyrénées, Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées, Isatis 31, SMEAG, ONF, ONEMA, ONCFS, CREN, ARPE
Date de début de l'action :	février 2009
Date de fin prévue :	mars 2010

Objectifs :

L'objectif de cet outil d'alerte est de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont des projets d'infrastructures et d'aménagements. Il permet d'alerter les services aménageurs de la collectivité dès lors que leur projet se situe en zone sensible du point de vue de la biodiversité. Il leur est demandé à ce moment-là de contacter le service de l'Ecologie urbaine afin de travailler de concert avec eux pour mener un projet qui intègre la préservation de la biodiversité.

Mesures mises en œuvre :

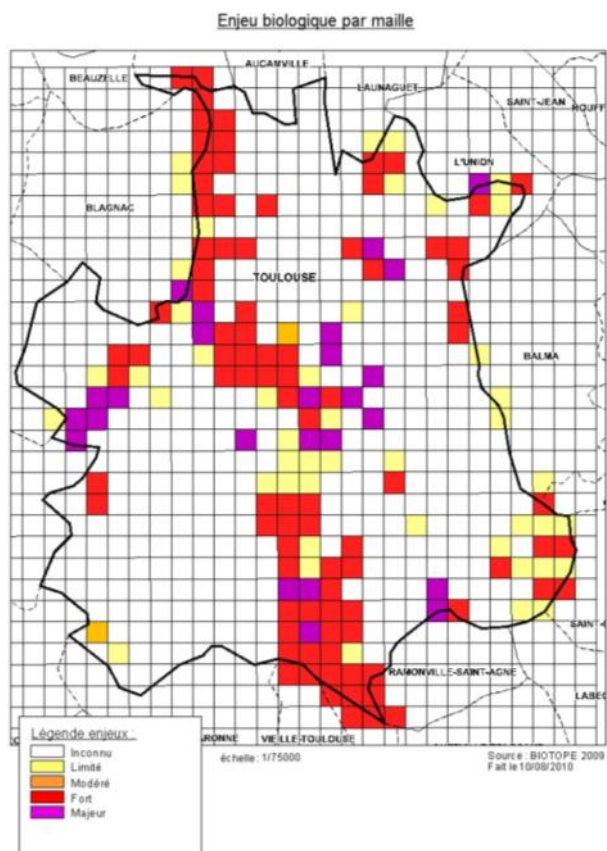
Cet outil à destination des services aménageurs de la collectivité est nourri par les données naturalistes recueillies au cours d'un inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé en 2009 et qui sont rassemblées dans une base de données naturalistes. Celle-ci est partagée avec les acteurs naturalistes du territoire. Elle contient des données dont certaines, pour les espèces remarquables, sont géo-référencées et constitue donc en elle-

même un outil de connaissance précis, qui est localisé en un endroit unique au service de l'Ecologie urbaine de la collectivité.

L'outil d'alerte qui en est issu, se présente sous la forme d'un quadrillage du territoire par mailles de 500 mètres de côté et qui sont colorées en fonction de leur enjeu biologique. La hiérarchisation de ces enjeux a été étudiée par le bureau d'études, assisté des spécialistes réunis dans le comité de pilotage de l'étude. La base de données qui alimente l'outil d'alerte est destinée à être régulièrement mise à jour et enrichie au cours du temps par de nouvelles données, issues des partenaires ou acquises au cours de nouvelles campagnes d'inventaire commandées par la collectivité. L'outil d'alerte est disponible à tous les services de la collectivité sous forme de couche SIG, sur le réseau informatique de la collectivité.

Résultats / impacts pour la biodiversité :

Plusieurs projets urbains de la collectivité ont pu bénéficier de l'apport de données contenues dans la base de données. Un changement de perception de la dimension biodiversité dans les projets urbains est amorcé. Elle va pouvoir commencer à ne plus être vécue comme une contrainte mais plutôt comme un atout des projets urbains.



Cartographie des enjeux biologiques pour l'outil d'alerte faune-flore



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom de l'action :	<i>Renaturation de l'espace de la Grande Plaine</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Mairie de Toulouse</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Service Espaces Verts</i>
Contacts :	<i>➤ Addy AMARI, Directeur Adjoint - Service des Jardins et Espaces Verts</i> <i>Tél : 05.62.27.48.95 ou 05.62.27.48</i> <i>Mail : addy.amari@toulouse.fr</i>
Budget / Financement :	<i>400 000 €</i>
Partenaires financiers :	<i>Aucun</i>
Partenaires techniques :	<i>Association Nature Midi-Pyrénées, Conservatoire Régional des Espaces Naturels</i>
Date de début de l'action :	<i>Juin 2008</i>
Date de fin prévue :	<i>Mars 2011</i>

Objectifs :

- Valoriser le potentiel écologique du site après diagnostic
- Réussir un projet de renaturation sur un lieu très fréquenté et appauvri d'un point de vue écologique
- Mettre en œuvre le projet en régie pour mieux faire comprendre aux agents et au public la complexité et l'intérêt d'un projet de renaturation
- Présenter des techniques les plus adaptées pour reconstituer des habitats favorables à la faune
- Constituer un espace pédagogique sur le thème de la place de la nature en ville

Mesures mises en œuvre :

Le parc de la Grande Plaine s'étend sur 3 km le long de la rocade. Il encadre la Cité de l'Espace, qui compte chaque année 15 000 visiteurs et est traversé par une piste cyclable de plus de 10 km. Plusieurs équipements sportifs d'accès libre (terrain de football, skate parc, parcours de santé) lui sont associés. C'est pourquoi cet espace de 17 hectares est toujours très visité. En 2008, nous avons imaginé un projet visant à le rendre plus agréable tout en y restaurant une part de nature aussi importante que possible. Le projet général consiste en l'association d'une mosaïque d'espaces complémentaires.

Ainsi, sont associés :

- un jeune bois uniquement composé de végétaux locaux sur une superficie d'un hectare
- des zones de loisirs gérées de façon classique pour satisfaire les principaux usages (pique-nique, jeux de ballons, détente)
- une haie champêtre composée de 10 000 jeunes arbres et arbustes locaux (chêne sessile, aubépine, prunellier, érable champêtre, poirier sauvage,...) s'étendant sur 2 500 m. A terme, elle représentera un véritable corridor écologique
- une zone humide sur une dépression de 6 000 m², obtenue en collectant les eaux de pluie. La superficie de la lame d'eau varie tout au long de l'année, ce qui n'a pas empêché de nombreuses plantes de berges de se développer (typha, salicaire, carex, saule, ...)
- une vaste prairie de 10 ha. A présent, la plus grande partie de l'espace est devenue une zone d'expression de la nature en ville au contact des citoyens.



Grande-Plaine - Zone herbeuse et haie champêtre

Résultats

- Colonisation spectaculaire de la zone humide par des espèces hélophytes, des grenouilles, de nombreux oiseaux et des libellules
- Acceptation par le public de la transformation des gazons en prairies sur lesquelles de nombreux insectes sont visibles
- Bonne compartimentation de l'espace en fonction des usages permettant la restauration d'une part de nature sur 60% des surfaces
- Après 3 ans, véritable appropriation de l'espace par le public pour activités sportives et de promenades.



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ »

Nom de l'action :	Des jardins ouverts à tous
Structure chargée de la mise en œuvre :	Mairie de Toulouse - Mission Handicap
Services de la collectivité associés :	Mission handicap et tous les services de la communauté urbaine en lien avec la gestion de l'espace public
Contacts :	➤ Addy AMARI, Directeur Adjoint - Service des Jardins et Espaces Verts Tél : 05.62.27.48.95 ou 05.62.27.48 Mail : addy.amari@toulouse.fr
Budget / Financement :	300 000 € par an
Partenaires financiers :	Aucun
Partenaires techniques :	Associations de personnes en situation de handicap
Date de début de l'action :	Janvier 2009
Date de fin prévue :	Décembre 2012

Objectifs:

- Assurer l'accès au plus grand nombre aux différents points verts en vue de rapprocher la nature des citoyens et d'abolir les barrières entre les différentes familles d'utilisateurs
- Participer à une politique globale intitulée : « construire une ville ouverte pour tous »
- Utiliser le thème de la nature en ville pour mobiliser les associations de personnes handicapées et les agents des services dans un projet commun.

Mesures mises en œuvre :

La mission handicap, animée par la Maire-Adjointe en charge du handicap, coordonne une politique d'ouverture de la ville aux différents handicaps. Tous les services de la collectivité sont impliqués au sein d'un groupe de travail avec les associations locales représentant les différents handicaps. Ces échanges ont vite fait apparaître un fort besoin d'ouvrir à tous les espaces verts et de nature. Pour y parvenir trois axes ont été retenus :

1. Un volet technique avec l'accessibilité des jardins par une série de mesures (réfection des allées pour les rendre confortables, positionnement adéquat des bancs, matériaux plus lisibles, tables adaptées aux fauteuils)
2. Un volet culturel, avec la participation active des associations aux manifestations organisées par la ville (en pratique les associations tiennent un stand de rempotage), l'organisation d'une visite annuelle commentée dans les jardins pour les découvrir et évaluer leur accessibilité. Au Jardin des Plantes, un parcours « découverte » de 20 arbres avec des panneaux en braille a été créé.
3. Une dimension importante est accordée aux échanges directs avec les personnes, qui permet de dépasser la gêne naturelle ressentie par les valides et les soupçons de mauvaise volonté de la part des handicapés. La recherche de solutions pragmatiques s'en trouve facilitée ainsi que la volonté d'échange. Ainsi, lors d'une grande exposition sur le handicap, nous avons organisé une conférence inattendue sur le thème de la biodiversité.

Résultats

- Accès facilité aux espaces verts et à la nature en ville pour les personnes âgées, les familles et toutes les personnes à mobilité réduite
- Meilleure compréhension et prise en compte des formes d'exclusion dont sont victimes les personnes handicapées
- Inscription du jardin Compans comme jardin accessible par les services de la Région
- Création d'un partenariat caractérisé par une grande confiance de la part des associations représentant les différentes formes de handicap



Des jardins ouverts à tous

POUR PLUS D'INFORMATION

www.toulouse.fr

Dunkerque Grand Littoral Lauréate de la catégorie des communautés urbaines et d'agglomération



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la collectivité** : Pertuis de la Marine 59386 DUNKERQUE cedex1
- **Nombre d'habitants** : 198 000 hab.
- **Superficie** : 25 587 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** :
 - **Zones protégées** : Espaces classés au PLUc en NPT, NL, NZH représentent : 4 200 ha Espaces classés en Natura 2000 « Mixte : terre & mer » : 4 425 ha ; en Natura 2 000 « Mer » : 117 476 ha
 - **ZNIEFF de type 1** : 4 283 ha, ne sont pas pris en compte les ZNIEFF 2 situées en partie en dehors du territoire

Les canaux et leurs berges, éléments de la trame verte et bleue



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Créée en 1968, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) fut la première communauté urbaine volontaire de France. Elle est composée de 16 communes pour un territoire d'une superficie d'environ 25 000 ha et de 198 000 hab. La CUD organise les grands services publics tels que les déchets, l'assainissement, la voirie, le logement, le transport... qui relèvent de ses compétences juridiques. Elle anime également son territoire à travers des politiques partenariales ou par des compétences partagées mais qui sont essentielles au développement de l'agglomération. Cette animation du territoire se traduit par la vie sociale et culturelle, la formation, le développement économique, touristique, culturel, les espaces



verts et de nature, les actions d'éducation au développement durable et à l'environnement, la politique volontariste menée sur les risques majeurs et les nuisances... Dès sa création, la Communauté a eu une politique volontariste d'acquisition et d'aménagement d'espaces verts et de nature (ex : Bois des Forts, Lac d'Armbouts-Cappel,...). Elle a également été précurseur dans la préservation des dunes de l'est de Dunkerque (environ 800 ha, derniers grands complexes des dunes flamandes dans la partie septentrionale de l'Europe). On y compte 22 grands espaces verts qui s'étendent sur près de 5 000 ha constituant une véritable trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Opération d'aménagement thématique "Trame verte et bleue" cœur d'agglomération
Structure chargée de la mise en œuvre :	Communauté urbaine de Dunkerque
Services de la collectivité associés :	Mission Environnement Direction Cadre de Vie, Direction de la planification et de l'Aménagement, Direction de la Communication Direction Géomatique
Contacts :	➤ Fabrice TRUANT, chargé de mission des espaces Naturels et de la biodiversité au sein de la mission environnement de la communauté urbaine de Dunkerque Tél : 03 28 24 78 77 Mail : fabrice.truant@tud.fr ➤ Xavier CHELKOWSKI, écologue – urbaniste au sein de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque Tél : 03 28 58 06 40 Mail : x.chelkowski@agur-dunkerque.org
Budget / Financement :	Fonctionnement : missions statutaires (études, diagnostics, expertises, ...)
Partenaires financiers :	Fonds propre de la CUD – Subventions FEDER
Partenaires techniques :	Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque
Date de début de l'action :	2010 (groupe de travail depuis 1998 et stratégie depuis 2011)
Date de fin prévue :	En cours actuellement

Objectifs :

La trame verte et bleue de Dunkerque Grand Littoral est constituée des « espaces naturels » du territoire comprenant : les espaces protégés, les accompagnements paysagers des grandes infrastructures, les bases de loisirs, les parcs d'agglomération, les parcs urbains, les chemins verts, les cours d'eau, les zones humides et les cœurs de nature. Les espaces, dits « cœurs de nature », sont préservés, protégés et valorisés. L'objectif est de valider et de classer ces éléments constitutifs en zone N dans le cadre du PLU communautaire en cours d'élaboration. Les corridors biologiques indiqués sur le schéma sont maintenus et confortés. Il s'agit des canaux et leurs berges, des dépendances vertes des voies ferrées, de l'A16 et des coulées verte.

Mesures mises en œuvre :

Des prescriptions spécifiques aux canaux, suivant la configuration des lieux, sont prévues : création de sorties d'eaux aménagées pour la faune, adaptation des voies de franchissement des canaux et des ouvrages d'art, mise en œuvre de berges lagunées et conception d'annexes hydrauliques. De même, des prescriptions spécifiques sont également inscrites pour les infrastructures routières et ferroviaires comme la mise en place de passages à faune ou la création d'encorbellements dans les buses hydrauliques.



Les éléments d'appuis des corridors écologiques

Résultats

La réalisation d'une expertise d'évaluation globale a été confiée aux acteurs naturalistes du territoire : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord, Conservatoire Botanique National de Bailleul et fédérations de la chasse et de la pêche (il s'agit des mêmes partenaires que ceux de la Région pour la mise en place de son observatoire de la Biodiversité). Cette expertise va permettre d'évaluer le « niveau de biodiversité » de la TVB locale, sa compatibilité avec le niveau régional et de définir et réaliser les modifications à apporter afin d'améliorer le fonctionnement de la trame.

**ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »**

Nom de l'action :	<i>Restauration de mares (amphibiens, odonates) et frayères à brochet</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Communauté urbaine de Dunkerque</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Mission Environnement (Ingénierie) ; Cadre de Vie (Régie espaces verts et de nature) ; Service Education à l'Environnement (Animation Nature)</i>
Contacts :	<i>➤ Fabrice TRUANT, chargé de mission des espaces Naturels et de la biodiversité Tél : 03 28 24 54 28 Mail : fabrice.truant@tud.fr ➤ Gérard VERMESCH Tél : 03 28 60 08 15 Mail : gerard.vermesch@sfr.fr ➤ Mickael BELDAME Tél : 06 28 09 11 01 Mail : beldame@peche59.com</i>
Budget / Financement :	<i>54000 €</i>
Partenaires financiers :	<i>Région Nord Pas de Calais</i>
Partenaires techniques :	<i>Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais (Odonates, amphibiens) ; Fédération du Nord pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (poissons) ; Mission Interministérielle Service de l'Eau (Police de l'eau)</i>
Date de début de l'action :	<i>Année 2009</i>
Date de fin prévue :	<i>2013 marchés pour 3 ans, reconduite des opérations</i>

Objectifs :

Amphibiens et odonates :

- Maintenir les populations existantes
- Faciliter la reproduction d'espèces potentielles

Brochets :

- Maintenir et favoriser les populations existantes
- Favoriser la reproduction piscicole (aménagement de zone de reproduction)
- Préserver les zones de croissance et d'habitats piscicoles

Mesures mises en œuvre :

Exemples de mesures réalisées en 2009 sur une base de loisirs (Bois des Forts) : des aménagements ciblés sur certains secteurs de ce site ont permis de créer des habitats naturels de la Flandre (pour certains disparus ou en voie de raréfaction).

Ils permettent aux espèces (faune et flore) de trouver sur ces sites des conditions optimales de développement.

Il s'agit de :

- compléter le réseau de plans d'eau existant par la création d'un réseau d'une dizaine de mares d'une profondeur moyenne de 0,80 m à 1 m d'un diamètre compris entre 5 et 15 m
- reprofiler une prairie humide (inondation temporaire) sur une superficie d'environ 1 000 m² sur une profondeur variant de 0,30 à 0,50 m
- reprofiler les berges de fossés sur 100 m
- créer des frayères sur une superficie de 1100 m² favorables à la reproduction de brochets

Ces travaux s'inscrivent dans la démarche Trame verte et bleue du territoire qui s'appuie sur des fiches actions :

- du SAGE du delta de l'Aa
- du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion des ressources piscicoles (PDPG 59)
- des plans d'action du Plan Climat Territorial
- du Plan de Gestion du site concerné

Un programme annuel composé d'opérations similaires est lancé jusqu'en 2013 sur d'autres sites du territoire.

Résultats

Améliorer les sites de reproduction, d'alimentation et d'hivernage des espèces citées ci-dessus

- Améliorer les connexions entre les zones humides (les réservoirs de biodiversité)
- Eliminer les obstacles à la libre circulation piscicoles
- Améliorer l'habitat (création d'herbiers)
- Créer des mosaïques de milieux bénéfiques à l'ensemble de la biodiversité (ordinaire et extraordinaire)
- Augmenter à l'échelle du territoire les sites potentiels avec les gestionnaires (publics/privés) du territoire



Restauration de zones humides, frayères à brochets

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ »

Nom de l'action :	<i>Démarche visant à favoriser la préservation de la biodiversité dans les espaces privés</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Communauté urbaine de Dunkerque</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Services de la collectivité associés : Direction de la communication ; Service information et éducation au développement durable ; Direction du cadre de vie ; Mission environnement</i>
Contacts :	<i>➤ Laurent SIEVERS, chef de service du Service information éducation au développement durable Tél : 03 28 59 64 95 Mail : laurent.sievers@tud.fr</i>
Budget / Financement :	<i>10 000€ hors salaire des agents impliqués</i>
Partenaires financiers :	<i>stage formation : financement interne – Conseil régional Nord Pas de Calais, Département, CUD.</i>
Partenaires techniques :	<i>Espaces naturels régionaux, Centre régional de ressources génétiques, associations d'éducation à l'environnement (Maison de l'environnement de Dunkerque, CPIE Flandre maritime, APINORD, Haies vives)</i>
Date de l'action :	<i>Annuel - programme reconduit chaque année</i>

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité
- Adopter les gestes et pratiques respectueux de l'environnement et de la santé au jardin
- Favoriser le verdissement de l'agglomération et la plantation d'espèces locales
- Comprendre le rôle et l'intérêt des insectes pollinisateurs



Classe d'école en sortie nature

Mesures mises en œuvre :

- Organisation de stages pratiques destinés aux habitants sur le thème du jardinage et de l'alimentation au naturel et réalisé en partenariat avec les associations locales
- Organisation d'un événement fédérateur, l'opération "plantons le décor", déclinaison locale d'une action soutenue au niveau régional.

Cette opération se traduit, à Dunkerque par :

- L'édition à 6000 exemplaires d'un bon de commande de végétaux sélectionnés au niveau régional
- Une campagne de communication sur les essences locales
- L'accompagnement au choix des végétaux
- L'organisation d'une manifestation conviviale comprenant exposition de produits locaux et activités de sensibilisation
- Des conseils à la plantation
- La livraison des végétaux commandés par les particuliers.

Résultats

En 2010, 108 personnes réparties sur 10 stages ont participé aux différentes animations techniques traitant du jardin au naturel. Dans le cadre de l'opération Plantons le décor, 1453 végétaux ont été livrés.

La Communauté urbaine, avec l'aide de ses partenaires locaux experts (Maison de l'environnement de Dunkerque, CPIE Flandre maritime, Centre d'initiative à l'environnement de Grande-Synthe), a développé un réseau d'information et de découverte de tous les aspects environnementaux de son territoire. Ce réseau met en œuvre des actions de découverte de la nature qui s'appuient sur ses sites naturels : Dunes¹, Bois des Forts, Puythouck... Le zoo de Fort-Mardyck, le Palais de l'univers de Cappelle la Grande, deux équipements communautaires créés dans le but d'informer et faire découvrir la nature et ses richesses, complètent ce dispositif.



Animation nature sur le thème : « la vie de la mare monde merveilleux », assurée par les agents d'accueil communautaire

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr>

¹ *Espaces naturels protégés : propriété Conservatoire de l'espace Littoral, gérés et animés par le Département du Nord dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)*

CONDETTE

Prix coup de cœur du Jury



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 28 rue de la Marne - 62360 CONDETTE
- **Nombre d'habitants** : 2 565
- **Superficie** : 1 626 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : environnement, urbanisme
- **Zones protégées** : site inscrit « Château et étang d'Hardelot », Réserve Naturelle Régionale du Marais de Condet, ZAP (en cours d'élaboration), AVAP (en cours d'élaboration)
- **ZNIEFF** : type II : 62 « dunes d'Ecault et de Condet », 52 « forêt domaniale d'Hardelot et ses lisières, 53 « étang de la Claire Eau »



Le marais de Condet : une réserve naturelle volontaire devenue RNR en 2009

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Condet est globalement peu urbanisée et elle jouit d'un patrimoine naturel et paysager important. Elle a réussi à préserver jusqu'à aujourd'hui son caractère rural, où le végétal tient une place prépondérante, qu'il s'agisse des zones naturelles, des abords des voiries, des franges rurales ou des jardins privés. Le développement actuel de la Côte d'Opale et le tourisme grandissant, s'ils constituent des opportunités sur le plan économique, nécessitent



la mise en place d'une véritable politique patrimoniale et d'aménagements, axés sur un développement durable du territoire, de manière à ne pas hypothéquer les atouts de la commune. Depuis une dizaine d'années, Condette mène des actions exemplaires en matière de restauration et de protection des milieux naturels et agricoles, alors même qu'elle est exposée à une réelle pression foncière du fait de sa proximité de Boulogne-sur-Mer (7,5 km) et de son voisinage direct (2,5 km) avec la station balnéaire d'Hardelot. La commune est à l'origine d'une réserve naturelle volontaire (2001) devenue réserve naturelle régionale en 2009 : le marais de Condette qui constitue une mosaïque riche et variée d'habitats naturels, ainsi qu'un véritable corridor écologique entre deux massifs forestiers.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE 1 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom du projet :	Charte d'urbanisme / AVAP / ZAP
Structure chargée de la mise en œuvre :	Service urbanisme
Services de la collectivité associés :	Direction Générale, Urbanisme
Contacts :	➤ Pascale DUPONT, DGS - Tél : 03 21 32 88 88 Mail : dgs.pdupont.condette@orange.fr ➤ Dominique ALLAËRT, Responsable urbanisme et environnement - Tél : 03 21 32 88 88 Mail : urbanisme.condette@laposte.net
Budget / Financement :	La ZPPAUP a coûté 42 000€ à la commune dont 50% financé par la DRAC, sa transformation en AVAP est prise en charge par la Communauté d'Agglomération, Le PNR a financé 50% de l'étude paysagère (7000€ à la charge de la commune) et la totalité de la ZAP
Partenaires financiers :	Etat (DRAC), Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, Communauté d'Agglomération
Partenaires techniques :	Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, Agence d'Urbanisme, Chambre d'Agriculture, Services de l'Etat, Agence d'Urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale, Services de la Communauté d'Agglomération
Date de début du projet :	2001
Date de fin prévue :	2011

Objectifs

Le projet a pour objectif de protéger l'identité de la commune, de protéger les espaces naturels et agricoles et également de maîtriser la périurbanisation.

Mesures mises en œuvre

La commune a engagé une action volontariste de protection des terres agricoles, dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'abord, puis en demandant au Préfet la mise en place d'une Zone agricole protégée (ZAP), actuellement dans sa dernière phase de validation. Elle permettra la pérennisation des exploitations. L'acquisition d'un espace agricole de 12 ha au cœur de la commune, « les Bas-Champs » permettra la réintroduction d'une culture maraîchère raisonnée voire biologique en circuit court, gérée par une association d'insertion et des jeunes maraîchers en recherche de terres.

Condette est enfin quadrillée d'un double réseau : fossés et ruisseaux, et chemins piétonniers doublés de haies vives d'essences locales. La commune entretient, amplifie et connecte entre eux ces réseaux, directement par acquisition et réserves foncières inscrites au PLU, mais aussi via les propriétaires privés (bailleur ou individus avec convention). Le règlement du PLU comprend entre autres l'interdiction de plantation de thuyas pour les haies et préconise une liste de végétaux d'essences locales, ainsi qu'une limitation de l'imperméabilisation à 10 % de la parcelle constructible. Cette trame verte et bleue au niveau local est en cours de prise en compte aux échelles intercommunale et régionale

Résultats

La reconstitution d'une Trame Verte et Bleue regroupant des espaces naturels et des espaces agricoles renforce la continuité écologique entre les deux massifs forestiers situés au nord et sud de la commune.



Les Bas Champs, 12 hectares d'espaces agricoles à protéger

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE 2 « BIODIVERSITE LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom du projet :	<i>Préservation et réhabilitation d'une zone humide de 35 hectares : le marais de Condette</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Eden 62</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Direction Générale, Urbanisme</i>
Contacts :	➤ <i>Pascale DUPONT, DGS - Tél : 03 21 32 88 88</i> <i>Mail : dgs.pdupont.condette@orange.fr</i> ➤ <i>Dominique ALLAËRT, Responsable urbanisme et environnement - Tél : 03 21 32 88 88</i> <i>Mail : urbanisme.condette@laposte.net</i>
Budget / Financement :	<i>1,5 million d'euros</i>
Partenaires financiers :	<i>Région, Europe, Conseil Général, Agence de l'Eau, Parc Nature Régional, Intercommunalité</i>
Partenaires techniques :	<i>Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, Syndicat mixte Eden 62, DREAL, ABF, Agence d'Urbanisme Boulogne Développement oôte d'Opale</i>
Date de début du projet :	<i>2001</i>
Date de fin prévue :	<i>2009</i>



Le platelage permet aux handicapés en fauteuil ou malvoyants de pénétrer au cœur du marais



Objectifs

Le but de cette action était de sauver et de réhabiliter les 35 hectares de zones humides, ce qui a permis de les classer en réserve naturelle régionale.

Mesures mises en œuvre

L'étude a été subventionnée par la commune et la DIREN (DREAL), la maîtrise d'ouvrage assurée par la commune. Le site est accessible par les handicapés y compris malvoyants et la gestion conservatoire est confiée à EDEN 62. En 2009, le marais a été classé en Réserve Naturelle Régionale. Une ancienne route automobile qui bordait le marais a été fermée d'abord partiellement (les week-ends, en sens unique) dans un premier temps, puis complètement par la suite. Cette ancienne route est désormais dévolue aux piétons, poussettes et autres vélos. Les travaux de restauration et de renaturation ont été effectués entre 2005 et 2008, et deux parcours ont été aménagés afin de permettre l'accès au public tout en préservant la faune et la flore. Le plus court, aménagé sur pilotis et accessible aux personnes à mobilité réduite, est balisé de panneaux pédagogiques conçus pour les voyants comme pour les malvoyants, et permet une immersion immédiate dans une nature exceptionnelle.

Résultats

Le projet a permis de sauvegarder un des derniers corridors écologiques existant entre les massifs forestiers d'Ecault et d'Hardelot. Depuis, des programmes de protection de la faune et de la flore ont été institués. La municipalité a pu constater le retour d'espèces d'oiseaux qu'on ne voyait plus (passereaux poludicoles : Bruant des roseaux, Rousserolle effarvatte, Gorge-bleue à miroir, Rousserolle verderolle).

POUR PLUS D'INFORMATION

www.condette.fr

MAURECOURT

Prix Natureparif décerné à une collectivité d'Île-de-France



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Rue du Maréchal Leclerc – 78780 - MAURECOURT
- **Nombre d'habitants** : 4 101 habitants
- **Superficie** : 365 ha
- **Zones protégées** : Trois ENS + un PRIF
- **ZNIEFF** :



Maurecourt préserve la dernière connexion entre l'Oise et le massif forestier de l'Hautil

PRESENTATION DE LA COMMUNE :

Maurecourt est une ville des Yvelines d'une superficie de 365 ha, située à la confluence de la Seine et de l'Oise. Elle s'est développée harmonieusement en préservant ses espaces naturels et agricoles (2/3 du territoire) tout en permettant aux populations de s'installer. De 3 493 habitants, en 1999 elle comptait 4 101 habitants en 2009. Cet accroissement démographique mais aussi l'évolution des loisirs a nécessité durant le mandat 2001-2008 de développer un programme important d'infrastructures sportives et culturelles dont une Maison des Arts (470m²) et une Salle de Sports (1810 m²), etc.

La municipalité a aussi lancé un programme de rénovation des infrastructures liées au football en prévoyant la réimplantation des terrains et du vestiaire de football en zone non inondable. A ces installations vétustes, la municipalité a substitué un programme de réaménagement des berges de l'Oise. Ce projet, dont la première partie (4,5 ha) est quasi achevée, permettra à terme de reconstituer une zone humide, de protéger nos ressources en champ captant, et en cas de crue de restaurer le libre écoulement de la rivière. Il permettra aussi de répondre aux exigences du SDAGE, de dynamiser la biodiversité (création d'une prairie mellifère, plantation de deux vergers, plantation de plantes hygrophiles) et de contribuer à la reconquête du bon état biologique de l'eau.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE «AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom du projet :	Aménagement des berges de l'Oise
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville de Maurecourt
Services de la collectivité associés :	A Maurecourt pour des raisons financières, ce sont les élus qui montent et rédigent les projets. Le projet est calé sur deux maîtrises d'ouvrage l'une assuré par la commune berge haute et l'autre par le SMSO
Contacts :	➤ Joël TISSIER, Premier Adjoint au Maire Mail : jotissier@wanadoo.fr ➤ Arnaud LEROY, Secrétariat - Tél : 01 39 70 23 20 Mail : comptabilite@ville-maurecourt.fr
Budget / Financement :	637 976 € pour la phase 1
Partenaires financiers :	Région IDF – SMSO – CG 78 – Agence de l'Eau – SEFO
Partenaires techniques :	SMSO - ZOOM
Date de début du projet :	Phase 1 - 2.1 - 2.2 (2004)
Date de fin prévue :	Phase 1 (05/2011) - 2.1 (2014) - 2.2 (2020)

Objectifs

- **Phase1** : destruction, dépollution et renaturation d'un ancien site industriel situé au bord de l'Oise (chantier naval). Revitalisation de la biodiversité - Education à l'environnement
- **Phase 2.1** : restaurer la noue de l'Oise et prolonger la promenade intégrée dans la Phase1.
Récupération des eaux de pluie pour alimenter la noue
- **Phase 2.2** : connexion des phases 2.1 et 2.2 avec la zone humide en projet (côté Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise [CACP] - Prolongation de la promenade vers la CACP

Mesures mises en œuvre

- **Phase 1, berges basses** : Dépollution – Création de deux frayères - Plantation de plantes sur les hauts fonds - Création de défense anti batillage (boudin branchage et roselières) - Aménagement d'un ancien chemin de grue en passerelle qui surplombe les berges. – Basse-taille des saules.

- **Phase 1, berges hautes** : Destruction des anciens bâtiments - Dépollution du site - Réouverture des milieux et taille d'arbres en totem - Création d'une mare - Création d'une plateforme de compostage (entretien du site) - Dégagement des gravats - Création d'une prairie mellifère - Plantations d'arbres et création de deux vergers - Plantation d'arbres sur talus (hêtres et ormes).
- **Phase 2.1, accomplis à ce jour** : déplacement en zone urbaine de tous les bateaux logements sauf un. Démontage des cabanes sauvages et enlèvement des épaves de voitures. Déclaration d'Utilité Publique en cours.

Résultats

Les travaux se sont achevés partiellement pour la phase 1 à la fin mai 2011. Ils seront pleinement achevés une fois le terrain d'entraînement de foot reconstruit puisque nous pourrons achever la prairie. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan. Nous avons néanmoins constaté des passages de canards depuis que les milieux sont rouverts, visualisé des alevins dans la frayère et la venue d'un chevreuil sur le site.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-maurecourt.fr



Réaménagement de l'ancien chemin de grue en passerelle d'observatoire pour les promeneurs

FEYZIN

Action ayant obtenu la meilleure note dans le chapitre « Planification et urbanisme », thème principal de l'édition 2011



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 18 rue de la Mairie 69320 FEYZIN
- **Nombre d'habitants** : 9357 hab.
- **Superficie** : 964 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : entretien des espaces verts et de certains espaces naturels, suivi faunistiques et floristiques de certains sites, instruction des permis d'urbanisme
- **Zones protégées** : ENS, PPEANP, arrêté de biotope en cours d'instruction
- **ZNIEFF** : type I et II



Noüe paysagère – extension de la Forêt des Razes

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Au sud de l'agglomération lyonnaise, Feyzin est une petite ville d'un peu plus de 9 300 habitants. Le territoire peut être décomposé en un tiers d'habitat, un tiers de zone industrielle dont une raffinerie pétrolière, et un tiers d'espaces verts et naturels, qui couvrent 426 hectares de la commune. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les parcs



urbains de l'Europe, de la mairie et des Trois Cerisiers, les bois du fort situés en cœur de ville, le plateau agricole des Grandes Terres, les berges du Rhône et l'étang Guinet. Avec une vie commerciale riche, cinq écoles, un collège, une médiathèque, deux stades, un centre culturel abritant une salle de spectacles renommée dans l'agglomération, une piscine d'été, une école de musique municipales, 90 associations, six conseils de quartier, un centre social et un centre de loisirs, Feyzin est une commune attractive et dynamique du Grand Lyon.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE «AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

<i>Nom de l'action:</i>	<i>Elaboration et mise en œuvre du plan vert municipal</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Ville de Feyzin</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Pôle Cadre de Vie : urbanisme / action foncière et environnement / espaces verts</i>
<i>Contacts :</i>	<i>➤ Chloé MALIE, chargée de mission- Pôle Cadre de Vie – Environnement</i> <i>Tél : 04 72 21 46 59</i> <i>Mail : c.malie@ville-feyzin.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>Document réalisé en interne, budget du programme d'action défini annuellement</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, partenaires privés (en fonction des projets réalisés)</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>Paysagiste conseil, naturaliste conseil, associations environnementales, Grand Lyon</i>
<i>Date de début de l'action:</i>	<i>Document élaboré en 2004, mis à jour en 2009</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>Mise à jour du plan d'action annuel</i>

Objectifs

Depuis 2004, la ville s'est dotée d'un « plan vert municipal » ou « schéma d'urbanisme végétal », définissant annuellement un programme d'actions visant à l'amélioration du cadre de vie (fonction paysagère des espaces verts) et à la préservation et la valorisation de la biodiversité (fonction écologique de la trame verte). Il s'agit d'intégrer les espaces verts comme une composante du développement urbain, pour un projet global et cohérent (avec prise en compte des corridors écologiques).

Mesures mises en œuvre

Le plan vert de Feyzin est composé de 3 parties distinctes :

- Une première partie de diagnostic a permis de cerner l'identité du paysage, ses spécificités, son potentiel et ses dynamiques. Cet état des lieux permet de distinguer les différentes unités caractéristiques du paysage et du cadre de vie feyzinois. Pour chacune de ces unités paysagères, un bilan des atouts et faiblesses a été établi. Ce bilan sert de base à la définition des enjeux et des actions opérationnelles.
- Une seconde partie permet de définir, sur la base de l'état des lieux, les enjeux feyzinois. Elle fait la synthèse des enjeux définis dans les documents d'urbanisme que sont la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU), et de leurs impacts sur le



territoire feyzinois. L'accent est ensuite mis sur les particularités locales et les enjeux spécifiques à Feyzin.

- Une troisième et dernière partie, plus opérationnelle, précise les actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs proposés. Cette dernière partie du plan vert propose un plan d'actions concrètes pour répondre aux enjeux paysagers définis. Ce programme d'actions est mis à jour chaque année, et permet de mettre en cohérence les interventions des différents partenaires sur le territoire. La définition du programme d'actions est en outre un outil de programmation budgétaire.

Résultats

Le Plan Vert permet de programmer régulièrement des aménagements paysagers et écologiques à l'image de la mare du parc des 3 cerisiers en 2004, et plus récemment de la forêt des Razes : plantation sur différentes parcelles d'arbres typiques de la Vallée du Rhône, et proposant une vocation paysagère et de préservation de la biodiversité à des terrains en friche situés en zone de risque technologique.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-feyzin.fr

Les meilleures actions des Capitales européennes 2011



HANOVRE

Capitale allemande de la biodiversité 2011

INFORMATIONS GENERALES

- *Pays* : Allemagne
- *Nombre d'habitants* : 519 212 hab.
- *Superficie* : 20 414 ha



PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DES ACTIONS

Pour la ville d'Hanovre, un environnement « vert » diversifié est considéré comme vital afin de préserver durablement un bon niveau de vie, aussi bien pour l'habitat que pour le travail. Les autorités ont pris des mesures afin de faire de la biodiversité un objectif central dans tous les développements urbains actuels. En ont résulté un nombre d'actions : les rivières sont reconstruites et entretenues de façon naturelle, et cette impulsion naturelle est constamment intégrée dans la gestion des rivières. La forêt municipale est certifiée FSC et un programme supplémentaire permet de préserver et d'augmenter la quantité de bois mort dans la forêt. Des zones naturelles « sauvages » apparaissent dans les parcs où elles remplacent de plus en plus les pelouses entretenues. Un programme pour les « cours intérieures et l'environnement résidentiel » soutient et encourage les citoyens à rendre leur



espaces communs plus verts. Plusieurs plans d'action sont spécifiquement axés sur la biodiversité dans les grands espaces entourant la ville, afin de créer des mares, de planter des arbres et des petits bois, de protéger les herbes des terres cultivées, étendre la gestion des herbages et augmenter l'agriculture biologique.

La pépinière municipale cultive des variétés de plantes locales afin de contribuer à protéger leur diversité. Le « Programme d'aide aux espèces locales » va plus loin : les habitats naturels d'espèces rares de plantes ont été réintroduits sur 118 sites soigneusement choisis. Un suivi régulier démontre un succès flagrant dans la dispersion des plantes vasculaires rares.

En parallèle de toutes ces mesures visant à améliorer la biodiversité, la stratégie d'Hanovre se targue d'un objectif spécifique supplémentaire : réussir à développer chez le public un engouement pour la nature. De nombreuses institutions qualifiées et des activités spécifiques ont été mises en place dans ce but. Dans la « Tour à expérience forestière », ou le « gratte-ciel forestier » par exemple, le concept de piste naturelle est devenu vertical : une tour en bois de 32m surplombant les cimes des arbres avoisinants, permet de faire l'expérience de l'arbre en tant qu'habitat naturel pour de nombreuses espèces. Des expositions interactives sur plusieurs étages de la tour – comme une sorte d'immeuble – expliquent la morphologie des arbres et la diversité de la vie depuis les racines jusqu'à la canopée. Depuis son ouverture en 2009, la Tour est devenue un site très attractif pour les enfants aussi bien que pour les adultes.

D'autres concepts à vocation éducative sont disséminés aux quatre coins de la ville, comme la forêt des enfants, une ferme urbaine ou encore un centre de biologie. Toutes ces institutions veillent à ce que la notion même de biodiversité et la nécessité de sa protection soient transmises à la population, tout âge confondu.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.hanovre.de

PUEBLA DE SANABRIA

Capitale espagnole de la biodiversité 2011

INFORMATIONS GENERALES

- *Pays* : Espagne
- *Nombre d'habitants* : 1 586 hab.
- *Superficie* : 8 151 ha



PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DES ACTIONS

Puebla de Sanabria est une ville située dans le nord-ouest de la province de Zamora, dans la communauté autonome de Castille-et-León. La ville se trouve en fait dans la région de Sanabria limitrophe avec le Portugal, la Galice et León. Il s'agit d'une enclave montagneuse au milieu des massifs de Culebra, Segundera et Cabrera Baja, présentant une grande diversité de paysages ruraux naturels, sans oublier ses valeurs environnementales très variées et son intérêt au plan géologique, géographique et hydrologique, ainsi que sa flore et faune abondantes.

Déclarée Héritage artistique et historique national, la ville possède un grand patrimoine monumental et une culture populaire très enracinée. Cet emplacement coïncide avec un



point stratégique sur la jetée dominant la confluence des rivières Tera et Castro qui entourent la ville. Un château élégant se dresse sur le point le plus haut et domine un paysage urbain composé de maisons aux toitures en ardoise.

Puebla de Sanabria est le centre des principaux services commerciaux de la région, même si du point de vue socio-économique elle a connu une importante transformation au cours des 25 dernières années. L'activité rurale et d'élevage dans la région a en effet été largement abandonnée et remplacée par le tourisme en tant que facteur clé de développement.

Au plan démographique, Puebla de Sanabria est une ville espagnole représentative, puisque comme 90,76% d'entre elles, elle possède moins de 10 000 habitants.

Puebla de Sanabria a obtenu le titre de Capitale espagnole de la biodiversité 2011 car elle sait comment apprécier et protéger sa grande variété biologique et sa culture traditionnelle, clairement différente et vivante, pour développer un secteur touristique basé sur la préservation et la promotion de l'environnement.

En outre, les méthodes d'urbanisation sont centrées sur une croissance durable uniforme où la préservation du paysage et le critère d'intégration sont particulièrement importants en termes de développement territorial.

Il convient également de mentionner différents projets tels que la réhabilitation de la section urbaine de la rivière Tera, la création du centre thématique sur le loup ibérique en tant que référence mondiale, l'école de mycologie à Ungilde ou l'enseignement intégral d'écosystèmes de fleuves, glaciers et montagnes fluviales.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.pueblasanabria.org/puebla.htm

INFORMATIONS GENERALES

SZENTES

Capitale hongroise de la biodiversité 2011

- *Pays* : Hongrie
- *Nombre d'habitants* : 29 375 hab.
- *Superficie* : 35 325 ha



PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DES ACTIONS

Szentes se trouve dans le sud de la Grande Plaine de Hongrie, dans le comté de Csongrád. Entourée par les rivières Tisza et Hármas-Körös et traversée par la Kurca, Szentes est la troisième ville du comté en termes de population.

La région rassemble un nombre particulièrement important d'espèces d'oiseaux. La rivière Kurca, qui sépare la ville en deux, et ses berges constituent un habitat idéal pour les oiseaux aquatiques et les oiseaux des marais. La richesse de la végétation des rives permet à des espèces comme le Grèbe castagneux (*tachybaptus ruficollis*), le Blongios nain (*ixobrychus minutus*), le Râle d'eau (*rallus aquaticus*), la Marouette ponctuée (*porzana porzana*) ou la Rousserolle verderolle (*acrocephalus palustris*) d'être présentes dans la région. En outre, la Kurca ne gèle pas en hiver grâce aux effluents d'eau thermale. Elle constitue donc un excellent endroit de repos pour des espèces d'oiseaux domestiques et migrateurs rares, comme le Cormoran pygmée (*phalacrocorax pygmeus*), le garrot à œil d'or (*bucephala*



clangula), le Chevalier cul-blanc (*tringa ochropus*) ou encore l'alcedo, en hiver. Dans le parc du lac thermal de 122 hectares, qui se trouve à 5 km de la ville, depuis 1983 des ornithologues ont observé 172 espèces d'oiseaux, dont 60 sont des oiseaux sédentaires. On peut à titre d'exemple citer les espèces suivantes : le Cormoran pygmée (*phalacrocorax pygmeus*), le Tadorne de Belon (*tadorna tadorna*), le Fuligule milouinan (*aythya marila*), la harelde boréale (*clangula hyemalis*) ou encore le pygargue à queue blanche (*haliaeetus albicilla*). Depuis la ville on accède au lac par une agréable piste cyclable.

Des zones en mosaïque dispersées de pelouse sodique et de gazon couvrent de grandes étendues du nord-est au sud-est de la ville. Une zone bien desservie, appelée le Cserebökény Pustas est devenue zone protégée et appartient au parc national de Körös-Maros depuis 1997. Près de 200 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont 15 sont hautement protégées. On y trouve notamment les oiseaux migrateurs suivants : la Buse féroce (*buteo rufinus*), la Buse pattue (*buteo lagopus*), le Faucon pèlerin (*falco peregrinus*), le Pluvier doré (*pluvialis apricaria*), la linotte à bec jaune (*carduelis flavirostris*) et le Bruant des neiges (*plectrophenax nivalis*). Remarquons également que les jardins et les parcs (le jardin de Széchenyi, la forêt des héros, le parc de l'hôpital) de la ville sont aussi d'importants sites de nidification pour différentes espèces d'oiseaux.

Le plus grand parc de Szentes, le parc Széchenyi, au bord de la Kurca, a été classé monument historique botanique et culturel. Déclaré réserve naturelle en 1953, le parc possède un magnifique jardin botanique dans lequel on trouve des platanes, des marronniers, des frênes, des tilleuls, des érables, des cyprès, des pins noirs et des chênes pédonculés. La beauté naturelle des rivières Tisza et Körös ainsi que la flore et la faune extrêmement riches contribuent largement au capital naturel unique de Szentes.

Le parc de 16 hectares de l'hôpital régional est protégé par une réglementation locale depuis les années 30. La Kurca serpente entre les pins, les cyprès et les ginkgos bilobés. C'est là que se trouve le premier puits d'eau thermale de la ville.

L'horticulture de la région se fonde sur l'utilisation de l'eau thermale pour le chauffage. Elle est connue comme la plus grande horticulture sous serre et tunnel plastique à pied du pays. Les serres occupent 23 hectares et sont chauffées par 14 puits d'eau thermale. Des tunnels en plastiques à pied non chauffés sont utilisés sur 40 hectares. Et sur 50 autres hectares de terrain agricole, les producteurs cultivent des variétés locales de poivron, tomate et concombre.

Le goût des légumes produits à Szentes est unique. La forte teneur en vitamines des légumes cultivés sur cette terre est due au climat particulier de la grande plaine du sud, aux nombreux jours d'ensoleillement et à la richesse en substances minérales de l'eau.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.szentes.hu

KREMNICA

Capitale slovaque de la biodiversité 2011

INFORMATIONS GENERALES

- *Pays* : Slovaquie
- *Nombre d'habitants* : 5 337 hab.
- *Superficie* : 4 313,52 ha



PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DES ACTIONS

En 2011, le titre de Capitale slovaque de la biodiversité a été décerné à Kremnica. Il s'agit d'une petite ville du centre de la Slovaquie. Malgré sa petite taille, on peut dire que Kremnica est le carrefour des merveilles naturelles, de l'histoire et de la culture, mais également de la modernité. Entourée de massifs montagneux (*Kremnické vrchy*), la ville est située à l'ouest de Banská Bystrica, une ville importante de la région.

Kremnica joua un grand rôle au Moyen-âge. Elle était alors l'une des principales villes minières européennes, notamment grâce aux abondants dépôts de minerais d'or et d'argent du massif Kremnické vrchy. L'une des plus vieilles villes de Slovaquie, elle reçut sa charte royale en 1328, avec les privilèges de l'activité minière et de frappe de la monnaie. C'est à cette époque que la nouvelle presse commença à produire les précieux groats d'argent et



les célèbres florins et ducats de Kremnica. En tant que ville minière, Kremnica a traversé diverses étapes de déclin et prospérité relative.

Kremnica connut une nouvelle expansion lors du passage du 19^e au 20^e siècle. Après un différend juridique avec la couronne, la ville remporta une grande propriété forestière. Parallèlement, l'État investit une grande somme d'argent en faveur du développement des mines et de la construction d'une voie de chemin de fer traversant Kremnica. Outre la production minière et la frappe de monnaie, des artisans et des fabricants locaux devinrent le troisième secteur en termes d'importance économique dans l'histoire de Kremnica. La ville, riche de nombreux sites historiques, a entrepris des travaux de reconstruction, focalisé ses efforts sur le tourisme. La région est connue pour les activités de loisirs, culturelles et sportives qu'elle offre. En ce qui concerne les activités sportives, rappelons que le complexe de ski de Skalka est situé dans les montagnes à l'ouest de Kremnica, à 1 232 mètres. Passer de l'activité minière au tourisme a requis une grande dose d'énergie, mais aussi une vision moderne. La ville de Kremnica renforce la protection naturelle et le développement durable de la ville. Elle a dressé une liste de projets afin de protéger la nature et la biodiversité. Le projet du jardin Zechenterova en est un exemple. Il s'agit d'un grand espace vert dans la ville qui a été reconnu monument national en 1958. En plus des projets portant directement sur la protection de la biodiversité, Kremnica s'implique très activement dans des campagnes de renforcement de la biodiversité. La ville accueille également l'un des plus grands festivals cinématographiques d'Europe centrale sur le thème de la protection de l'environnement : ENVIROFILM. Enfin, les autorités mettent également en œuvre plusieurs projets sur diverses questions environnementales.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.kremnica.sk

Les meilleures actions des communes dans la catégorie des villes de 2 000 et 20 000 habitants





AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Catégorie des villes
de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 35 rue Henri Turlet, 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
- **Nombre d'habitants** : 7 500 hab.
- **Superficie** : 612 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme et espaces verts
- **Zones protégées** : non
- **ZNIEFF** : aucune

PRESENTATION DE LA COMMUNE

D'une superficie de 612 hectares, située près de Valenciennes, la ville d'Aulnoy est desservie par différents réseaux (autoroute, tram, bus). Le paysage de la commune est marqué par la vallée de la Rhönelle qui est le trait fédérateur du Vieil Aulnoy. Cette lecture du paysage est un peu brouillée par l'urbanisation de la zone Ouest conduisant à l'apparition de grands ensembles d'habitats et d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), le Nouvel Aulnoy, qui s'est développé séparément du noyau originel. La frontière entre le Vieil et le Nouvel Aulnoy est matérialisée par l'avenue de la Libération puis se développe une forme de « no man's land » jusqu'aux rues Mirland et Jaurès. Ce site offre la possibilité de revenir sur les manques de continuité du tissu construit et de recoudre les liens affaiblis entre le bourg ancien et les quartiers de la ZAC par des liaisons douces et par l'offre variée de logements sociaux et en accession ce qui devrait être propice à l'implantation d'un écoquartier.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Nom de l'action :	Réalisation d'un écoquartier
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes accompagnée par un aménageur (Adevia)
Services de la collectivité associés :	Services techniques et administratifs
Contacts :	➤ Johan HAUDRECHY, responsable des espaces verts Tél : 03 27 33 32 77 Mail : stechniques@aulnoylezvalenciennes.fr ➤ Frédéric WATTHEE, Directeur des Services Techniques Tél : 03 27 33 32 77 Mail : fwatthee@aulnoylezvalenciennes.fr
Budget / Financement :	en cours
Partenaires financiers :	Région - Europe - FRB - ANV
Partenaires techniques :	CAUE - ERDF - Partenaires privés - SIAV - GREDF- Bureaux d'études (architectes) - ANR - FRB
Date de début de l'action :	2009
Date de fin prévue :	2019





Objectifs

Réalisation d'un écoquartier de 400 logements étalée sur 10 ans en 3 tranches successives. L'opération d'aménagement et de construction va permettre de constituer un champ de connaissances exceptionnelles sur la biodiversité. Il s'agit d'une opportunité urbaine, environnementale, sociale remarquable de vivre autrement l'espace urbain, de transcender les jardins familiaux.

Mesures mises en œuvre

Etat des lieux (contenus scientifiques et techniques), préconisation préalable d'aménagement et de construction, veille et sauvegarde pendant les chantiers, confirmation après travaux et évaluation.

Résultats

Nous proposons de prendre comme support anecdotique, fil rouge de la recherche, la présence sur le site d'un couple d'écureuil. La préservation du milieu de vie des écureuils en place permettra la sauvegarde de toute la chaîne de la biodiversité.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.aulnoylezvalenciennes.fr

BLANQUEFORT

Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : BP 20117 - 33294 BLANQUEFORT CEDEX
- **Nombre d'habitants** : 15 300 hab.
- **Superficie** : 3 372 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, espaces verts et espaces naturels, voirie, développement durable, animation
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui de type ZICO



Forteresse médiévale en bord de Jalle à Blanquefort

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Blanquefort se situe au nord de l'agglomération bordelaise (membre de la Communauté urbaine de Bordeaux) entre l'océan et les vignobles du Médoc. Ville de tradition viticole, elle a su faire cohabiter monde rural et industries de pointe.



La zone d'activités de Blanquefort (« l'éco parc »), la plus vaste de l'agglomération bordelaise, regroupe 220 entreprises nationales et internationales et 7 800 salariés. Modeste bourg de 6 000 habitants en 1982, Blanquefort compte désormais 15 300 habitants. C'est une ville jeune et marquée par une forte dynamique associative (plus de 140 associations), où les moins de 20 ans représentent plus de 27 % de la population. Etendue sur 3 372 hectares, elle préserve un cadre de vie agréable grâce à ses nombreux espaces verts (120 hectares), notamment 51 hectares de parcs dont 32 arborés. Depuis 2007, l'Agenda 21 sous-titré « Tout Blanquefort se met sur son 21 » entend réduire l'empreinte écologique de la commune grâce à la participation active de tous.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	<i>Etude Ville-CAUE « Fonder le projet urbain et de territoire de Blanquefort sur la nature et le paysage »</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de Gironde</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Services techniques et administratifs</i>
Contacts :	➤ <i>Virginie LANNES, chargée de mission développement durable et citoyenneté</i> Tél : 05 56 95 50 73 Mail : virginie.lannes@ville-blanquefort.fr ➤ <i>Elise LE GUIET, chef du service urbanisme</i> Tél : 05 56 95 56 64 Mail : elise.leguiet@ville-blanquefort.fr
Budget / Financement :	<i>Pris en charge entièrement par le CAUE Gironde</i>
Partenaires financiers :	<i>CAUE</i>
Partenaires techniques :	<i>Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), Agence d'urbanisme de Bordeaux (A'Urba)</i>
Date de début de l'action :	<i>2010</i>
Date de fin prévue :	<i>2011</i>

Objectifs

Afin d'accorder une place prépondérante à la nature et au paysage dans le prochain PLU communautaire, l'étude a dans un premier temps identifié les continuités écologiques et paysagères (trames verte et bleue) à préserver, le maillage à établir entre elles notamment en milieu urbain ainsi que les menaces et opportunités les concernant. La deuxième étape consiste à élaborer un plan d'action pour, au delà du PLU, préserver et restaurer les continuités périphériques et intra-urbaines et leur redonner une valeur d'usage.

Mesures mises en œuvre

L'étude a été diffusée auprès de tous les acteurs impliqués dans la définition du projet urbain. Le plan d'action est encore en cours d'élaboration, mais des premières mesures sont déjà à l'œuvre à savoir :

- Etablir un périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)
- Définir un plan de gestion de Tanaïs
- Docob Natura 2000



- Négocier avec des promoteurs privés ou bailleurs sociaux pour limiter l'urbanisation de zones à enjeu
- Procéder à un inventaire faune-flore sur des secteurs précis (EcoParc)

Résultats

Les résultats attendus consistent à mettre en relation les principaux sites naturels (logique des trames vertes et bleues), à préserver la biodiversité remarquable tout autant qu'ordinaire et à en partager le bénéfice avec les habitants. D'ores et déjà, l'étude a permis de diffuser auprès des porteurs de projets (municipalité et acteurs privés extérieurs, porteurs de projets opérationnels ou de documents d'urbanisme structurants) une culture de la nature et du paysage basée sur un diagnostic partagé des espaces à préserver.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-blanquefort.fr

BOZOULS

Catégorie des villes
de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** BP 20117 - 12340 BOZOULS
- **Nombre d'habitants :** 2 795 hab.
- **Superficie :** 6 969 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** urbanisme, espaces verts (création et gestion), site géologique
- **Zones protégées :** oui
- **ZNIEFF :** oui, le site du Canyon



PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Bozouls, située aux portes du Haut-Rouergue, a connu un développement remarquable de sa population au cours des dernières décennies. Ce développement a été induit par la création de 1 200 emplois, dans la filière bois, l'informatique et l'imprimerie. Il s'est fait dans le respect d'un équilibre urbain-rural intéressant. Le développement récent

de l'habitat et des services publics s'est largement inscrit dans une démarche de développement durable (PADD, haies champêtres, arbres remarquables). La commune possède un site géologique exceptionnel : le canyon de Bozouls, vallée encaissée autour de laquelle l'activité humaine s'est développée. Du fait de la basse moyenne d'âge, la vie associative y est très riche, tout particulièrement dans le domaine environnemental : club nature, amis des sciences de la terre, associations de sauvegarde du patrimoine. La commune a mis en place des partenariats avec des organismes tels que : LPO, Arbres-haies et paysages, Adasea (Natura 2000) dans le but de mettre en place un programme de gestion paysagère et touristique du site. La commune a fait réaliser une étude environnementale qui permettra d'effectuer les aménagements nécessaires sans compromettre les richesses naturelles et la réserve de biodiversité qu'il contient.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE «BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI»

Nom de l'action :	<i>Etude Environnementale en lien avec la mise en valeur pédagogique du Canyon de Bozouls</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Rural concept</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Environnement, Technique</i>
Contacts :	➤ Jean-Luc CALMELLY, Maire Tél : 05 65 51 28 00 Mail : mairie-de-bozouls@wanadoo.fr ➤ GALTIER Fabien, Directeur des Services Techniques Mail : bozouls.techniques@orange.fr
Budget / Financement :	<i>16 000 €</i>
Partenaires financiers :	<i>CGR Communauté Européenne FEADER, LPO, Maison Natale Jean-Henri Fabre</i>
Partenaires techniques :	<i>Association Sciences de la Terre, Club Nature, Club Rando</i>
Date de début de l'action :	<i>Novembre 2009</i>
Date de fin prévue :	<i>Juin 2011</i>

Objectifs

Dans le cadre de l'inscription du Canyon de Bozouls dans les sites « espaces naturels sensibles », la Commune de Bozouls a fait réaliser une étude pour connaître la biodiversité du Canyon. Cette étude propose des solutions pour assurer une mise en valeur pédagogique des lieux. Elle présente des pistes de réflexion concernant la gestion paysagère du site.

Mesures mises en œuvre

- Ouverture de sentiers de randonnée : les sentiers du Canyon connaissent une fréquentation importante sans dégradation notable environnementale. La première

mesure est d'améliorer qualitativement le ressenti par la création de nouveaux sentiers, d'un balisage et d'un guide de visite basé sur la découverte de la biodiversité (faune, flore, paysages, milieux).

- Mise en place de postes d'observation pour ne pas déranger la faune rupestre particulièrement riche dans le site (ex. Faucon pèlerin, Hibou Grand Duc, chauves-souris Grand et Petit rhinolophe...)
- Création de milieux secondaires qui est un atout indéniable pour la faune et la flore. Les aménagements consistent à créer artificiellement des habitats (mur en pierres sèches, tronc de bois, nichoirs à insectes, haies...).
- Gestion des milieux naturels existants : l'aménagement de milieux (mares, pelouses sèches, bois, terrasses...) permettra d'aller à leur découverte sans entraver le bon fonctionnement des écosystèmes. La gestion de ces milieux consiste essentiellement à la restauration des éléments paysagers existants, à des coupes sélectives ou simplement à laisser le milieu à son libre fonctionnement.
- Gestion pastorale : pour éviter la fermeture du milieu, la mesure phare de la mise en valeur est le retour d'un agropastoralisme dans le site. Un des scénarii envisagé est la mise en place d'un troupeau communal de chèvres.

Résultats

L'étude permet une véritable expertise faunistique, floristique et paysagère. Elle donne des orientations pour permettre de découvrir un site remarquable sans compromettre les richesses qu'il renferme. La mise en valeur pédagogique du Canyon telle qu'elle sera assurée permettra de préserver les niches écologiques d'espèces rares (faucon pèlerin, chouette effraie, chauve-souris, loutres...) et ainsi sensibiliser le grand public à la protection de la biodiversité.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.bozouls.com>

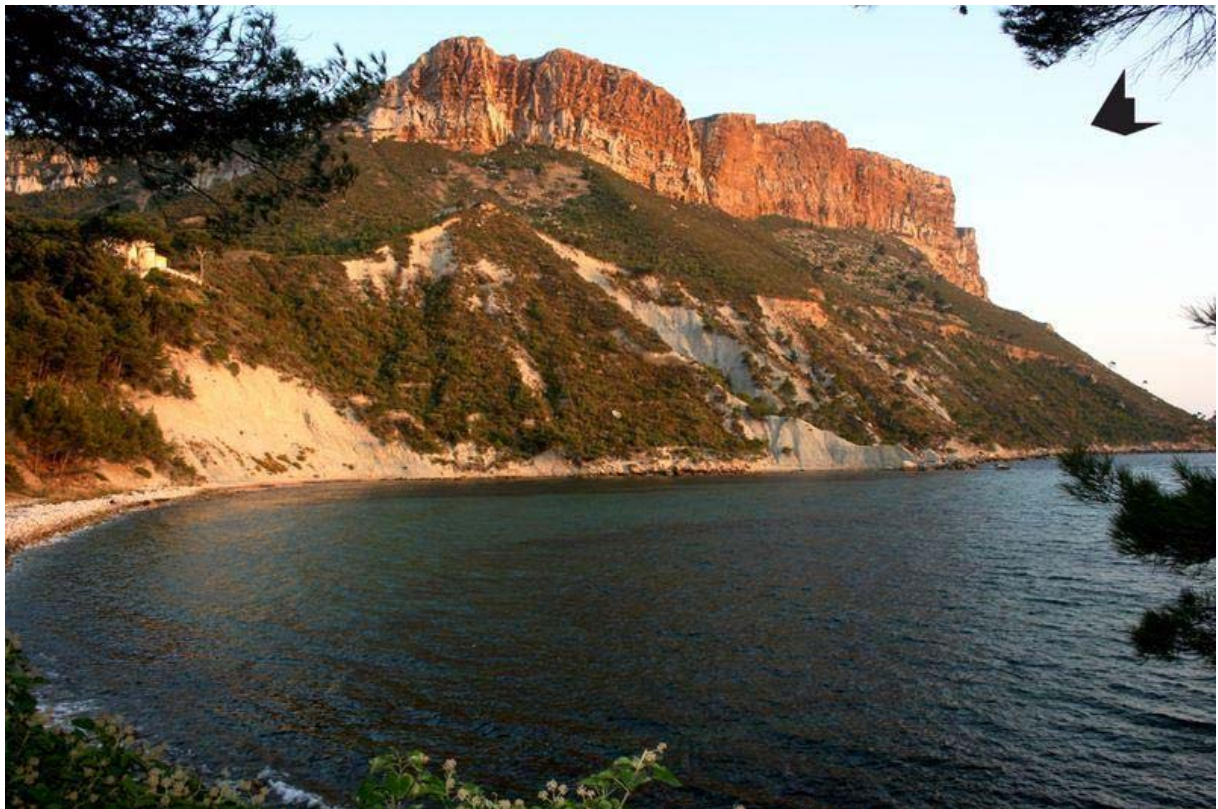
CASSIS

Catégorie des villes
de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Baragnon - 13260 CASSIS
- **Nombre d'habitants** : 7 942 hab.
- **Superficie** : 2 686 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : les espaces verts et la forêt communale, marché passé avec l'ONF pour les travaux et l'assistance technique, convention tripartite pour les terrains du conservatoire du littoral
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, parc naturel national, espace naturel sensible
- **ZNIEFF** : type I et II



Plage de l'Arène, Cap Canaille, Cassis

PRESENTATION DE LA COMMUNE

« Qu'a vist Paris, se noun a vist Cassis, pou dire : n'ai rên vist. »

« Celui qui a vu Paris et qui n'a pas vu Cassis peut dire... je n'ai rien vu. »

Ces mots du prix Nobel de littérature Frédéric Mistral traduisent à eux seuls la formidable attraction qu'exerce Cassis sur tous ceux qui s'y rendent. Ce petit port de pêche, niché entre deux sites naturels exceptionnels (le célèbre massif des Calanques et le majestueux Cap



Canaille) offre aux visiteurs un concentré de Provence et de Méditerranée. La magie opère déjà sur la petite route qui mène au village et serpente entre vignobles et pinède. Le charme se révèle en parcourant les étroites ruelles et les places bordées de maisons de pêcheurs colorées. Cassis marque à jamais le regard de ceux qui découvrent pour la première fois le port, ses bateaux et ses terrasses accueillantes.

Lové dans un écrin naturel où se côtoient forêts de pins, roches ocres ou blanches, vignobles de plaine et en restanques qui s'étirent jusqu'à la mer méditerranée, Cassis est au cœur géographique du futur Parc National des Calanques.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE «AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION»

<i>Nom de l'action:</i>	<i>Aménagement de zones de mouillage écologique</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Mairie de Cassis - Capitainerie de Port Miou</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Environnement Capitainerie</i>
<i>Contacts :</i>	<i>➤ Michel BURTE, responsable capitainerie Tél : 04 42 01 96 24 Mail : m.burte@cassis.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>70 000 euros Port Miou et investissant sur 3 ans au Corton : 16 0000 euros</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Conseil Général et Agence de l'eau pour celles déjà en place</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>Neptune Environnement pour celles déjà en place</i>
<i>Date de début de l'action:</i>	<i>2005</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>inconnue</i>

Objectifs

Afin de protéger et maintenir la biodiversité à Cassis, ville propice aux mouillages, des bouées de mouillage écologiques ont été mises en place. La Posidonie, habitat et nurserie privilégiée de nombreuses espèces, est victime des mouillages. L'objectif de ces bouées est de réguler les ancrages des bateaux afin d'en réduire les impacts sur l'environnement : conséquences des ancres sur les fonds marins et pollutions par les déchets et eaux usées des bateaux.

Mesures mises en œuvre

Ce type d'aménagement a d'abord, en 2005, été installé dans la calanque de Port Miou pour des petites unités (17 mètres maximum), environ 60 bouées. En 2011, six nouvelles bouées écologiques devraient être installées au Corton pour accueillir cette fois des unités plus importantes (jusqu'à 60 mètres). Mais les actions sont les mêmes :

- Limitation des mouillages et interdiction des mouillages sauvages
- Suppression de l'impact des ancres sur la posidonie et les coralligènes



- Collecte des déchets ménagers sur les bateaux
- Gestion de la zone 365 jours par an.
- Information des usagers sur la particularité du site
- Formation des agents municipaux à la gestion environnementale
- Rappel aux usagers de leurs responsabilités environnementales
- Suivi de la zone par des vidéos sous-marines
- Etudes scientifiques (larves et juvéniles par les GIS Posidonie)
- A venir : cartographie de la biocénose.

Résultats

Après 6 ans d'implantation à Port Miou :

- Réapparition des Grandes Nacres. Absence de déchets sous-marins
- Nouvelles pousses de Posidonie en bordure des zones sableuses
- Absence d'impacts négatifs sur les herbiers environnants

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.cassis.fr>

<http://www.ot-cassis.com/accueil.html>



CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Catégorie des villes
de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 77124 CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
- **Nombre d'habitants** : 2 500 hab.
- **Superficie** : 1 739 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, espaces verts, voirie, communication
- **Zones protégées** : aucune
- **ZNIEFF** : aucune



Doucement mais sûrement, les haies champêtres regagnent du terrain

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Chauconin et Neufmontiers fusionnent en 1972. La population de Chauconin était alors de 230 habitants, celle de Neufmontiers de 340. La superficie passe à 1 739 ha. Jusqu'aux années 70, l'activité du village reste fondée sur les exploitations agricoles disposant d'un vaste et riche terroir et employant encore une importante main d'œuvre. Puis, les terres agricoles sont vendues, les lotissements prolifèrent. La population s'accroît, 1 276 en 1984, 1 489 en 1990, 1 937 en 2009. Aujourd'hui, seules 3 exploitations agricoles subsistent sans offrir d'emploi significatif. La plupart des habitants ont un mode de vie

urbain, pourtant le village conserve son aspect champêtre : l'immense majorité du territoire reste et restera agricole. D'importants espaces boisés et le fond de vallon du ru de Rutel sont protégés. Forte de sa nature, la commune mène une politique active en faveur de l'environnement.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE «BIODIVERSITÉ LOCALE : SUIVI ET GESTION »

Nom de l'action :	<i>Les haies champêtres à la reconquête des chemins ruraux</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Services techniques et initiative 77 (chantier d'insertion)</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Services techniques</i>
Contacts :	➤ <i>Frédéric BRAULT, Responsable des Services Techniques - Tél : 01 64 33 11 18</i> <i>Mail : techniques@chauconin-neufmontiers.fr</i>
Budget / Financement :	<i>2 000 euros en 2009, 30 000 en 2011</i>
Partenaires financiers :	<i>Conseil Général 77</i>
Partenaires techniques :	<i>Maison de l'Environnement, Conseil Général 77, Initiatives 77</i>
Date de début de l'action :	<i>2009</i>
Date de fin prévue :	<i>2019</i>

Objectifs

Les haies champêtres sont reconnues pour favoriser la biodiversité. Leur disparition suite au remembrement des années 70 a eu un effet dévastateur pour l'environnement. La commune souhaite recréer des corridors écologiques le long des 35 km de chemins ruraux qui sillonnent le territoire. En associant les enfants du village et en créant un chantier d'insertion pour réaliser ces opérations, la commune a souhaité mêler défense de la biodiversité, éducation à l'environnement et aide au retour à l'emploi.



Mesures mises en œuvre

Démarrée en avril 2009, la première phase de reconquête de la biodiversité a permis de planter 500 mètres de haies le long du chemin rural dit aux ânes et chemin rural du petit orme. Le 2 avril, 60 écoliers de l'école primaire sont venus parrainer 30 arbustes.

Accompagnés d'élus, de parents et de leurs instituteurs, les enfants, par groupe de deux, ont planté l'arbuste de leur choix et ont apposé au pied de leur ouvrage une ardoise avec le nom de l'espèce et leurs prénoms. « Les arbres, ça aide à respirer » déclarait un écolier avant de planter un noisetier. Les espèces plantées depuis 2009 : Erable champêtre (80), Noisetier (40) Prunier myrobolan (40), Cornouiller sanguin (40), Fusain d'Europe (40), Prunellier (40), Saule (40), Viorne obier (40), Camérisier des haies (40), Charme (10) Chêne sessile (10), Merisier (10).

Résultats

Malgré la tendance des exploitants agricoles à empiéter sur les chemins, les plants se sont développés avec peu de pertes. Insectes, oiseaux et petits mammifères commencent à recoloniser ce biotope. Suite à ce résultat encourageant, la commune a décidé de pousser plus loin les opérations de reconquête de la biodiversité. Les opérations de 2011 : 1 000 m de haies champêtres avec 1 320 plants, nichoirs sur les bâtiments publics et mares provisoires seront créées, saules en têtard le long du ru et prairies fleuries. Ces projets seront effectués dans le cadre d'un chantier d'insertion et en lien avec les équipes éducatives pour sensibiliser les générations futures à la défense de la biodiversité. Tous les chemins seront replantés de haies champêtres d'ici 10 ans.



Haies champêtres : les enfants participent à la reconquête des chemins ruraux. «Les arbustes : c'est bon pour la nature»

Article du Parisien du 4 avril 2009

Page 2 du choris 32 (journal municipal)

http://www.chauconin-neufmontiers.fr/cariboost_files/c_32_web.pdf

POUR PLUS D'INFORMATION

http://www.chauconin-neufmontiers.fr/crbst_58.html

CHENOVE

Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place Pierre Meunier - 21300 CHENOVE
- **Nombre d'habitants :** 15 500 hab.
- **Superficie :** 747 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** urbanisme et espaces verts
- **Zones protégées :** « Natura 2000 »
- **ZNIEFF :** 1 et 2



Le quartier du mail avec au premier plan le Vieux Bourg et le début du vignoble (la côte de Nuits)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située au sud de Dijon, Chenôve est aujourd'hui, avec ses 15 500 habitants, la 2^e ville et le 2^e pôle économique de la communauté d'agglomération du Grand Dijon. Petit village vigneron de 800 habitants en 1850, Chenôve connaît un développement de son urbanisation au 20^e siècle. Mais ce sont les années 1960 qui marquent une transformation radicale de la commune avec l'édification du grand ensemble qui s'achève au milieu des années 1970 où la population culmine à 21 548 habitants. La ville est organisée en zones monofonctionnelles en bandes (*espaces naturels, zone résidentielle, zone industrielle et commerciale*) séparées par des axes routiers Nord/Sud.

La superficie totale de la commune est de 747 hectares qui se répartissent entre le plateau considéré comme le « poumon vert » de l'agglomération dijonnaise et classé « Natura 2000 » depuis 2003 (240 hectares), le quartier du Mail (136 hectares et plus de 60 % de la population), les autres quartiers d'habitations (230 hectares) et le parc industriel et commercial (177 hectares).

ACTION PRESENTEE DANS LE CHAPITRE 3 «BIODIVERSITE ET CITOYENNETE »

Nom de l'action :	<i>Maison du Développement Durable intégrant une ferme à l'école et un jardin pédagogique (parc du Clos du Roy)</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Commune de Chenôve</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Service Développement Durable et Service des espaces verts</i>
Contacts :	➤ <i>Pierre CABAU, Chef de Projet Développement Durable - Tél : 03 80 51 55 39</i> <i>Mail : pierre.cabau@mairie-chenove.fr</i>
Budget / Financement :	<i>301 669 €</i>
Partenaires financiers :	<i>Conseil Régional de Bourgogne, ADEME, Grand Dijon, DREAL de Bourgogne</i>
Partenaires techniques :	<i>Bourgogne Energie Renouvelable, Ambassadeurs du tri, ERDF, associations diverses : Emmaüs, Envie, Sauvegarde des Abeilles Gardiennes de l'Environnement, Alterre Bourgogne, Comité 21</i>
Date de début de l'action :	<i>Septembre 2009</i>
Date de fin prévue :	<i>pas de fin prévue</i>



La mare du Parc du Clos du Roy

Présentation de la structure

Inaugurée en octobre 2009, elle est idéalement située au cœur du vieux bourg, dans une ancienne maison de vigneron entièrement rénovée (norme BBC) dans le vieux bourg de Chenôve. A l'arrière, le cadre privilégié du Parc du Clos du Roy, avec la ferme à l'école, le jardin pédagogique et la mare. Le parc est relié au plateau de Chenôve (Natura 2000). Elle fonctionne avec 7 agents titulaires et 1 agent contractuel.

Objectifs

L'équipe municipale a décidé de porter une politique innovante et performante en matière de développement durable.

Ce lieu est donc dédié à l'ensemble des problématiques liées à l'eau, aux déchets, à l'énergie, aux milieux naturels, au changement climatique et bien entendu à tout ce qui a trait à l'amélioration du comportement éco-citoyen de chacun.



La vigne du Parc du Clos du Roy

Mesures mises en œuvre

- Cycles scolaires, 35 classes en 2010 à raison de 6 séances par classe
- Jardin pédagogique
- Expositions dans les lieux publics municipaux
- Conférences débats avec des spécialistes des questions liées à l'eau, la terre, les abeilles, la biodiversité, ...
- Implantation de 2 ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville avec l'association Sauvegarde des Abeilles Gardiennes de l'Environnement
- Ferme à l'école et une mare ouvertes
- Journées à thèmes sur le jardinage, la biodiversité, la protection du milieu, l'eau...
- Appartement pédagogique (Eco-logis) sur le thème des économies d'eau, d'électricité et sur le tri des déchets
- Aide à l'organisation de manifestations sportives respectueuses de l'environnement (championnat de France de natation synchronisée, brevet du randonneur)
- Mise en place d'un projet pédagogique sur le thème de la biodiversité en direction des enfants des centres d'accueil municipaux (été 2011)



- Chenôve élabore :
 - Un Plan Climat Energie Territorial
 - Un Agenda 21
 - Un Plan de Protection de l'Atmosphère
 - Une charte interne de l'Eco-agent
- Chenôve a atteint en 2010 le « zéro produits phytosanitaires » dans ses espaces verts.

Résultats

La ville s'est engagée sur l'objectif des 3 fois 20 d'ici 2020.

Apport de l'action pour la biodiversité

Faire en sorte que chacun dispose d'un ensemble de connaissances et de valeurs permettant de prendre conscience du rôle primordial de la biodiversité dans notre vie quotidienne.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-chenove.fr

ERAGNY-SUR-OISE

Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** BP 70021 ERAGNY SUR OISE
- **Nombre d'habitants :** 16 825 hab.
- **Superficie :** 472 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** service environnement et espaces verts, service qualité de la vie et développement durable, service vie urbaine et développement économique
- **Zones protégées :** aucune
- **ZNIEFF :** aucune



Parvis de l'Hôtel de Ville d'Eragny-sur-Oise

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Village au bord de l'Oise, avant la dernière grande boucle de la rivière et son confluent, Eragny-sur-Oise est l'une des douze communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Le village ancien a gardé tout son cachet. Le paysage formé par la berge de l'Oise, le chemin de halage, les jardins, le village et le coteau est resté tel qu'au XIX^{ème} siècle et offre aux regards un tableau « impressionniste ». Le territoire d'Eragny reflète les orientations voulues par les



urbanistes de la « ville nouvelle » des années 70 qui ont urbanisé le plateau avec de nombreux espaces verts, de larges avenues bordées d'arbres, de nombreux cheminements piétons, un équilibre entre pavillons et immeubles de peu de hauteur, une mixité sociale, des petits centres commerciaux, de nombreux équipements et une diversité architecturale. Espaces verts et avenues offrent des écrans végétaux de grande qualité et un cadre de vie verdoyant. Les trames verte et bleue sont préservées et développées.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>Quinzaine Qualité de la Vie « Biodiversité : un patrimoine commun à connaître et à défendre »</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Mairie d'Eragny-sur-Oise, service qualité de la vie et développement durable</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Environnement et espaces verts, culture, communication, solidarité et attention à tous, scolaire, éducation, ressources humaines</i>
<i>Contacts :</i>	➤ <i>Audrey LAMPERTI, chargée de mission développement durable - Tél : 01 34 48 35 36</i> <i>Mail : alamperti@eragny.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>15 000 euros</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Subvention du CIVIQ</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>Conseil Général 95, CACP, Association Itinérances, Beauvais Diffusion, Cité des Sciences et de l'industrie, Conseil Général 92, IFSI, Librairie Le Grand Cercle, Ligue pour la protection des oiseaux, Memento Films, Patibio, Natureparif, Syndicat des Berges de l'Oise.</i>
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>5 novembre 2010</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>22 novembre 2010</i>

Objectifs

L'objectif de cette manifestation était de :

- sensibiliser tous les publics afin de promouvoir les comportements responsables
- préparer à l'inventaire sur la faune et la flore grâce à une meilleure connaissance de la biodiversité à Eragny
- intensifier les actions de la ville dans le maintien de la biodiversité à travers plusieurs thèmes :
 - Biodiversité et habitat : des conseils et des informations ont été donnés aux Eragniens sur l'utilisation des composteurs, la récupération de l'eau de pluie, l'optimisation du traitement des façades. La mixité sociale et intergénérationnelle a été prise en compte et valorisée.
 - Biodiversité et l'alimentation : à travers les expositions les visiteurs ont pu découvrir ou approfondir leurs connaissances de la diversité des produits du monde, mais aussi recevoir des conseils pour consommer localement, réfléchir sur les modes alimentaires.
 - Biodiversité de notre territoire : découvrir la biodiversité de l'Île-de-France, du Val d'Oise, en passant par Eragny et notre jardin par des propositions d'actions simples pour la préserver, dont les inventaires de la faune et de la flore. (visites de sites).
 - Biodiversité et la santé : découvrir les alternatives aux produits chimiques, la dépollution, la médication par les plantes et le parcours de la plante au médicament.



Exposition Nature Ile-de-France



Mesures mises en œuvre

Expositions et animations :

- « Goût et saveurs » de Silba, exposition particulièrement spectaculaire et décorative sur les saveurs et les habitudes alimentaires à travers le monde.
- « Nature ordinaire, nature remarquable » du Conseil Général du Val d'Oise : exposition présentant la biodiversité dans le Val d'Oise et regroupant témoignages, saviez-vous, idées de sortie.
- « Ile-de-France Ile nature » de Natureparif : exposition sur la biodiversité en l'Ile-de-France.
- « La biodiversité » de la Cité des Sciences et de l'Industrie : expo-dossier sur l'empreinte de l'homme sur la nature et tour d'horizon des pistes envisagées pour stopper l'érosion de la biodiversité.
- « Espace jardin pédagogique » Service Espaces Verts de la ville : présentation et explication du fonctionnement de deux composteurs, d'une petite cuve d'eau de pluie, de nichoirs, maison à insectes...et décorations végétales et photos d'un centre de loisirs.
- « Brouette pédagogique » Maison de l'environnement des Hauts-de-Seine (CG 92) : découverte du jardin naturel et de son écosystème aux quatre saisons. Jeux d'équipe sur table : « de la graine à la graine », « comment tisser sa toile? », « les outils du jardinier », « jeux électriques », « les amis du jardinier ».
- Ateliers, visites et projection de films : deux ateliers « hôtel à insectes » ont été menés par le responsable espaces verts à destination des enfants.
- Sur le thème biodiversité et thérapeutiques, ont été proposés un atelier sur la phytothérapie et un second sur le processus de transformation d'une plante en médicament.
- Une promenade découverte sur les bords de l'Oise : présentation de l'intérêt écologique des berges de l'Oise et des techniques de génie végétal.
- Visite Carrière de Vigny : Initiation à la géologie (sur le thème des roches calcaires leur formation et leur utilisation).
- Deux ateliers de sophrologie sur le thème de la biodiversité : une séance de relaxation et une promenade dans la ville comprenant des exercices de relaxation dynamique en plein air.
- Projection de 4 films : « Solution locales pour un désordre global » de Coline Serreau un dimanche. En continu dans la salle d'exposition : « Miel et déconfitures », « L'affaire coccinelle » et « La vie des haies ».

Résultats

Cette manifestation a permis d'intensifier et de mettre en valeur le travail de jardinage pédagogique lancé par les écoles et les centres de loisirs. Le public scolaire est venu nombreux. Les expositions et animations s'adressaient à des âges différents, des élèves de 5 à 18 ans sont venus. Deux hôtels à insectes ont été créés lors de la manifestation pour des ateliers avec les enfants, ces hôtels ont été par la suite placés dans les jardins pédagogiques des écoles de la ville. De même, un récupérateur d'eau, un composteur et des nichoirs à oiseaux qui étaient exposés durant la manifestation ont été placés dans un jardin pédagogique à destination d'enfants d'une école et d'un centre de loisirs.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.eragny.fr



Animation de l'atelier Maison à insectes



MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Catégorie des villes
de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 6 Place François Mitterrand – 32270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE
- **Nombre d'habitants** : 10 734 hab.
- **Superficie** : 2 455 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, espaces verts, services techniques, prévention des risques naturels-hygiène-sécurité environnement, service des eaux en régie
- **Zones protégées** : 300 ha approximativement
- **ZNIEFF** : Bois de la carte type 1, coteau d'Husseau est type 1, Coteau d'Husseau ouest type 1, Falaises de Montlouis type 1, Fosse SNCF de gratte-chien type 1, Francs bords de Conneuil, pointe a cornu, la Bouillardiere type 1, Greves du pont de Montlouis-sur-loire (aval) type 1, Ile aux Hoplias type 1, Ile courte manche type 1, Ile de Montlouis type 1, Mare de greux type 1, Mare de la bourdaisiere type 1, Parc de la bourdaisiere et ZICO "Vallée de la Loire : environs de Montlouis", SIC "La Loire de Candes-St-Martin à Mosnes".

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La ville de Montlouis-sur-Loire compte 10 734 habitants en 2011, c'est une ville centre au sein de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (CCET) qui compte 4 autres communes (Veretz, La Ville-aux-Dames, Larçay et Azay-sur-Cher). Située sur le coteau historique ligérien en rive gauche de la Loire, le



territoire offre des paysages variés où se juxtaposent un noyau urbain et des hameaux, des espaces de transition entre ville et territoire rural, des espaces agricoles ou naturels, ainsi qu'un patrimoine viticole remarquable.

Depuis de nombreuses années la municipalité intègre la dimension développement durable dans les politiques engagées sur son territoire. Concilier ainsi la protection de l'environnement, la croissance économique, et le progrès social, souvent oublié. Forte de son contexte et s'appuyant sur son slogan « Montlouis-sur-Loire une ville à la campagne », la commune mène de nombreuses actions avec toujours comme objectif d'offrir une qualité de vie sur le long terme à sa population. D'autre part, afin de faire vivre l'Agenda 21, la ville depuis deux ans choisit une thématique prioritaire qui lui donne une ligne de conduite à suivre sur l'année. Ainsi en 2010, le thème de la biodiversité a été retenu, ce sont donc de

nombreuses actions qui ont été menées dans le but de (re)donner à la biodiversité toute sa place sur le territoire communal.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE «BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ»

Nom de l'action :	Fête de la science
Structure chargée de la mise en œuvre :	Mairie de Montlouis-sur-Loire
Services de la collectivité associés :	Service enfance/jeunesse
Contacts :	➤ Martine SALMON, adjointe au Maire, Développement Durable, Agenda 21 Tél : 02 47 45 85 85 Mail : martine.salmon@elus.regioncentre.fr et agenda21@ville-montlouis-loire.fr
Budget / Financement :	500€
Partenaires financiers :	Aucun pour le moment
Partenaires techniques :	Les Petits Débrouillards : association d'éducation au développement durable Un chercheur en biologie de l'insecte
Date de début de l'action :	octobre 2010
Date de fin prévue :	23 octobre 2010



Exposition de Yann Arthus Bertrand sur la biodiversité, exposée à l'école maternelle Arcadine à l'occasion de la fête de la science 2010

Objectifs

Faire découvrir aux plus jeunes la richesse de la biodiversité, leur faire prendre conscience de son importance pour la planète. Éveil, expérimentations, ateliers ludiques pour apprendre en s'amusant.

Mesures mises en œuvre

L'année 2010 a été riche en événements à Montlouis-sur-Loire puisque la thématique mise en avant dans le cadre de l'Agenda 21 était la biodiversité. Lors de la Fête de la Science, l'association des Petits Débrouillards est intervenue à l'école Paul-Racault ainsi qu'au centre aéré le mercredi en organisant des ateliers, expériences autour du thème des insectes. En amenant des planches à insectes, un chercheur en biologie de l'insecte a passionné petits et grands et ouvert le chemin à un débat interactif après avoir donné une conférence le samedi après-midi.



Un chercheur en biologie de l'insecte explique aux enfants les différentes familles d'insectes

Résultats :

Ce sont près de 35 personnes qui ont écouté attentivement les intervenants et participé activement aux ateliers. Ils ont participé en famille à la construction d'un piège à insectes mais aussi compris comment marche sur l'eau le gerris, plus connu sous le nom d'araignée d'eau. La sensibilisation et l'information auprès des petits et grands a permis de leur donner une culture commune du développement durable et en particulier à cette occasion, une culture de la biodiversité

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.ville-montlouis-loire.fr



PONT-DU-CHATEAU

Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : place de l'Hôtel de Ville – 63430 PONT-DU-CHATEAU
- **Nombre d'habitants** : 10 740 hab.
- **Superficie** : 2 100 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : biodiversité, Agenda 21, gestion différenciée
- **Zones protégées** : Natura 2000, espaces boisés protégés
- **ZNIEFF** : type 1 et 2



Gestion différenciée sur les berges de l'Allier

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Ancien port de la batellerie de l'Allier, Pont-du-Château est une ville dont la population a doublé depuis les années 70. La cité possède un patrimoine naturel, historique et paysager important à préserver et à valoriser. Soucieuse de sa biodiversité, elle a réalisé un diagnostic sur son patrimoine vert pour dégager les atouts et les faiblesses de la commune. Des partenariats sont développés notamment autour de la mise en place du concept de « jardin en mouvement » de Gilles Clément avec le lycée régional Louis Pasteur de Marmilhat sur une friche urbaine de 3 hectares.



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Plan local biodiversité
Structure chargée de la mise en œuvre :	Commune de Pont-du- Château
Services de la collectivité associés :	L'ensemble des ateliers municipaux, les services urbanisme et travaux
Contacts :	➤ J.M. VALLEE Adjoint au maire Tél : 04 73 62 45 60 Mail : jmvallee@sfr.fr
Budget / Financement :	Action pérenne, budget personnel 20 000 euros/actions
Partenaires financiers :	Etat, Europe, Région (Natura2000, effacement du barrage)
Partenaires techniques :	Institut des herbiers universitaires de Clermont-Ferrand pour le plan biodiversité de l'agglomération, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour la gestion des sites Natura2000, lycée Louis Pasteur classe BTS aménagements paysagers
Date de début de l'action :	2010
Date de fin prévue :	2015

Objectifs

La commune a rédigé un plan local biodiversité pour anticiper d'une part les dispositions de la trame verte et bleue et d'autre part pour développer le concept de nature en ville. L'objectif prioritaire est :

- de faire prendre conscience de l'intérêt de la biodiversité en milieu urbain
- de définir une stratégie coordonnée avec le plan biodiversité de l'agglomération et la gestion du site Natura 2000,
- de mettre en œuvre un plan d'actions

Mesures mises en œuvre

- 1) la biodiversité est prise en compte dans la politique de la ville (agenda21, Natura 2000...)
- 2) la sensibilisation, la formation du continuum agents/élus et citoyens sont engagées
- 3) les engagements biodiversité se déclinent pour tous les projets et aménagements urbains
- 4) un parc de 3 hectares et un jardin sont dédiés à la gestion de la biodiversité en complément du site Natura2000.
- 5) la ville s'engage à agir pour la remontée des poissons migrateurs de l'Allier avec la suppression de l'ancien barrage (étude de faisabilité finalisée natura2000, 250 000 € de travaux en 2013)
- 6) un bilan annuel sera établi pour mesurer l'état de la biodiversité sur le territoire

- 7) mise à jour de l'inventaire du patrimoine arboré
- 8) encadrement d'un stage Master2 sur le mise en place du concept « nature en ville » sur le territoire communal, installation de ruches 2011-2012



Jardin en mouvement, site du Serpolet

Résultats

- mise en place d'un plan de gestion sur un parc de 3 hectares s'inspirant du concept de jardin en mouvement de Gilles Clément ; Année 1 : cartographie des espèces végétales et fauches tardives, module d'initiative pédagogique sur 3 ans avec le lycée Louis PASTEUR
- effacement d'un ancien barrage pour la remontée des poissons migrateurs (saumons, aloses, anguilles...) étude finalisée en 2011, plan de financement 2012-2013
- aménagement d'un jardin terrasse (4 600 m²) sans intrants (jardin de pluie, abris, refuge insectes, 2011-2013)

POUR PLUS D'INFORMATION

www.pontduchateau.fr



SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place du 14 juillet – 87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT
- **Nombre d'habitants :** 4 766 hab.
- **Superficie :** 5 500 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** urbanisme, espaces verts, eau-assainissement (régies directes), forêt communale, production d'hydroélectricité (régie directe)
- **Zones protégées :** Natura 2000, ZPPAU, secteur sauvegardé
- **ZNIEFF :** type II

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située à mi-chemin entre Limoges et le PNR Millevaches en Limousin, Saint-Léonard de Noblat est le berceau de la race bovine limousine et unique secteur sauvegardé de la région.

Ces éléments témoignent de l'équilibre entre l'homme et la nature que la commune apprend, au fil du temps, à préserver et à entretenir afin d'assurer au mieux la transmission de son patrimoine naturel et bâti aux générations futures.

En 2010, la commune s'est engagée dans la démarche « zéro pesticide » et a obtenu « 2 fleurs » au concours régional de fleurissement.

En 2011, une projection-débat du film « Severn », avec la participation du réalisateur Jean-Paul Jaud, a eu lieu au cinéma municipal et une action pédagogique, en partenariat avec l'ONF, est engagée ; des élèves de l'école primaire vont participer au boisement d'une parcelle située dans le périmètre rapproché du captage de Lifarnet.



Collégiale et tour ronde, au cœur du secteur sauvegardé



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

<i>Nom de l'action :</i>	De la ZPPAU à l'AVAP
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	Commune de Saint-Léonard de Noblat
<i>Services de la collectivité associés :</i>	Direction générale des services, direction des services techniques, urbanisme
<i>Contacts :</i>	➤ Valérie GIROIR, adjointe déléguée à la communication Tél : 03 27 33 32 77 Mail : valeriegiroir@ville-saint-leonard.fr Alexandre MAZIN, adjoint délégué à l'environnement, alexandremazin@ville-saint-leonard.fr Jérôme CHASTANG, directeur des services techniques, dst@ville-saint-leonard.fr Marie-Hélène DECOUX, directrice générale des services, dgs@ville-saint-leonard.fr Tél : 05 55 56 00 13
<i>Budget / Financement :</i>	95 000 €
<i>Partenaires financiers :</i>	DRAC
<i>Partenaires techniques :</i>	Bureau d'architecture "Une fenêtre sur la ville"
<i>Date de début de l'action :</i>	2007
<i>Date de fin prévue :</i>	Révision ZPPAU en ZPPAUP suspendue avant enquête publique à l'été 2010, en attente de parution des décrets d'application pour transformation en AMVAP

Objectifs

Faire évoluer la ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) de 1991 pour intégrer un volet paysager et prendre en compte le patrimoine naturel riche et varié de la commune.

Mesures mises en œuvre

D'un point de vue paysager, la ZPPAU de 1991 ne prenait en compte que la covisibilité. En 2007, une étude a été lancée pour la faire évoluer en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Tout a commencé par une analyse détaillée de l'habitat (avec une attention particulière sur les hameaux), des points de vue, des haies bocagères et des arbres remarquables de la commune. Celle-ci a conduit à diviser la commune en différents secteurs (vallée, faubourgs, collines, hameaux, extensions urbaines).

Puis un règlement prenant en compte des mesures adaptées aux enjeux de chaque secteur a été élaborés, comprenant notamment :

- l'intégration paysagère des constructions nouvelles,
- les constructions nouvelles limitées voire interdites selon les hameaux, ainsi que des prescriptions paysagères particulières comme la préservation des cônes de vue,
- le maintien ou la restauration de haies bocagères,
- la préconisation d'essences locales.

Le secteur de la vallée de la Vienne intègre la zone Natura 2000 dont les études ont montré la richesse du patrimoine vivant, avec la présence de nombreuses espèces de chauve-souris (7 espèces, dont le Petit rhinolophe, observé à l'église du Pont de Noblat et classé d'intérêt communautaire). Parallèlement, l'étude de la ZPPAUP a révélé la richesse du patrimoine bâti. Ce qui a conduit le 26 novembre 2008, au classement du centre ancien de la commune en secteur sauvegardé, unique en Limousin.



Vallée de la Vienne, quartier du Pont de Noblat, église St Martial où le Petit rhinolophe a été observé

Résultats

La commune attend la publication du décret d'application concernant les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) pour compléter l'étude ZPPAUP. La mise en conformité renforcera le volet environnemental en s'appuyant sur le plan d'aménagement et de développement durable du PLU. L'AVAP devrait donc avoir un impact important sur la connaissance et la préservation du patrimoine vivant de la commune.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-saint-leonard.fr



SAINT-NOLFF

Catégorie des villes de 2 000 à 20 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place Pedrajas de San Esteban – 56250 SAINT-NOLFF
- **Nombre d'habitants :** 3 732 hab.
- **Superficie :** 2 592 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** préservation et suivi biodiversité, mise en place et suivi agenda 21 communal
- **Zones protégées :** arrêté de biotope dans le clocher de l'église (colonie de Grands murins)
- **ZNIEFF :** aucune

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Nolff est située dans le Morbihan, à 10 km de Vannes. C'est une petite commune à l'environnement préservé et largement boisé : elle s'étend sur un territoire composé à plus de 30 % de bois et de landes, avec une topographie assez accidentée. Sur les hauteurs au Sud du bourg de Saint-Nolff, on peut apercevoir le Golfe du Morbihan.

Ce poumon vert à proximité de la ville de Vannes confère à Saint-Nolff une situation privilégiée et fort prisée à préserver, en permettant toutefois une urbanisation humaine et maîtrisée, respectueuse de son environnement et de la richesse de son patrimoine.

Pour y parvenir, la commune de Saint-Nolff s'est engagée depuis 2005 dans une démarche d'Agenda 21, qui a fait l'objet d'une reconnaissance nationale comme « Agenda 21 local ». Reconnue également par son emblème de Commune du Monde, Saint-Nolff s'attache à un développement équilibré et harmonieux pour une qualité de vie préservée.



Saint-Nolff, une petite commune périurbaine dans un environnement naturel et agricole à préserver.



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	<i>Préservation de la biodiversité dans le cadre du PLU</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>service urbanisme</i>
Services de la collectivité associés :	<i>service urbanisme</i>
Contacts :	<i>➤ Anne CAUDAL, adjointe à l'environnement agriculture Agenda 21 - Tél : 02 97 48 42 29 Mail : anne.caudal@infonie.fr ➤ Julie HERVO, directrice générale des services Tél : 02 97 45 47 59 Mail : dgs@saint-nolff.fr</i>
Budget / Financement :	<i>pas de budget communal spécifique pour cette opération</i>
Partenaires financiers :	<i>EADM (Espace Aménagement Développement Morbihan)</i>
Partenaires techniques :	<i>EADM (Espace Aménagement Développement Morbihan) – Territoires en mouvement (agence d'urbanisme et de paysages de Vannes)</i>
Date de début de l'action :	<i>2006</i>
Date de fin prévue :	<i>pas de fin prévue ! (opération sur le long terme)</i>

Objectifs

Lors des réflexions pour le passage du POS en PLU, il est apparu que le développement de la commune s'était fait en majeure partie dans les écarts, le bourg ne représentait en 2000 qu'1/3 de la population. Le nombre des exploitants agricoles était passé en 40 ans de 80 à une petite dizaine. Du fait de la pression sur le foncier, beaucoup de propriétaires spéculaient, dans l'attente de la possibilité de rendre leurs terres urbanisables.

Devant cette situation, les grandes orientations ont été de n'ouvrir à l'urbanisation que des terrains situés sur le bourg et de préserver fermement l'ensemble des terres agricoles et naturelles sur l'ensemble du territoire.

Mesures mises en œuvre

La municipalité a choisi de se donner les outils de maîtrise totale de l'ensemble du foncier urbanisable. Seule a été classée en 1AU la partie qui était déjà maîtrisée par la collectivité (6 ha sur lesquels l'écocité du Pré Vert est en cours de réalisation sous forme d'opération publique d'aménagement). Les autres surfaces urbanisables sont classées en 2 AU et nécessitent de ce fait une révision du PLU avant de pouvoir être urbanisées.

Une réflexion d'aménagement sous forme Approche Environnementale sur l'Urbanisme a été menée sur l'ensemble de ces terrains (25 ha), ce qui a permis de planifier l'ensemble de l'urbanisation jusqu'à l'horizon 2030.



Au fil des ans, la collectivité utilisant les outils de maîtrise du foncier, la commune acquiert les surfaces nécessaires à l'urbanisation nouvelle. Cette maîtrise du foncier acheté à prix modéré permet à la collectivité de réaliser systématiquement des opérations publiques d'aménagement sous forme de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). La densification de l'habitat nécessite la préservation d'espaces naturels à proximité immédiate des zones urbaines.

Afin de continuer la maîtrise foncière d'espaces naturels, la collectivité a classé en Zone d'Aménagement Différé (ZAD) l'ensemble du périmètre du bourg. De ce fait, elle utilise son droit de préemption pour l'acquisition de ces espaces.

Résultats

La maîtrise du foncier permet d'éviter le mitage des terres et préserve ainsi les espaces naturels et les terres agricoles. Dans les nouveaux secteurs d'urbanisation, l'intégration de corridors verts ainsi que le choix d'utilisation d'espèces arbustives locales permettent d'assurer les continuités écologiques. Les zones naturelles acquises par la commune sont gérées dans un souci de biodiversité avec fauches tardives et pâturage extensif.

POUR PLUS D'INFORMATION

http://www.studio-west-dev.fr/saint_nolff/
<http://ecocites56.net/L-Ecocite-de-Saint-Nolff>
www.saint-nolff.fr

Les meilleures actions des communes dans la catégorie des villes de 20 001 à 100 000 habitants



ANNECY

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** BP 2305 - 74011 ANNECY CEDEX
- **Nombre d'habitants :** 52 000 hab.
- **Superficie :** 1 602 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** Urbanisme-Aménagement, Espaces Verts, Agenda 21
- **Zones protégées :** oui
- **ZNIEFF :** oui



Annecy, une situation privilégiée entre lac, forêt et montagne

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Annecy se situe au bord du lac qui porte son nom, dans le nord des Alpes françaises, à 50 km au nord de Chambéry et à 40 km au sud de Genève.

Surnommé « *la Venise des Alpes* » en raison des trois cours d'eau qui parcourent sa vieille ville, ce centre touristique, industriel et religieux est bordé, au sud, par la montagne du Semnoz, occupée en majeure partie par une forêt de conifères plantée au XIX^e siècle. Sa situation lacustre a fortement influencé l'émergence de la ville. Elle lui doit notamment les canaux (Thiou, Vassé), un port de plaisance et trois plages (Albigny, Marquisats, Impérial).



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET CITOYENNETÉ »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>Mise en place d'un observatoire de la Biodiversité</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	Ville d'Annecy
<i>Services de la collectivité associés :</i>	Agenda 21, Espaces Verts
<i>Contacts :</i>	➤ Christophe FERLIN, Directeur Espaces Verts Tél : 04 50 33 89 45 Mail : christophe.ferlin@ville-annecy.fr
<i>Budget / Financement :</i>	20 000 € (2010)
<i>Partenaires techniques :</i>	Bureau d'Etudes KARUM + Ligue de Protection des Oiseaux
<i>Date de début de l'action :</i>	2010
<i>Date de fin prévue :</i>	2012

Objectifs

La Ville s'est lancée dans la gestion différenciée de ses espaces verts en 2009. Ceci s'est traduit par la réduction drastique de l'utilisation des produits phytosanitaires (-94% en 5 ans) et la mise en place de protocoles d'entretien précis qui avaient pour volonté, pour les classes les plus extensives, de favoriser la biodiversité. Mais, quel impact peut bien avoir la gestion différenciée sur la biodiversité ? Si le souhait de chacun est de la développer, quel est son "état 0" ?

Mesures mises en œuvre

En partenariat avec la LPO (5 sites référencés "Refuges LPO" au sein de la collectivité) et avec un bureau d'études spécialisé, la ville a défini son "état 0" de la biodiversité au sein de ses espaces verts. Une vingtaine de sites ont été choisis (en fonction des classes d'entretien, de la localisation, refuges LPO...) et plusieurs recensements ont été opérés :

- Activité biologique des sols (comptage des turricules des vers de terre + mesure en labo de l'activité microbienne des sols)
- Flore spontanée (relevés + inventaire de type Abondance/Dominance)
- Faune (inventaires rhopalocères + orthoptères diurnes + odonates + ornithologiques [LPO])

Résultats

Ont été mis en évidence :

- Un gradient de biodiversité sur les différentes classes d'entretien
- Une biodiversité urbaine sous l'influence de 2 cœurs : le lac et la forêt du Semnoz
- Un changement de logique dans la conception, l'aménagement et la gestion des espaces verts urbains : outre des qualités fonctionnelles et esthétiques, les espaces verts doivent désormais répondre à une exigence d'habitat
- L'inscription de la Ville d'Annecy au programme Atlas de la Biodiversité Communal (ABC)

POUR PLUS D'INFORMATION

www.annecy.fr



COUDEKERQUE-BRANCHE

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place de la République BP19, 59411 COUDEKERQUE-BRANCHE Cedex
- **Nombre d'habitants :** 24 200 hab.
- **Superficie :** 914 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** service environnement, développement durable, grands espaces, espaces verts, urbanisme
- **Zones protégées :** oui
- **ZNIEFF :** type II

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Coudekerque-Branche est une commune de plus de 20 000 habitants située aux portes de l'agglomération dunkerquoise. D'une superficie de 914 hectares, 33 hectares constituent le parc d'agglomération du Fort Louis, basé sur le site d'un ancien fort militaire, et 15 hectares le site de la ferme Vernaelde. Ces deux grands espaces constituent le véritable poumon vert de la commune et du dunkerquois, ils offrent aux familles désireuses de se ressourcer un cadre reposant et apaisant.



La gestion de cet espace est basée sur le principe de la gestion différenciée, et ce depuis plus de 30 ans. Son couvert végétal dense est composé d'une quarantaine d'essences arborées et offre un environnement propice au développement de la vie animale et végétale.

La vocation du site de la Ferme Vernaelde est avant tout pédagogique, et la volonté principale est de garder le caractère champêtre, rural, mêlant patrimoine historique et vert. Dans ce sens, plusieurs initiatives ont été mises en place dans une volonté de sensibilisation de la population, telles que le jardin de l'avenir, le verger pédagogique, le jardin agro-écologique, le labyrinthe végétal, le centre équestre. Tous ces aménagements permettent aux visiteurs de découvrir de façon ludique l'écosystème local et intéressent toutes les générations.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ »

Nom de l'action :	Le Jardin de l'Avenir
Structure chargée de la mise en œuvre :	Mairie de Coudekerque-Branche
Services de la collectivité associés :	Service environnement, développement durable, grands espaces
Contacts :	➤ David AERNOUTS, Chef du service environnement, développement durable Tél : 06 33 01 26 17 Mail : environnement@ville-coudekerque-branche.fr
Budget / Financement :	13000 € de mars 2008 à mars 2011
Partenaires financiers :	100% communal
Partenaires techniques :	Aucun
Date de début de l'action :	Mars 2008
Date de fin prévue :	Indéfinie

Objectifs

L'objectif est de planter un arbre pour un nouveau né coudekerquois et ce en forme de spirale avec pour centre un chêne symbolisant la charte de l'environnement tout en greffant un panel d'aménagements écologiques et de plantations pour créer à la fois une zone ludique et de refuge pour les animaux. Ce site est aussi un outil pédagogique pour les familles, écoles et structures diverses qui fréquentent le site.



Mesures mises en œuvre

Gestion différenciée.

Résultats

Retour en ville de certaines espèces d'insectes comme les coccinelles ou des papillons que l'on n'avait plus l'habitude de voir. On a aussi observé le retour du renard sur le site. On constate aussi l'intérêt que portent les familles face à une telle gestion.

Le Jardin de l'Avenir, les arbres du site et le panneau renseignant leur identité

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-coudekerque-branche.fr

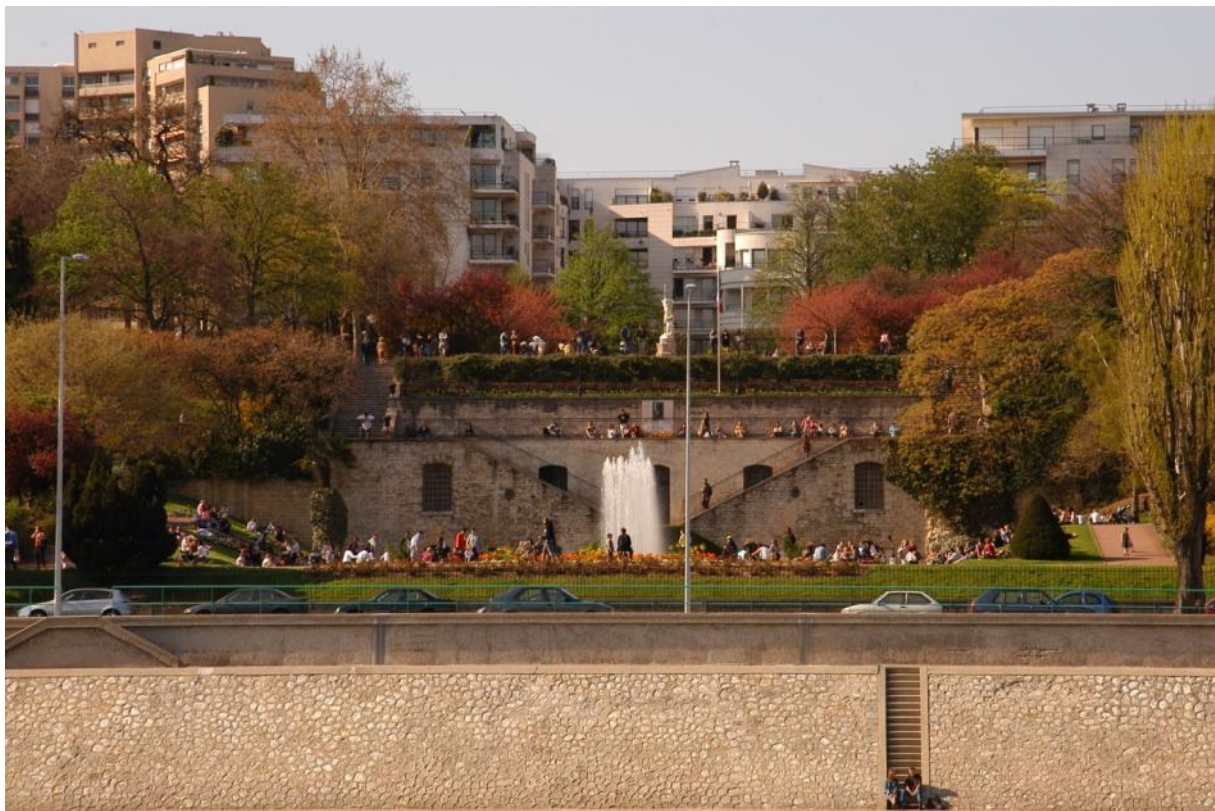
COURBEVOIE

Catégorie des villes
de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 92400 COURBEVOIE
- **Nombre d'habitants** : 85 054 hab.
- **Superficie** : 416 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts et environnement, urbanisme, travaux neufs, développement durable
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : non



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Courbevoie est une commune de plus de 85 000 habitants dans la banlieue Ouest de Paris, dans les Hauts-de-Seine. Avec plus de 20 000 habitants au km², Courbevoie est un territoire densément peuplé. Sur une superficie de 416 hectares, la Ville en a réservé plus de 31 pour ses 37 parcs et squares et possède 900 m² de vignes. Une charte de l'environnement dès 2003 a concrétisé une politique active de préservation de l'environnement. En 2008, l'agenda 21 a mis en exergue la politique « zéro pesticide » des espaces verts, un fleurissement



composé de plantes vivaces et des aménagements qui préservent biodiversité et ressources naturelles.

En 2009, Courbevoie a signé la charte régionale de la biodiversité dont les objectifs sont intégrés dans tous les projets. Ainsi, en 2011, plus de huit projets de création de parcs sont en cours de travaux avec des maîtres d'œuvres qui ont l'ambition de créer liaisons vertes, noues, abris pour la faune....

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	<i>Aménagement d'un centre de loisirs : Val Caron</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Ville de Courbevoie</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Service travaux neufs et service espaces verts et environnement</i>
Contacts :	➤ Jacques MACRET, Directeur des Espaces Verts et de l'Environnement - Tél : 01 71 05 75 01 Mail : j.macret@ville-courbevoie.fr
Budget / Financement :	<i>5 530 000 euros HT</i>
Partenaires financiers :	<i>Subventions CEE, département, ABSN</i>
Partenaires techniques :	<i>Architecture, Batiserf ingénierie, BE, Biodiversita, Exit paysagistes</i>
Date de début de l'action :	<i>Été 2011</i>
Date de fin prévue :	<i>Printemps 2013</i>

Objectifs

- Créer les bâtiments d'un centre de loisir d'une capacité d'accueil de 150 à 200 enfants avec des espaces extérieurs favorisant la biodiversité
- Démarche de développement durable au niveau des 960m² de bâtiments (norme BBC visée, nichoirs intégrés dans les façades) et au niveau des 5 470 m² d'aménagements extérieurs (végétaux indigènes adaptés au sol calcicole).

Mesures mises en œuvre

Dans ce projet visant à créer un espace de loisirs qui sera utilisé principalement par des enfants (centre de loisirs, animations pour enfants), la démarche de développement durable a été pensée aussi bien pour l'aspect extérieur que pour la partie bâtiment.

En effet :

- Au niveau des bâtiments (norme BBC visée) : nichoirs inclus dans les façades : nichoirs à martinets, à faucons crécerelles, à mésanges et à moineaux, à rouge-queue - mur de clôture en terre crue avec refuges insérés pour animaux (lézards, insectes, hérissons et oiseaux)

- La palette végétale sera indigène à l’Île-de-France et adaptée au sol calcaire du site (défini après analyse) : les espèces d’arbres sont Malus sylvestris, Pyrus communis, Sorbus aria ; les bulbes sont des hellébores, narcisses, crocus ; les arbustes : Genêt des teinturiers, Buis, Viorne lantane. La végétation ne sera donc pas du tout horticoles et sera composée de 70% de graminées : Avenula pratensis, Koeleria macrantha, Arrhenatherum elatius, Festuca lemniai, Phleum pratense...
- Les îlots enherbés seront gérés sans fertilisants maintenus ouverts par des fauches avec exportation des rémanents qui n’auront pas lieu en même temps afin de préserver la faune installée.
- Tout comme les autres espaces verts de la ville, aucun pesticide ne sera utilisé sur le site.

Résultats

La création de cet espace permettra de sensibiliser le public aux espèces locales, au fleurissement non horticoles et à la faune et flore qui étaient naturellement présentes sur le site.

Le site est situé rue Eugène Caron à Courbevoie et sera géographiquement entre le cimetière des Fauvelles (très végétalisé) et les talus SNCF entretenus par l’association d’insertion par l’écologie Espaces.

Cet espace sera donc un site relié à d’autres et permettra la migration des espèces.



Une esquisse du projet Val Caron

POUR PLUS D’INFORMATION

<http://www.ville-courbevoie.fr>



GAP

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 3 rue Colonel Roux, 05000 GAP
- **Nombre d'habitants** : 38 584 hab.
- **Superficie** : 11 055 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, espaces verts, eau (assainissement et station d'épuration en régie), gestion des déchets et propreté urbaine, transport en commun, agriculture (gestion des parcelles agricoles communales, d'un abattoir communal) et forêts, développement durable (Agenda 21, Natura 2000, Convention Alpine), énergie (gestion des équipements de chauffage de la collectivité y compris les écoles, gestion de l'éclairage public), Plan de Déplacement Urbain volontaire.
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Gap est la préfecture du département des Hautes-Alpes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle se situe sur la route Napoléon à 75 km au sud de Grenoble, au milieu d'une nature riche et préservée, au sud-ouest du Parc National des Écrins, au sud-est du massif du Dévoluy, à l'ouest du lac de Serre-Ponçon et au nord de la Durance. Ses 38 584 habitants sont appelés les Gapençais(es). La commune s'étend sur 110,4 km², dont 1/3 en Natura 2000, à 740



mètres d'altitude, encadrée par des sommets de 2 000 à 3 000 mètres et traversée par la rivière « La Luye » qui se jette dans la Durance. Son climat tempéré se caractérise par la confluence de trois influences : méditerranéenne (importance de l'ensoleillement), montagnarde et également lombarde (Alpes italiennes) qui influent sur la richesse de la biodiversité locale, expliquant la présence d'un Parc National et d'un Conservatoire Botanique National, véritables experts, renforçant les actions de la Ville en faveur de l'environnement et de la biodiversité.



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ »

Nom de l'action :	<i>Schéma de Protection et de Gestion des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) de GAP</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Ville de Gap, Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, SAFER GAP, CETE Méditerranée, ADASEA des Hautes Alpes</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Direction de la Prospective, Direction de l'urbanisme, Direction de l'environnement et de l'agriculture</i>
Contacts :	<i>➤ Martine MARLOIS, ingénieur principal, directrice de l'Environnement et de l'Agriculture Tél : 04 92 53 18 72 Mail : martine.marlois@ville-gap.fr</i> <i>➤ Véronique PAUL-LESBROS, directrice de la prospective Tél : 04 92 53 18 11 Mail : veronique.paul-lesbros@ville-gap.fr</i>
Budget / Financement :	<i>259 314 € TTC</i>
Partenaires financiers :	<i>Conseil Régional, Etat</i>
Partenaires techniques :	<i>Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, SAFER, Chambre d'Agriculture, ADASEA, CBNA (Conservatoire National Botanique Alpin), LPO</i>
Date de début de l'action :	<i>Août 2005</i>
Date de fin prévue :	<i>2013</i>

Objectifs

- Intégrer la qualité et le fonctionnement des espaces NAF dans le développement urbain.
- Consciente de l'intérêt patrimonial des espaces qui sont peu à peu urbanisés et des difficultés de prise en compte de leur qualité et de leur besoin de fonctionnement, la Ville de Gap a souhaité se doter d'une réflexion sur leur avenir et d'une stratégie sur leur préservation et leur gestion.

Mesures mises en œuvre

Mise en place d'outils permettant d'aller plus loin que la simple protection des espaces NAF à travers les documents de planification PLU et SCOT pour en assurer la gestion :

- deux phases d'étude déclinées en trois documents

- une base de données réunissant l'ensemble des informations géo-localisées sur le territoire de la Ville de Gap, sous un Système d'Information Géographique (SIG), accompagnée de sa notice technique
- une précision des données à l'échelle de la parcelle cadastrale pour une intégration au Plan local d'urbanisme (PLU) à venir.



Les périmètres d'exploitation soumis à une très forte pression foncière « Les Eyssagnières - environnement de la Ferme de l'Hôpital »

Quatre actions mises en place :

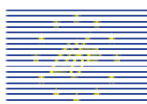
- Action 1 : préservation et gestion du réseau écologique gapençais
- Action 2 : gestion des limites, de l'enveloppe et des formes urbaines
- Action 3 : politique foncière et préservation des espaces agricoles
- Action 4 : soutien à la diversification et à la valorisation des productions agricoles et développement de la filière bois-énergie

Résultats

- Appréhension :
 - des effets des nouvelles modalités de la politique agricole commune (PAC)
 - de l'évolution des conditions climatiques et hydriques
 - du renchérissement des coûts énergétiques
- Préservation et gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Création de diversités écologiques et paysagères.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-gap.fr



ISSY LES MOULINEAUX

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 62 rue du Général Leclerc, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
- **Nombre d'habitants** : 64 069 hab.
- **Superficie** : 425 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : non



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Issy-les-Moulineaux est une ville de 64 069 habitants, située dans le sud des Hauts-de-Seine, aux portes de Paris et en bordure de la Seine. Riche de plus de 850 entreprises et 650 commerces, la Ville bénéficie d'un cadre économique performant, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. En 30 ans, la commune a changé de visage grâce à « une politique urbaine volontariste et équilibrée qui a permis la reconquête d'espaces mutables pour y concevoir des quartiers innovants ».

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	<i>Intégration du guide de gestion contractuelle de l'arbre des Hauts de Seine</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Ville d'Issy-les-Moulineaux / les aménageurs</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Service Urbanisme</i>
Contacts :	➤ <i>Juliette PERNET, responsable de l'urbanisme opérationnel - Tél : 01 41 23 82 08 Mail : juliette.pernet@ville-issy.fr</i>
Budget / Financement :	<i>0 € / réalisation en interne</i>
Partenaires financiers :	<i>aucun</i>
Partenaires techniques :	<i>Le Conseil général des Hauts de Seine qui a rédigé le Guide.</i>
Date de début de l'action :	<i>Intégration au PLU en 2008 lors de sa modification</i>
Date de fin prévue :	<i>Réalisé en 2008</i>



Salix tortuosa, Parc municipal des sports



Sequoiadendron giganteum, Cour du séminaire Saint-Sulpice.

Objectifs

Préserver les arbres remarquables identifiés sur le territoire de la Ville.

Mesures mises en œuvre

Les arbres remarquables répertoriés dans l'inventaire départemental réalisé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine ont été identifiés comme éléments de paysage au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme, figurant au document graphique général. Les prescriptions de nature à assurer leur protection résultent du guide de gestion contractuelle de l'arbre des Hauts-de-Seine et sont rappelées dans les pièces du dossier du PLU.

Résultats

Ces arbres présentent un intérêt tant d'un point de vue esthétique et paysager qu'écologique, devenant avec l'âge de plus en plus porteurs de biodiversité.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.issy.com



LES MUREAUX

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place de la Libération, 78130 LES MUREAUX
- **Nombre d'habitants :** 32 614 hab.
- **Superficie :** 1 150 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** urbanisme : autorisation du droit du sol, PLU, études urbaines, espaces verts
- **Zones protégées :** oui
- **ZNIEFF :** oui



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située dans la vallée de la Seine, la ville des Mureaux est une commune urbaine entourée de forêt, de champs et bordée par la Seine. C'est une ville verte puisque 50% du territoire est constitué d'espaces verts, dont 147 ha entretenus par la commune.

La population est jeune (75% a de moins de 40 ans), la politique de la ville est donc tournée vers la culture et le sport.

La ville est composée de 5 quartiers d'habitat social, soit ¼ du territoire mais 47% de la population. Les travaux de rénovation urbaine (ANRU) sont en cours depuis plusieurs années avec une part importante dédiée aux espaces verts.

La ville des Mureaux se veut moderne et respectueuse de l'environnement. De nombreuses actions sont menées en ce sens et la ville s'enorgueillit d'avoir bâtie la première mairie HQE en 2005.

Pour modifier l'image souvent négative présentée par les médias, la commune participe à des concours : label ville Seine, concours villes fleuries, diversité orange, trophée de vélo, festival Fimbacte, etc.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom de l'action :	<i>Reboisement du parc de Bècheville</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Ville des Mureaux</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Service Espaces Verts</i>
Contacts :	<i>➤ Florence MONSIEUR, responsable du service espaces verts</i> <i>Tél : 01 30 91 36 52</i> <i>Mail : fmonsieur@mairie-lesmureaux.fr</i>
Budget / Financement :	<i>10 000 à 15 000 euros/an</i>
Partenaires financiers :	<i>aucun</i>
Partenaires techniques :	<i>aucun</i>
Date de début de l'action :	<i>2009</i>
Date de fin prévue :	<i>Pas de fin</i>



Plantations 2009-2010 avec prairie fleurie pour créer une zone naturelle

Objectifs

Reconstituer des zones naturelles dans un parc fortement boisé mais fragilisé par la tempête de 1999, et traversé par des sources.

Mesures mises en œuvre

- Inventaire et plan de gestion du patrimoine arboré du parc



- Mise en sécurité des arbres dangereux
- Reboisement avec des espèces indigènes présentes dans la forêt de Verneuil (selon inventaire AEV 2006)
- Repeuplement de végétaux par fauche tardive
- zonage des espaces dédiés aux activités humaines, matérialisés par des hauteurs de tonte différentes
- Création d'allées de circulation par simple tonte selon le tracé laissé par les riverains
- Installation de nichoirs
- Pose de tas de bois et de tronc d'arbres morts pour les insectes xylophages
- Zéro pesticide et traitements biologiques uniquement (notamment contre la processionnaire du chêne)
- Arrosage par eau de récupération pour les arbres de moins de 3 ans

Résultats

Les activités humaines sont concentrées sur des espaces dédiés ce qui permet l'évolution de la biodiversité dans les espaces naturels. Les végétaux se sont emparés des sous-bois. Nous attendons que les insectes et les oiseaux s'installent. Le parc a obtenu le label EVE © d'Ecocert en janvier 2011.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.lesmureaux.fr



NOISY LE SEC

Catégorie des villes de 20 001 à 100 00 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, place du Maréchal Foch, 93130 NOISY-LE-SEC
- **Nombre d'habitants** : 39 000 hab.
- **Superficie** : 504 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : environnement, cadre de vie, espaces verts, urbanisme, projets urbains, agenda 21 mise en place
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui



Parc des Guillaumes – Zone de rétention des eaux

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La ville de Noisy- le-Sec est située dans le département de Seine-Saint-Denis, à 9,5 km de Paris. Le territoire communal s'est développé à partir des versants du plateau de Montreuil jusqu'au canal de l'Ourcq, à 4 km de Pantin. Elle s'étend sur 504 ha et comprend 39 000 habitants. La densité de population est de 7 709 habitants au km².

Elle compte 5 communes limitrophes : Bobigny, Bondy, Montreuil, Romainville et Rosny-sous-Bois.



L'année 2010 a marqué l'engagement de la Ville dans l'intercommunalité : avec 8 autres villes de Seine-Saint-Denis, elle a fondée la communauté d'agglomération la plus importante de la région concernant près de 400 000 habitants. Ce regroupement est un véritable levier positif pour le financement et la réalisation de grands projets ainsi que pour l'aménagement du territoire.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>Création du parc urbain de la ZAC des Guillaumes</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Composante Urbaine</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Urbanisme, Projets Urbains, Techniques, Environnement, Espaces Verts</i>
<i>Contacts :</i>	<i>➤ Gaelle Renouard (Projets Urbains) Tél : 01 49 42 68 54 Mail : gaelle.renouard@noisylesec.fr</i> <i>➤ Myriam Michel (Espaces Verts) Tél : 01 49 42 67 01 Mail : myriam.michel@noisylesec.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>4 millions d'euros HT</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau Seine Normandie</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>SEGEX (réalisation travaux) pour la partie centrale</i>
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>2006</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>2014</i>

Objectifs

La création de ce parc de 5,8 hectares au sein de la ZAC a pour but d'offrir aux habitants un espace de loisirs et de détente tout en étant un lieu de stockage des eaux pluviales à ciel ouvert, par un bassin de rétention et une zone de lagunage (roselière) ce parc s'inscrit également dans la continuité d'une coulée verte à l'échelle intercommunale des espaces verts et naturels en coteaux.

Mesures mises en œuvre

Du lotissement, les eaux pluviales sont collectées et transportées par canalisations enterrés, puis stockées, dépollués par le bassin de rétention et la zone de lagunage (cible HQE4 pour la gestion des eaux). Le parc est créé pour évoquer la forme sinueuse d'une rivière, suivant la pente du site. La première tranche du parc doit ouvrir au public à l'été 2011.



Résultats

Les plantations visent à favoriser la diversité écologique du site, par une palette de paysages et d'écosystèmes (en fonction du sens de la pente : milieux secs, prairie, verger, forêt de lisière, plantes de zone humide jusqu'à la roselière).

C'est un parc qui évolue en fonction des pluies. La prairie est fauchée deux fois l'an, au paillage étendu sur les massifs afin de réduire l'évapo-transpiration et éviter les pesticides.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.noisylesec.fr

Voir la rubrique « ville durable »

SAINT GERMAIN EN LAYE

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** 16 rue de Pontoise BP 10101 78101 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex
- **Nombre d'habitants :** 43 207 hab.
- **Superficie :** 4 827 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** direction de l'urbanisme, direction de l'environnement et du cadre de vie (services espaces verts, déchets/développement durable, propreté).
- **Zones protégées :** 73 % de la surface de la commune recouverts par la forêt domaniale, soit 3 526 ha.
- **ZNIEFF :** 100% de la forêt domaniale en ZNIEFF 1 et 2.



Le "Château Vieux", demeure des Rois de France jusqu'à Louis XIV

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Germain-en-Laye est la plus vaste commune du département des Yvelines en superficie (3^e de la région Île-de-France). Ville d'histoire au riche passé, son centre-ville comporte un secteur sauvegardé de 65 hectares et est considéré comme le plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien. Saint-Germain-en-Laye est une ville



d'histoire et de culture où naquit, notamment, le roi Louis XIV. Son château, ainsi que sa terrasse dessinée par Le Nôtre et dominant la vallée parisienne, est une des plus belles demeures des rois de France. Molière y créa la troupe du Roy en 1665. Des chênes datant du règne de Louis XIV peuvent être admirés dans la forêt domaniale, fleuron de la ville. Au cœur d'un réseau dense de communication, Saint-Germain-en-Laye est aussi le siège d'entreprises à vocation internationale, ainsi que celui d'un nombre exceptionnel d'écoles publiques et privées (20 000 élèves scolarisés).

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>Plan de compostage domestique</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Ville de Saint-Germain-en-Laye, direction de l'environnement et du cadre de vie, service gestion des déchets</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Directions de l'Enfance et de la Solidarité</i>
<i>Contacts :</i>	<i>➤ Service de l'Environnement et du Cadre de Vie Florence TALBOT, directrice du service de gestion des déchets ou Camille HUVE, gestion des déchets direction environnement et cadre de vie Tél : 01 30 87 22 50 Mail : Camille.HUVE@saintgermainenlaye.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>8 000 € en 2011 puis au minimum 8 000 € par an</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Conseil Général des Yvelines, Région Ile-de-France, ADEME</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>ADEME</i>
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>Novembre 2009</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>Premier plan sur 3 ans, renouvelable</i>

Objectifs

Engagée dans un PCET, la Ville souhaite réduire son impact sur l'environnement en proposant notamment aux usagers de réaliser une gestion domestique d'une partie de leurs déchets. La Ville s'appuie sur le compostage pour promouvoir des pratiques de jardinage durables favorisant la biodiversité dans les jardins (pas de pesticides, pas d'engrais).

Mesures mises en œuvre

- En 2008/2009 : formations du personnel du service déchets de la mairie ; formation ADEME de la responsable du service déchets « réussir une opération de promotion du compostage domestique », formation ADEME du guide du tri « maître composteur »
- Novembre 2009 : lancement d'une phase test auprès d'une vingtaine de foyers représentatifs (habitats individuels et collectifs, grands et petits jardins, composteurs au fond du jardin ou à proximité immédiate de la maison), distribution de composteurs (en bois ou en plastique) et de bio seaux, formation des usagers à la pratique par le maître composteur, qui assure aussi un suivi et une assistance.



En raison des résultats positifs de cette expérience et des attentes, il a été décidé d'engager la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans un plan de compostage sur 3 ans.

- Mai 2011: délibération du Conseil Municipal actant l'engagement de la ville, recrutement d'un stagiaire.
- Juin 2011 : les 20 foyers pilotes ont accepté d'être guides composteurs.
- Dernier semestre 2011 : première opération de dotation auprès de 200 foyers volontaires. Dotation des usagers en composteurs à prix subventionnés (10€ par composteur).
- Automne 2012 : évaluation de la 1^{ère} opération.
- Printemps 2013 et 2014 : lancement des 2^e et 3^e opérations, suivi des usagers par le maître composteur. Opérations de communication auprès du grand public et des scolaires.

Résultats

Impacts attendus :

- Diminution de l'utilisation du service de collecte en porte-à-porte des déchets verts et des ordures ménagères.
- Retour d'une biodiversité dans les jardins par la promotion d'un entretien sans pesticides ni produits phytosanitaires.
- Découverte d'une faune dans un micro habitat : les organismes décomposeurs dans les composteurs.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.saintgermainenlaye.fr



VILLENEUVE-D'ASCQ

Catégorie de villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place S. Allende - BP80089, 59652 VILLENEUVE-D'ASCQ Cedex
- **Nombre d'habitants :** 63 531
- **Superficie :** 2 746 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** Création et entretien des Espaces Verts communaux, urbanisme : droit des sols-permis de construire, développement durable, éducation à l'environnement.
- **Zones protégées :** oui
- **ZNIEFF :** non



Gîte et jardin de l'école Chopin

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Villeneuve-d'Ascq est née de la fusion, en 1970, de trois bourgs. Elle a depuis 1983 abandonné le statut de ville nouvelle et a fêté en 2010 ses 40 années d'existence. Avec 62 000 habitants, la ville poursuit aujourd'hui son développement avec les mêmes



préoccupations d'équilibre dans le respect de l'environnement et selon les principes du développement durable. Elle est au cœur d'une métropole franco-belge de près de 1,9 million d'habitants desservie par un large réseau de transports en commun (métro, bus, tramway, TER).

Ses atouts :

- Environnement : 30 km de chemins piétonniers, 6 lacs, 200 ha d'espaces naturels, dont un parc urbain de 50 ha, la colline des Marchenelles et ses 120 000 arbres, la zone naturelle et préservée du Héron de 120 ha qui abrite 220 espèces d'oiseaux...
- Universités et recherche (1^{er} pôle universitaire de l'Euro-région) : deux universités, un IUFM, 6 grandes écoles.
- Économie et emploi : 200 entreprises ; 23 zones et parcs d'activité.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET CITOYENNETÉ »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>La biodiversité dans mon école</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>mairie de Villeneuve d'Ascq/service éducation à l'environnement</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>services développement durable, espaces verts, affaires scolaires et éducatives/éducation nationale-enseignants/parents d'élèves</i>
<i>Contacts :</i>	<i>➤ Jean-Luc DELAVELLE, animateur environnement Tél : 03 20 43 19 53 Mail : jldelavelle@villeneuve-d-ascq.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>176 € de matériel</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Aucun</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>Service des Espaces Verts</i>
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>Mai 2010</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>Juin 2013</i>

Objectifs

Permettre aux enfants d'une école d'être acteurs de la protection de leur environnement en recréant dans l'école des espaces de biodiversité.

Mesures mises en œuvre

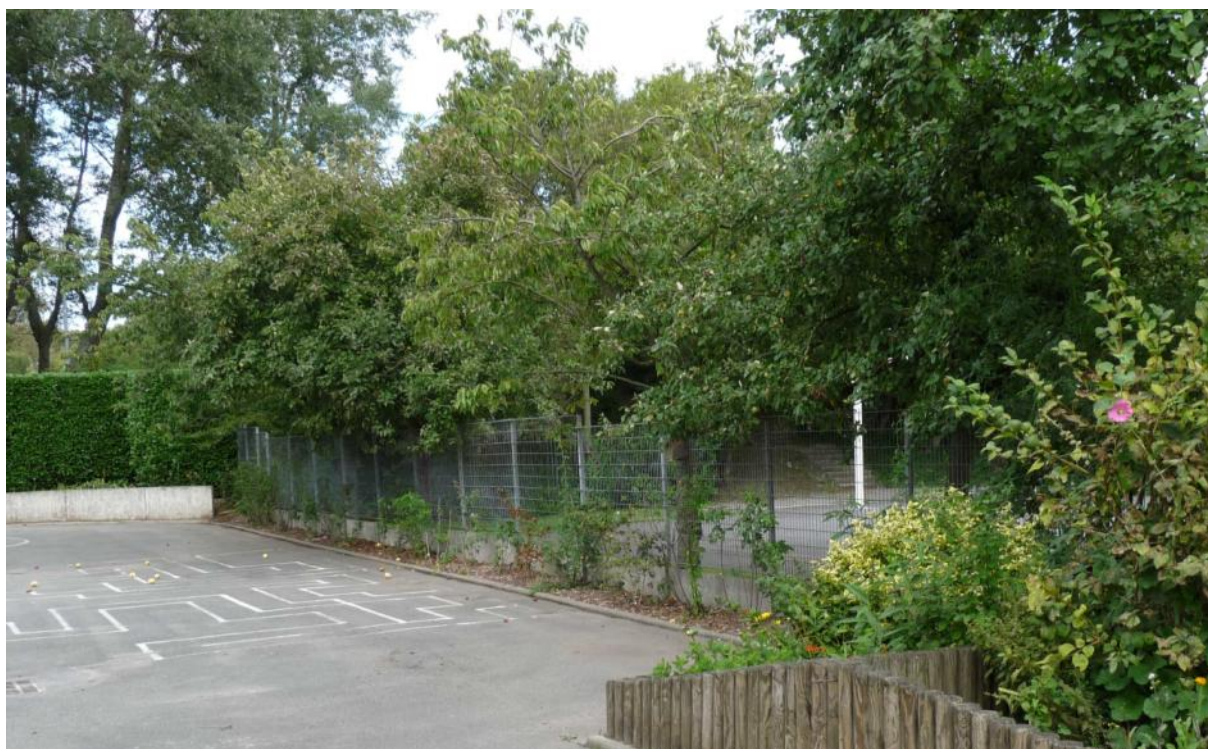
- Réunion de concertation avec les différents acteurs pour aboutir à un choix de mesures favorables à la biodiversité.
- Demi-journée d'action (un samedi) et d'information avec les parents d'élèves, les enseignants, le service des espaces verts et un animateur du service Éducation à l'environnement de manière à préparer le terrain pour les travaux des enfants (arrachage de 50 m de laurier-cerise).
- Étrépage de 20 m² de prairie.
- Construction d'un tipi en saule.

- Quatre classes de l'école ont participé à la mise en place de mesures favorables à la biodiversité à raison de 2 séances par classe : plantation d'une haie régionale diversifiée.
- Mise en place de mulch au pied de la haie.
- Création d'hôtel à insectes.
- Installation d'abris pour abeilles solitaires.
- Pose de nichoir à mésanges.
- Semis d'une prairie fleurie.
- Végétalisation de grilles par des plantes grimpantes.
- Installation d'un jardin de plantes aromatiques.
- Arrosage périodique par les enfants des plantations et observation du retour de la nature dans la cour de l'école (nichée de mésange, développement des plantations, retour des insectes...).

Résultats

Il est un peu tôt pour mesurer l'impact réel sur la biodiversité car cette action a été menée au printemps 2011. Cependant, le simple fait de remplacer une haie de laurier-cerise par une haie comportant 6 essences est un atout qui devrait pleinement s'exprimer dans les années à venir avec les floraisons attendues et les mises à fruit.

En outre, l'arrivée des osmies rousses dans les nichoirs et leur incessant va-et-vient émerveille déjà les enfants pendant la récréation...



Haies diversifiées

POUR PLUS D'INFORMATION

www.villeneuveascq.fr

VITRY SUR SEINE

Catégorie des villes de 20 001 à 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 2 avenue Youri Gagarine, 94407 VITRY-SUR-SEINE Cedex
- **Nombre d'habitants** : 84 350 hab.
- **Superficie** : 1 168 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : environnement, sensibilisation à l'environnement, cadre de vie, paysage, eau, assainissement, urbanisme, espaces verts, architecture, voirie, propreté urbaine
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : non



Le Parc des Lilas à Vitry

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Avec ses quartiers pavillonnaires et ses immeubles collectifs, ses activités industrielles, tertiaires et commerciales, ses espaces verts (15 % du territoire), ses équipements, Vitry-sur-Seine est la plus grande ville du Val-de-Marne.

Cet équilibre urbain, fait de mixité habitat/activités et de mixité sociale, est une priorité. Tout en réhabilitant le tissu ancien et des cités de logements sociaux, elle pilote de grands projets d'urbanisme comme la rénovation du Port à l'Anglais ou l'aménagement de la RD 5 en



boulevard urbain et la mise en site propre des transports en commun. Préserver l'environnement, améliorer le cadre de vie sont des soucis permanents de Vitry qui se traduisent dans ses actions. La création de l'Agence de l'Energie, lieu d'information sur la maîtrise de l'énergie, l'étude pour la pneumatisation des collectes des déchets ménagers, le développement des circulations douces et de la trame verte, l'amélioration du réseau d'assainissement sont des exemples de réalisations.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la révision du PLU
Structure chargée de la mise en œuvre :	Ville de Vitry sur Seine
Services de la collectivité associés :	Droits des sols, aménagement, environnement, espaces verts
Contacts :	➤ Morgann LE MONS, responsable du secteur cadre de vie / paysage Tél : 01 46 82 80 47 Mail : morgann.lemons@mairie-vitry94.fr
Budget / Financement :	Diagnostic écologique : 51 200 € TTC, Etudes d'impact par ZAC : 20 870 € TTC, Assistance à la révision du PLU : 179 200 € HT (tout compris)
Partenaires financiers :	Conseil Régional (pour le diagnostic écologique)
Partenaires techniques :	Bet SCURE, Agence Locale de l'Energie, bureaux d'études environnement (études d'impact des Zac), Bet Biotope (diagnostic écologique de Vitry sur Seine)
Date de début de l'action :	avril 2011 (révision PLU)
Date de fin prévue :	avril/mai 2013 (révision PLU)

Objectifs

- Actualiser la trame verte des OPA et du PADD pour prendre en compte les objectifs du Grenelle II
- Renforcer la trame verte existante
- Permettre la réalisation des projets urbains élaborés dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de l'EPA ORSA et des zacs de la Ville, tout en s'appuyant sur le diagnostic écologique de Vitry, (octobre 2009 à octobre 2010)..

Mesures mises en œuvre

Mise en place d'ateliers thématiques municipaux, dont l'atelier environnement / cadre de vie, pour la réflexion sur l'intégration d'éléments de protection et de développement de la biodiversité dans les différents documents constituant le PLU.

Les réflexions porteront sur la trame verte et bleue à l'échelle de la ville en cohérence avec les politiques régionales et départementales et à une échelle plus fine sur les clôtures, les



plantations (prohibition des plantes invasives, privilégier les espèces indigènes avec les listes de ces espèces en annexe, incitation à la mise en œuvre des 3 strates végétales), les murs et toitures végétalisées, etc. Par ailleurs, les projets de l'OIN et de la ZAC RN 305 Sud ont des ambitions fortes en matière de paysage et de biodiversité avec notamment l'implantation d'un parc de 13 ha en bord de Seine, la création de liaisons vertes reliant les réservoirs de biodiversité (Seine et Parc des Lilas...), le développement de modes alternatifs d'assainissement pluvial (création de noues, de mares de rétention), etc. S'appuyant sur l'un des 4 schémas de référence de Vitry (orientations portant notamment sur la trame verte) la ZAC RN 305 Sud, site pilote vitriot et maillon dur de la chaîne Arc Sud à poursuivre et reliant le Parc des Lilas et la trame verte de la RD 7 à la Seine, devra faire l'objet d'un cahier des charges pour l'entretien des espaces verts privés.

Résultats

La création de nouveaux espaces verts, le développement de la trame verte et bleue et la multiplication des espaces relais (associés à la gestion des espaces respectueuse de l'environnement et à une sensibilisation à l'entretien sur le long terme des espaces privés) devraient sensiblement favoriser le développement de la biodiversité.

Des inventaires faunistiques et floristiques viendront évaluer régulièrement l'évolution de la biodiversité.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.mairie-vitry94.fr

Les meilleures actions des communes dans la catégorie des villes de 20 001 à 100 000 habitants



CLERMONT-FERRAND

Catégorie des villes de plus de 100 000 hab.



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 10 rue Philippe Marcombes, 63000 CLERMONT-FERRAND
- **Nombre d'habitants** : 142 968 hab.
- **Superficie** : 4 270 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme et espaces verts
- **Zones protégées** : 2 zones Natura 2000 (Puy de Crouël et Puy de Var)
- **ZNIEFF** : Znieff de type I, Znieff de type II



Le Parc des Lilas à Vitry

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Clermont-Ferrand est une ville d'environ 143 000 habitants située en Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme à 400 mètres d'altitude. Elle se trouve aux pieds du Puy-de-Dôme et est proche du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à environ 4 km.



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom de l'action :	Mise en valeur du jardin botanique
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Ville de Clermont-Ferrand</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Direction de l'espace public / service des techniques végétales</i>
Contacts :	➤ Yann LEMOIGNE, directeur du service des techniques végétales Tél : 04 73 42 68 41 Mail : ylemoigne@ville-clermont-ferrand.fr
Budget / Financement :	<i>Non renseigné</i>
Partenaires financiers :	<i>Non renseigné</i>
Partenaires techniques :	<i>Muséum d'Histoire naturelle de Clermont-Ferrand, les Herbiers Universitaires</i>
Date de début de l'action :	<i>Janvier 2011</i>
Date de fin prévue :	<i>Pas de fin</i>

Objectifs

Le Jardin botanique est une institution à vocation scientifique destinée à faire découvrir à tous les publics, le monde des plantes et sa diversité. Le but de la mise en valeur du jardin botanique est de faire connaître et de mettre à disposition du public toutes les données pour une approche plus facile de la botanique et de la connaissance du règne végétal.

Mesures mises en œuvre

- Participation à toutes sortes de portes ouvertes au printemps, pendant la semaine du développement durable, aux journées du patrimoine, journées aux jardins...
- Association aux actions du Muséum d'histoire naturelle Henri Lecoq et à celles des herbiers universitaires
- Identification des plantes
- Conseil sur leur culture et leur entretien
- Visites guidées pour tout public de la classe maternelle au 3^e âge en passant par les écoles spécialisées d'horticulture, les préparateurs en pharmacie, les étudiants des universités ainsi que diverses associations
- Membre des associations « Jardins du Massif central » et du « Jardin botanique de France et des pays francophones »
- Expositions thématiques sur les plantes et leurs usages (plantes tinctoriales, médicinales)
- Mise en place d'un jardin des 5 sens

POUR PLUS D'INFORMATION

www.clermont-ferrand.fr

Les meilleures actions dans la catégorie des Communautés de Communes



MONTS DE FLANDRES – PLAINE DE LA LYS Catégorie des Communautés de Communes



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Communauté de Commune** : 1 rue Pharaon de Winter, 59270 BAILLEUL
- **Nombre d'habitants** : 32 868 hab.
- **Superficie** : 12 655 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** :
 - Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés : collecte et traitement
 - Aide à la plantation et à l'entretien de haies d'essences régionales sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Participation au financement de classes de découverte nature pour les élèves des écoles primaires et maternelles de la Communauté de Communes, en accompagnement de la politique des chèques nature du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
 - Intégration d'une démarche de développement durable et de qualité environnementale dans les opérations d'aménagement menées par la Communauté de Communes
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui



Monts de Flandre – Plaine de la Lys : « Des monts à la ville, la nature en continu »

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Créée le 30 décembre 1992, la CCOM MFPL a la particularité de s'étendre sur deux départements (Nord et Pas-de-Calais) et de posséder un territoire discontinu puisque 2 communes sont détachées du bloc intercommunal. Elle se développe sur deux entités paysagères : les Monts de Flandres au nord et la Plaine de la Lys au sud.

Appartenant au bassin versant de la Lys, l'implantation des communes d'un côté ou l'autre du coteau exprime un lien spécifique à l'eau, composante identitaire très forte pour la CCOMFPL, sur un territoire essentiellement rural, entre Lille et Dunkerque.



Communauté de Communes Monts de Flandres Plaine de La Lys



Une application pratique de l'intégration du paysage, de l'eau et de la biodiversité dans l'aménagement d'un Parc d'Activités à vocation industrielle et artisanale, tant sur les espaces publics que sur les espaces privés

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Communauté de Communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys (CCOM MFPL)</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Direction générale - service urbanisme et aménagement</i>
<i>Contacts :</i>	➤ Lydie DEWISME, DG, Mail : ldewisme@cc-mfpl-bailleul.fr ➤ Thomas LELEU, Responsable Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat, Mail : tleleu@cc-mfpl-bailleul.fr Tél : 03 28 42 96 96
<i>Budget / Financement :</i>	<i>165 000 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>l'Etat, au titre de la DGD</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>le CAUE du Nord, l'Etat, l'EPF Nord-Pas-de-Calais, la Chambre d'Agriculture</i>
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>2002</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>30 Juin 2011</i>

Objectifs

Elaboration d'un PLU intercommunal (7 communes - 33 000 habitants)

- 2002 à avril 2004 : élaboration du cahier des charges du PLUi
- Mai 2004 à juin 2009 : élaboration du PLUi et du PLH (programme local de l'habitat)
- Élaborer un PLU unique
- Intégrer des éléments de protection et de mise en valeur de l'environnement.



Les enjeux en matière de biodiversité :

- Organiser la prévention des sites d'intérêt écologique et leur enveloppe fonctionnelle, inventoriés par les ZNIEFF et les Espaces Naturels Sensibles
- Préserver les zones humides dans le cadre du SDAGE et du SAGE
- Développer les milieux caractéristiques et les continuités naturelles (trame verte – trame bleue)

Mesures mises en œuvre

- Cahier des charges PLUi
- Evaluation environnementale
- PADD (trame verte et bleue, techniques alternatives...)
- Orientations d'aménagement - Servitudes : éléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme (alignements d'arbres, arbres isolés, haies d'essences locales, mares, prairies complantées)
- Zones naturelles protégées
- Zones inondables
- Règlement : les éléments du patrimoine végétal à préserver inscrits au plan de zonage font l'objet d'une écriture de règlement spécifique. Ils sont soumis à autorisation spéciale (coupe et abattage) ; ils doivent être remplacés lorsqu'ils doivent être supprimés. Des dérogations sont prévues en matière d'implantation des constructions afin de ne pas les détruire ou les fragiliser. Ils demeurent un socle fort de la biodiversité sur notre territoire bénéficiant d'une protection identique dans les zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles
- Fiches pédagogiques PLUi (zones naturelles et forestières - protection de l'environnement)

Résultats

- Une approche différente des projets d'aménagement sur le territoire : implication, concertation en amont
- La réalisation d'une étude de définition pour un projet urbain de territoire, afin de mettre en œuvre les principes actés dans le PLUi et aller vers l'opérationnel (maîtrise du foncier, schémas d'aménagement, cahiers des charges)
- Une préservation de certains alignements d'arbres et de haies, imposée aux demandeurs, sur la base du règlement et des fiches pédagogiques, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Une participation financière de la CCOM MFPL à la plantation et à l'entretien de haies et d'alignements d'arbres d'essences régionales (guide des plantations : essences, schéma, entretien)

POUR PLUS D'INFORMATION

www.mfpl.net

PAYS D'EVIAN

Catégorie des Communautés de Communes



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 851 avenue des Rives du Léman, BP 84 - 74500 PUBLIER
- **Nombre d'habitants** : 31 101 hab.
- **Superficie** : 14 420 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : compétence environnement (déchets ménagers, chemins de randonnée, sensibilisation) - schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, assainissement - aménagement de l'espace ...
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le pays d'Evian, en Haute-Savoie, s'étend des rives Sud du lac Léman aux premiers sommets des Alpes. La CCPE a vu le jour en 2005 afin de mutualiser les moyens entre les 16 communes membres, qui partagent des intérêts communs.

La frange littorale Ouest correspond à la zone la plus urbanisée du territoire. Plus en altitude, le Plateau de Gavot se compose d'espaces agricoles ouverts individualisés par des boisements et trames bocagères et parsemé de nombreuses zones humides. La partie Est du territoire présente des versants abrupts et boisés en contrebas d'un massif montagneux agropastoral élevé.



La proximité des métropoles de Genève et Lausanne impulse le dynamisme économique local. L'étalement urbain gagne ainsi du terrain sur les hauts de coteaux boisés. Le Pays d'Evian bénéficie d'un cadre naturel diversifié et de qualité. Sa préservation répond à des enjeux doubles, environnementaux et économiques, de par la présence de l'impluvium des eaux minérales d'Evian sur le Plateau de Gavot.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Protection des zones humides du Pays d'Evian
Structure chargée de la mise en œuvre :	La CCPE (maître d'ouvrage) a choisi le SIVOM du Pays de Gavot comme maître d'œuvre
Services de la collectivité associés :	Services d'urbanisme des communes Commission environnement CCPE
Contacts :	➤ Stéphane MACHINAL, SIVOM Tél : 04 50 75 04 51 Mail : sivom-gavot@wanadoo.fr ➤ Cathy LE HEC, APIEME – SAEME Tél : 04 50 84 80 19 Mail : cathy.lehec@danone.comm
Budget / Financement :	De l'ordre de 80 à 100 k€/an (animation foncière, gestion et entretien)
Partenaires financiers :	Commission Européenne (Natura 2000), Conseil Général, Région, Agence de l'Eau, APIEME (Association loi 1901 entre la Société des Eaux d'Evian SAEME et 13 communes de la CCPE), SIVOM, Communes
Partenaires techniques :	SIVOM, ASTERS (Conservatoire départemental des espaces naturels)
Date de début de l'action :	1998 (Contrat de Site Régional)
Date de fin prévue :	Illimité (2 ^e Contrat Natura 2000 jusqu'en 2014)

Objectifs

Le Pays de Gavot accueille une grande diversité de zones humides (surfaces, écologie, anciennes pratiques agricoles).

La démarche de protection du site répond à 3 objectifs phares:

- Conserver les nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaires présentes;
- Maintenir un système hydrologique fonctionnel : réseau hydrographique, captages AEP, impluvium de l'eau minérale
- Préserver un patrimoine culturel : exploitation passée, richesse d'informations (pollens, fossiles, spores)

Mesures mises en œuvre

L'abandon de l'exploitation agricole des marais a causé la destruction par remblaiement (urbanisation) ou fermeture (forêt) de beaucoup de ces milieux en Haute-Savoie durant les dernières décennies. Sur notre territoire, une prise de conscience précoce de la nécessité de préserver ce patrimoine historique, écologique et hydrologique (filtration des eaux alimentant les eaux souterraines) s'est traduite par une gestion conservatoire des zones humides.

Cette volonté des communes s'est exprimée par des mesures de classement, la maîtrise foncière, la prise de dispositions réglementaires et de manière plus globale par les actions menées de concert avec la SAEME pour la maîtrise des pollutions et la protection des milieux naturels.

Avoir une main mise sur ces terrains permet aux communes de pérenniser ces milieux et de mettre en place une gestion adaptée :

- Mesures réglementaires restrictives depuis les années 80 suite à un classement par la DDAF des zones humides en fonction de leur intérêt
- Classement spécifique (zones Nh) des parcelles cadastrales (zone humide et milieux tampons) sur les PLU des communes concernées
- Procédure de maîtrise foncière, via l'acquisition des terrains par les communes ou conventionnement avec les propriétaires, qui se poursuit depuis 10 ans. La maîtrise foncière est à ce jour assurée sur 80 % des zones d'intérêt européen – la gestion conservatoire (fauche, débroussaillage) est quant à elle assurée depuis l'inscription au réseau Natura 2000 en 2003, des 145 ha de zones humides.



Vue de la Dent d'Oche, depuis le marais

Résultats

L'état de conservation remarquable de ces milieux a valu la reconnaissance du site comme écosystème d'importance internationale par son classement au réseau RAMSAR en 2008. Ce site est riche d'une diversité biologique notable, avec des espèces présentes depuis 20 ans malgré leur fragilité : 21 habitats protégés au niveau européen, 300 espèces végétales recensées dont 23 protégées, ...



Par exemple le Liparis de Loesel, orchidée en profond déclin en Europe, qui possède ici d'importantes populations.

POUR PLUS D'INFORMATION

CCPE : www.pays-evian.fr/65-les-zones-humides.htm

SIVOM : www.paysdegavot.com/articles.php?lng=fr&pg=67

RAMSAR: www.wetlands.org/reports/ris/3FR031-RIS2008.pdf

[www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/impluvium du plateau du gavot 0.pdf](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/impluvium_du_plateau_du_gavot_0.pdf)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX

Catégorie des Communautés de Communes



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Communauté de Communes** : Communauté de Communes du Seignanx, Maison Clairbois, 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
- **Nombre d'habitants** : 24 024 hab.
- **Superficie** : 15 189 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : Aménagement de l'espace : participation à l'élaboration du S.C.O.T. dans le cadre d'un Syndicat Mixte ; élaboration, révision et modification des P.L.U. (à partir de 2013, élaboration du P.L.U. intercommunal) en régie ; action foncière (D.P.U., Z.A.D., gestion des notifications de vente SAFER). Environnement : découverte de la biodiversité par la création de sentiers pédestres.
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF** : oui



Prairie typique du Seignanx : corridor biologique en lisière d'un boisement mixte, réservoir de biodiversité

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Intercommunalité de la première couronne de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, la Communauté de Communes du SEIGNANX a connu une croissance démographique soutenue (6 000 habitants, soit un quart de population actuelle se sont installés sur le territoire depuis 1990) mais a souhaité évoluer dans une logique de développement durable en conservant un équilibre entre développement (habitat et activités économiques) et



préservation du cadre de vie (espaces naturels et agricoles). À titre d'exemple, afin de limiter les déplacements domicile-travail, la Communauté de Communes travaille sur la création de parcs d'activités en veillant à intégrer au mieux ces espaces économiques dans leur environnement physique, naturel, humain, patrimonial et paysager (diagnostic réalisé par le CPIE Seignanx et Adour dans le cadre d'un partenariat technique et financier avec l'ADEME).

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION ».

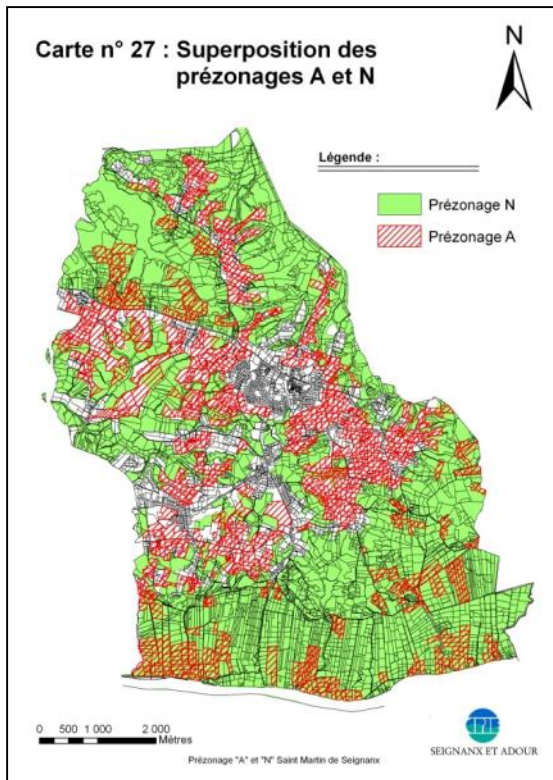
<i>Nom de l'action :</i>	<i>Définition des zones naturelles et agricoles des P.L.U. sur le Seignanx</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>C.P.I.E. Seignanx et Adour</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Pôle Planification de la C.C du Seignanx</i>
<i>Contacts :</i>	➤ Eric MAILHARRANCIN, responsable du pôle planification. Tél : 05 59 56 61 64 Mail : urbanisme@cc-seignanx.fr
<i>Budget / Financement :</i>	<i>84 000 € - subventions annuel pour la CPIE et avec la CC</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	Le travail mené par le C.P.I.E. Seignanx et Adour entre dans le cadre de la convention entre le C.P.I.E. et la Communauté de Communes du Seignanx
<i>Partenaires techniques :</i>	Chambre d'Agriculture des Landes
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>2002</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>2009</i>

Objectifs

Dans le cadre de la mise en place progressive des PLU sur le territoire du Seignanx, la Communauté de Communes a souhaité travailler en partenariat avec le CPIE Seignanx et Adour pour s'engager dans une démarche de concertation de l'ensemble des acteurs tant du point de vue agricole qu'environnemental afin de prendre en compte pour chaque PLU les différents enjeux agricoles et environnementaux et de travailler dans une logique de développement durable.

Mesures mises en œuvre

Il s'agissait de proposer un prézonage agricole et environnemental sur des bases argumentées et intégrant l'ensemble des enjeux : maintien d'un espace agricole suffisant, conservation des espaces naturels et de la biodiversité, développement urbain raisonné. L'étude a été réalisée à l'échelle cadastrale pour caractériser l'occupation actuelle du sol. La dimension des Communes (moins de 5000 hectares et moins de 12000 habitants chacune) est adaptée à cette méthode.



Carte de synthèse du prézonage Agricole et Naturel dans le cadre de la révision du P.L.U. de la Commune de Saint-Martin-de-Seignanx

Le CPIE a produit un jeu de cartes thématiques superposables qui constituent un outil d'aide à la décision pour les élus :

- occupation parcellaire actuelle des espaces agricoles
- traduction à la parcelle des données sur l'évolution de l'agriculture locale (assolement, âge des exploitants)
- état initial de l'environnement mettant en évidence les enjeux liés aux risques majeurs (tempête, incendie, inondation), à l'érosion des sols, à la qualité des eaux (zones humides, zones inondables) et aux paysages
- contraintes réglementaires
- zones de sensibilité agricole et environnementale (localisant des cours d'eau, des bâtiments d'élevage).

Le pré-zonage a fait ensuite l'objet d'une présentation aux élus, puis aux agriculteurs du territoire. La réalisation des pré-zonages communaux s'est échelonnée de 2002 à 2009 pour l'ensemble du territoire.

Résultats

Tout le travail réalisé à travers les prézonages A et N des PLU a permis de sensibiliser les décideurs sur les différents enjeux environnementaux présents (notamment la biodiversité) sur le territoire et de la nécessité de les prendre en compte plus en amont dans les projets d'aménagement, ce qui s'est fait notamment dans le cadre du projet de parc d'activités économiques avec la réalisation d'un diagnostic environnemental préalable et la volonté d'inscrire le parc d'activités dans une démarche de développement durable.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.cc-seignanx.fr

VAL D'ILLE

Catégorie des Communautés de Communes



INFORMATIONS GÉNÉRALES

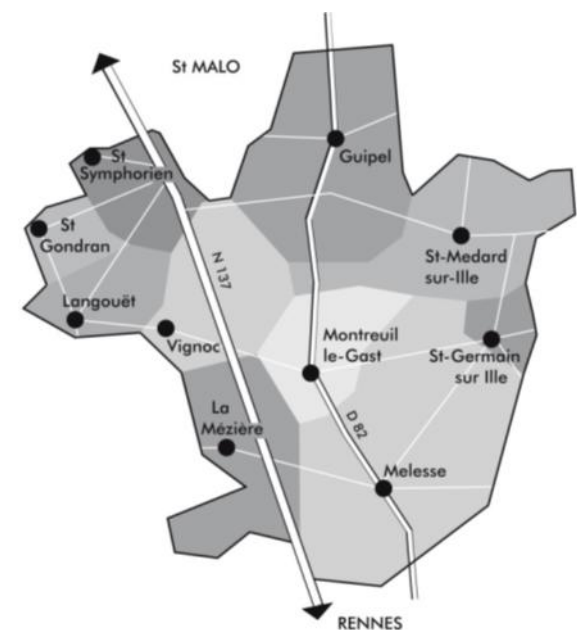
- **Adresse de la Mairie** : Avenue du Phare du Grand Jardin, 35520 MELESSE
- **Nombre d'habitants** : 19 000 hab.
- **Superficie** : 14 000 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** :
 - Aménagement de l'espace communautaire (réalisation d'un agenda 21 intercommunal)
 - Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Communication et action en faveur du développement de l'agriculture biologique
 - Constitution de réserve foncière pour le développement de l'agriculture biologique
 - Étude et mise en œuvre d'un programme intercommunal de revitalisation du bocage et des corridors écologiques, et création d'une filière bois énergie basée sur la valorisation du bocage.
- **Zones protégées** : oui
- **ZNIEFF (type 1)** : Bois de Cranne (Commune de St Médard sur Ille, 35250)
- **Zone Natura 2000** : Étang de Hédé-St Symphorien (étangs du canal d'Ille-et-Rance)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le Territoire du Val d'Ille couvre 140km² répartis sur 10 communes² et accueille 19 000 habitants. Il s'agit d'un territoire périurbain situé en 2^{ème} couronne de Rennes.

Le patrimoine naturel se différencie entre le Nord et le Sud du territoire. Le Sud fait entièrement partie de l'entité paysagère du bassin rennais. Le Nord, quant à lui, offrent des paysages davantage nuancés, et des reliefs vallonnés.

Le Val d'Ille possède la particularité de se situer au croisement de 3 bassins versants distincts (Flume, Ille-et-Illet, Linon).



² Guipel, Langouët, La Mézière, Melesse, Montreuil-le-Gast, St Germain-sur-ille, St Gondran, St Médard-sur-ille, St Symphorien et Vignoc



PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

<i>Nom du projet :</i>	<i>Schéma du patrimoine naturel du Val d'Ille</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>Communauté de commune du Val d'Ille</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Contacts :</i>	<i>➤ Céline LÉVÊQUE, Service Environnement du Val d'Ille Tél : 02 99 69 86 03 Mail : celine.leveque@valdille.fr ➤ Sabina BADEA, Service Environnement du Val d'Ille Tél : 02 99 69 86 03 Mail : sabina.badea@valdille.fr ➤ Aude PÉLICHET, élue référente à la Commission Corridors écologiques du Val d'Ille</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>120 000 € sur 4 ans</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>Conseil Régional de Bretagne à travers les Contrats Nature ou les Fonds Régionaux d'Aide pour le patrimoine naturel</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>Associations locales, élus communaux, syndicats de bassin versant, fédération de la chasse d'Ille et Vilaine</i>
<i>Date de début du projet :</i>	<i>2010</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>2011-2012</i>

Objectifs

- Définir la trame verte et bleue du territoire
- Connaitre les potentialités et les fragilités du territoire
- Mettre en œuvre des actions en vue de préserver, restaurer la fonctionnalité écologique du territoire (prise en compte de la trame verte et bleue dans les démarches de planification)
- Formaliser la stratégie et les engagements de la collectivité en faveur du patrimoine naturel.

Mesures mises en œuvre

Bien que le Schéma ne soit pas finalisé, quelques mesures évidentes sont déjà mises en place :

- Généralisation du fauchage tardif sur les accotements et les talus des voies communales
- Mise en place de jachères fleuries

Résultats

- Un suivi des tronçons en fauchage tardif est effectué tous les ans, au mois de juillet. Depuis 2009, on constate une augmentation de la biodiversité « ordinaire » de ces bords de route, dont l'indicateur principal est l'augmentation de la richesse spécifique (le nombre d'espèces croît).

- L'apport de l'action pour la biodiversité est l'amélioration de la circulation de la faune et flore sauvage, la préservation et la restauration des milieux naturels/ruraux riches en biodiversité « ordinaire ».

A ce jour, il n'y a pas d'informations sur le schéma du patrimoine naturel sur le site internet de la Communauté de Communes. Des informations sont néanmoins présentes quant aux différentes actions liées à l'environnement (vergers, bocage, gestion différenciée).



Bocage caractéristique du Nord du territoire - Commune de St Germain sur Ille

POUR PLUS D'INFORMATION

www.valdille.fr

VALLEE DU SAUSSERON

Catégorie des Communautés de Communes



INFORMATIONS GENERALES

- *Adresse de la Mairie* : 17 rue de Marines, 95810 VALLANGOUJARD
- *Nombre d'habitants* : 8 500 hab.
- *Superficie* : 8 684 ha
- *Domaines de compétence en matière d'environnement* :
- *Zones protégées* : oui
- *ZNIEFF* : oui



PRESENTATION DE LA COMMUNE

La Communauté de communes de la Vallée du Sausseron a été créée, après délibération favorable de chacune des communes décidant de leur adhésion, par un arrêté préfectoral du 24 décembre 2002. Population et les élus ont voulu que cette Communauté ne soit pas trop vaste et renforce encore l'identité rurale et vexinoise de la Vallée du Sausseron.

Le projet commun a été dessiné en harmonie avec les autres actions intercommunales, et notamment celles qui sont conduites au sein du Parc naturel régional du Vexin français (PNR).



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Charte de Qualité Environnementale du Parc D'Activité Economique Intercommunal les Portes du Vexin
Structure chargée de la mise en œuvre :	PNR du Vexin français/CCVS/SEMAVO
Services de la collectivité associés :	Développement économique
Contacts :	➤ Ronan BAUDET, ingénieur conseil en environnement Tél : 01 34 48 65 99 – 06 32 31 52 29 Mail : r.baudet@pnr-vexin-francais.fr
Budget / Financement :	10 millions d'euros
Partenaires financiers :	Etat, Région, Départements, PNR
Partenaires techniques :	PNR, associations, bureaux d'études, ABF, services de l'état, ADEM, ARENE, Agence de l'eau
Date de début de l'action :	2006
Date de fin prévue :	2013

Objectifs

Assurer que la démarche d'intégration de la qualité environnementale à la réalisation d'une opération donnée soit simultanément cohérente avec :

- la politique de développement durable mise en œuvre par la collectivité territoriale du site concerné
- les politiques des organismes publics favorables à la prise en compte des enjeux de qualités environnementale
- les intérêts des futurs utilisateurs du site, les intérêts des habitants du territoire local.

Mesures mises en œuvre

La maîtrise d'ouvrage a décidé l'élaboration d'une Charte de Qualité Environnementale. Cette « Charte » traduit ainsi la volonté de l'ensemble des acteurs de prendre en compte l'environnement dès la phase de conception jusqu'à sa réalisation et sa gestion, en privilégiant la maîtrise des impacts environnementaux :

- intégration paysagère de l'ensemble du projet
- qualité environnementale et architecturale du bâti
- gestion de l'eau
- maîtrise de l'énergie et réduction des nuisances de chantiers

Un ingénieur conseil en environnement, recruté par le Parc et dont le poste est cofinancé par la communauté de communes pour la mise en œuvre de la charte, a pour mission d'accompagner les entreprises, leurs équipes de maîtrise d'œuvre et l'aménageur dans l'intégration des prescriptions de la charte qualité dans leur projet.

La Charte de qualité environnementale constitue simultanément :

1. Un engagement formel des acteurs de l'opération en faveur du développement durable : acte déclaratif précisant l'objectif général de l'engagement, les méthodes et les outils mis en œuvre pour concrétiser cet engagement
2. Un outil de management environnemental pour chacune des phases de l'opération : outil à destination des donneurs d'ordre de chacune des phases, permettant la prise en compte de la qualité environnementale au cours des phases de conception, de réalisation et de gestion du projet phase d'aménagement/phase de gestion
3. Un cahier des prescriptions et recommandations techniques de qualité.

Résultats

Les partenaires s'engagent à mesurer et fournir les éléments permettant de suivre les performances sur la qualité paysagère dont les plantations, les consommations d'énergie et d'eau, etc.

Un bilan annuel est réalisé et présenté au comité de suivi constitué des signataires de la charte et des acteurs institutionnels.

Un suivi faunistique et floristique est réalisé annuellement pour évaluer l'impact de la réalisation du PAEI en terme de préservation des espèces patrimoniales.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE ET GESTION DES SUIVIS »

<i>Nom de l'action :</i>	<i>Gestion différenciée des bords de route + Diagnostic Zones Humides</i>
<i>Structure chargée de la mise en œuvre :</i>	<i>PNR du Vexin français</i>
<i>Services de la collectivité associés :</i>	<i>Environnement + VRD</i>
<i>Contacts :</i>	➤ <i>Ronan BAUDET, Ingénieur Conseil en Environnement</i> <i>Tél : 01 34 48 65 99 – 06 32 31 52 29</i> <i>Mail : r.baudet@pnr-vexin-francais.fr</i>
<i>Budget / Financement :</i>	<i>40 000 €</i>
<i>Partenaires financiers :</i>	<i>PNR Vexin français</i>
<i>Partenaires techniques :</i>	<i>PNR Vexin français, Associations, Bureaux d'études,...</i>
<i>Date de début de l'action :</i>	<i>2010</i>
<i>Date de fin prévue :</i>	<i>2012</i>

Objectif :

L'élaboration de continuités écologiques a été initiée avec le PNR qui montre la fragilité des milieux ouverts en lien direct avec les dépendances routières.

Mesures mises en œuvre :

Pour cela, une action de gestion différenciée des talus routiers des axes de la communauté de communes a été initiée en mars 2010 afin de :



- Diagnostiquer les modalités actuelles de gestion (phase 1)
- Réaliser une analyse de terrain des routes concernées (phase 1)
- Effectuer un inventaire floristique (phase 2)
- Rédiger un plan de gestion (phase 3)

Résultats :

Suite aux deux premières phases de diagnostic sont proposées des pratiques d'amélioration. Certaines préconisations concerneront l'ensemble des axes routiers et d'autres seront ciblées sur des tronçons particuliers (zones pilotes, zones dont l'action leur est spécifique). Pour les axes qui bénéficieront d'une de ces actions, une fiche action sera établie.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.valleedusausseron.fr

www.pnr-vexin-français.fr

www.lesportesduvexin.com

Les meilleures actions dans la catégorie des Communautés urbaines et d'Agglomération



BREST METROPOLE OCEANE

Catégorie des communautés urbaines et d'agglomération



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Communauté urbaine de Brest** : 24, rue coat ar guéven – 29200 BREST
- **Nombre d'habitants** : 208 386 hab.
- **Superficie** : 21 700 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts et des espaces naturels, lutte contre la pollution de l'air, eau et assainissement, élimination et valorisation des déchets, énergie, soutien à Océanopolis, Centre de culture scientifique et technique en matière de biodiversité marine, soutien au Conservatoire botanique national de Brest
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, PNR, ENS, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Au cœur d'un bassin de vie de 90 communes et de 400 000 habitants, Brest métropole océane constitue le point d'ancrage de l'ouest breton. Créée sur une base volontaire en 1973, la Communauté urbaine de Brest, aujourd'hui Brest métropole océane, regroupe les huit communes fondatrices, soit près de 210 000 habitants.

Brest métropole océane possède un patrimoine naturel riche et varié : la rade, le littoral, les vallées, les cours d'eau, les zones humides et le bocage outre les richesses écologiques qui s'y révèlent apportent des aménités et services aux habitants, participent à la qualité du



cadre de vie et au paysage de l'agglomération.

L'ensemble forme un environnement et un cadre de vie de qualité que Brest métropole océane s'engage à valoriser.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	<i>Etablissement de la trame vert et bleue</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>Brest métropole océane</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Écologie urbaine, urbanisme, espaces verts</i>
Contacts :	<i>➤ Régine DARAS, Brest métropole océane Direction de l'écologie urbaine division milieux et impacts Tél : 02 98 33 52 62 Mail : regine.daras@brest-metropole-oceane.fr</i>
Budget / Financement :	<i>Opération transversale réalisée au long cours en régie</i>
Partenaires financiers :	<i>Aucun</i>
Partenaires techniques :	<i>Agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPA)</i>
Date de début de l'action :	<i>1999</i>
Date de fin prévue :	<i>2002</i>

Objectifs

Concept territorial, la trame verte et bleue repose sur l'armature naturelle de la communauté urbaine, en lien direct avec la bordure littorale et le réseau hydrographique. Elle est un lieu d'échange privilégié entre les écosystèmes et se prête aisément à une politique de qualité environnementale.

Composée par les principaux cours du chevelu hydrographique, par les prairies humides et les coteaux boisés associés, la trame verte et bleue propose une armature souple, souvent naturelle, parfois aménagée, qui diffuse depuis la Rade jusqu'aux zones de sources, assurant ainsi une continuité des milieux aquatiques et naturels contigus.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- assurer le maintien des corridors écologiques infra (dans la communauté urbaine) et inter (en lien avec les territoires voisins) ;
- participer à l'évacuation des eaux pluviales pour qu'elles empruntent le réseau naturel de préférence au réseau artificiel ;
- maîtriser néanmoins la qualité des eaux de surface pour répondre aux objectifs de qualité des milieux et de la production en eau potable ;
- assurer ou créer des liens et des espaces tampons avec la campagne et la ville ;
- intégrer les projets d'aménagement pour permettre une continuité des milieux, des espaces et des cheminements ;
- protéger et mettre en valeur le littoral

Mesures mises en œuvre

Afin de conforter la trame verte et bleue, des protections particulières sont mises en place pour préserver le patrimoine naturel. Il s'agit de préserver des espaces naturels d'intérêt écologique (les espaces remarquables) et d'entretenir ou de programmer des espaces de détente ou de loisirs à l'échelle de l'agglomération, en relation avec les projets de développement et avec les espaces urbanisés :

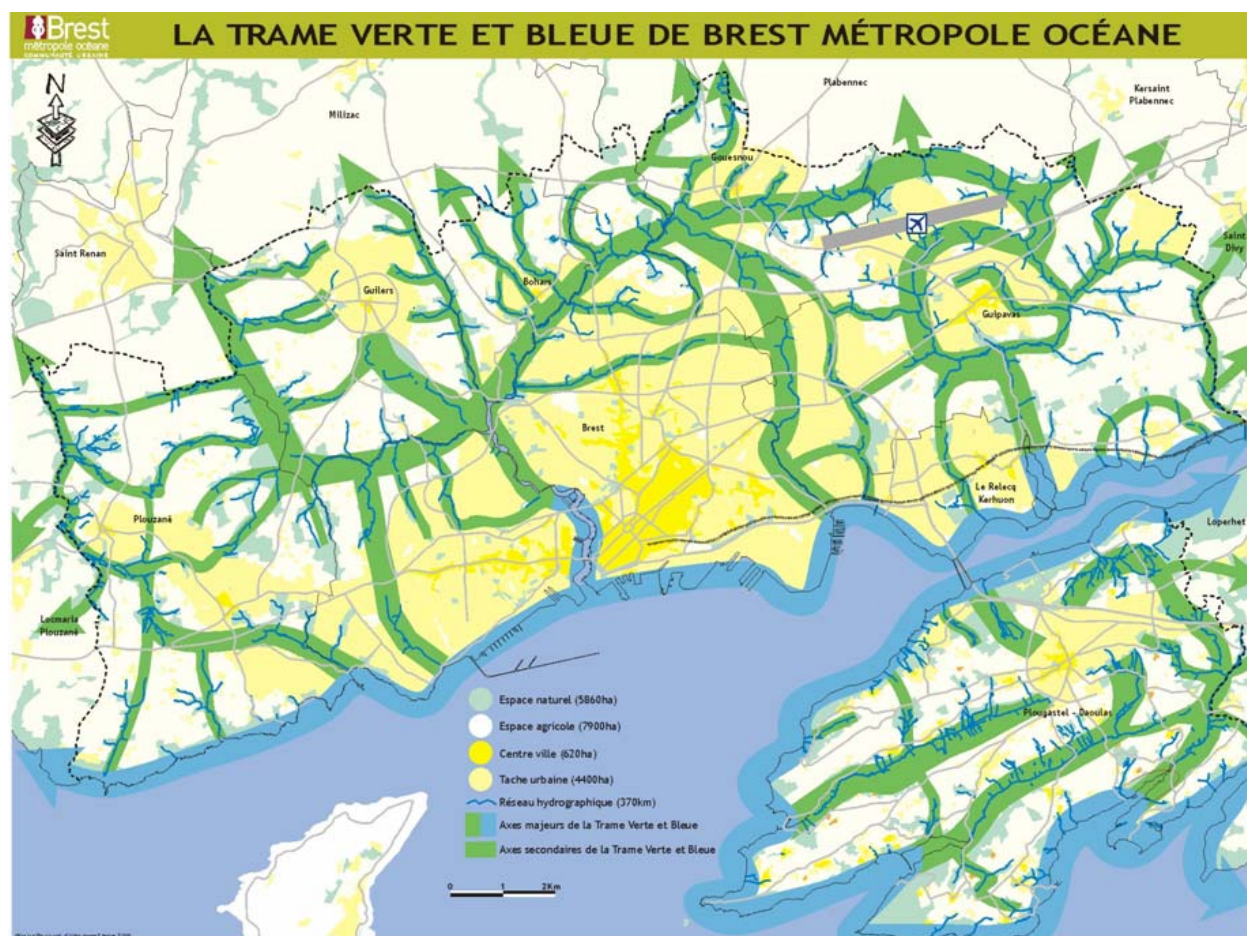
- règlement du PLU,
- zonages NP, NPh, NPs
- Identification du réseau hydrographique au PLU à titre d'information et pour la cohérence de la protection de la biodiversité

Résultats

Le renforcement de la trame verte et bleue a permis :

- D'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel et de les faire valoir au travers des documents d'urbanisme,
- De maintenir et préserver le caractère naturel notamment en limitant leur urbanisation,
- De protéger ces espaces naturels et ainsi de les rendre inconstructibles et non urbanisables.

Il est toutefois nécessaire de continuer à enrichir cette trame par des mesures fines.





ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI »

Nom de l'action :	La Prairie Saint Gouesnou
Structure chargée de la mise en œuvre :	Brest métropole océane
Services de la collectivité associés :	Urbanisme, écologie urbaine
Contacts :	➤ Jean-Christophe GAUTIER, Brest métropole océane Direction de l'écologie urbaine division milieux et impacts Tél : 02 98 33 52 55 Mail : jean-christophe.gautier@brest-metropole-oceane.fr
Budget / Financement :	320 000 euros
Partenaires financiers :	Conseil régional
Partenaires techniques :	Association Bretagne Vivante SEPNE et Conservatoire Botanique National de Brest
Date de début de l'action :	1999
Date de fin prévue :	2000

Objectifs

Le projet porte sur une ancienne friche humide de 2,5 ha en centre bourg. Cet espace sans véritable vocation, abandonné par l'activité agricole et impacté par de nombreux dépôts sauvages, peu apprécié par la population, disposait d'un potentiel à révéler. En effet, cette parcelle présente une belle diversité spécifique. Même si on ne note pas d'espèces d'un fort intérêt patrimonial, on trouve ici des associations végétales originales peu représentées à l'échelle de la collectivité. L'objectif était de restaurer, aménager et mettre en valeur cet espace, tout en conservant la valeur patrimoniale et fonctionnelle de la zone humide.

Mesures mises en œuvre

Le site a été - dans un premier temps - nettoyé de l'ensemble des dépôts sauvages. Puis, les fonctionnalités de la zone humide ont été restaurées. Pour freiner la progression des espèces nitrophiles, une gestion extensive est mise en œuvre, basée sur la fauche et l'exportation des produits ; elle permet de freiner la dynamique de colonisation, de réguler les ronciers et de contrôler l'extension des saules. Aucun pesticide n'a été utilisé. Enfin, le site a été mis en valeur par l'aménagement de sentiers et la mise en place de panneaux de sensibilisation

Résultats

Les résultats de ce projet :

- Une coulée verte de qualité,
- Le symbole d'une cohabitation ville/nature réussie,
- Un espace naturel de proximité qui assure de nombreuses fonctions :
 - Écologiques
 - Paysagères
 - Pédagogiques
 - Récréatives
 - De desserte
 - Culturelles et patrimoniales

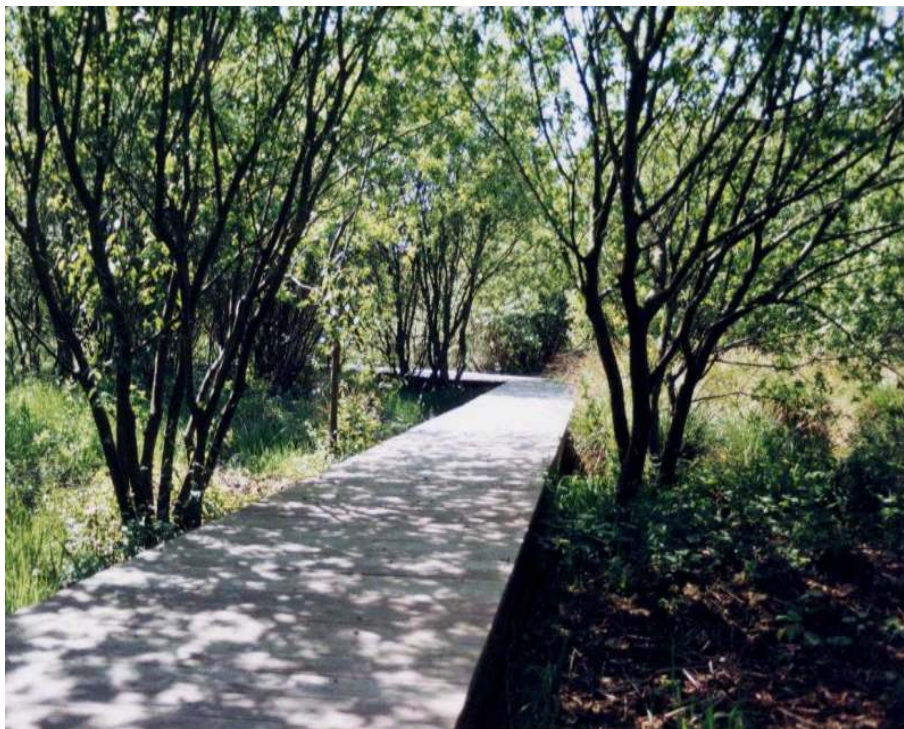
- Des suivis phytosociologiques réalisés régulièrement montre une évolution très positive et significative :
- augmentation remarquable du nombre d'espèces, dont le cortège a presque triplé,
- régression des espèces dynamiques,
- diversification et renforcement des groupes socioécologiques.
- On notera en particulier le relevé de deux plantes esthétiquement remarquables, bien que communes à l'échelle du Finistère :
 - linaigrette (*Eriophorum angustifolium*) emblématique des zones tourbeuse, présente initialement en un point s'étend maintenant dans toutes les zones de suintement de la prairie.
 - orchis tâcheté (*Dactylorhiza maculata*) absente initialement, elle est apparue à la suite des travaux et renforce régulièrement sa population.
- Cette évolution de la biodiversité végétale, laisse aussi présager, sans qu'il y ait eu d'évaluation, de progrès sans doute significatifs en ce qui concerne la biodiversité animale.



Site initial



Site actuel



Site actuel



Méthodes d'intervention

Pour plus d'information

<http://www.brest.fr/accueil.html>

CERGY-PONTOISE

Catégorie des communautés urbaines et d'agglomération



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Collectivité :** Hôtel d'agglomération, Parvis de la Préfecture, 95027 CERGY
- **Nombre d'habitants :** 192 451 hab.
- **Superficie :** 8 350 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** gestion des espaces verts, écologie urbaine (assainissement, déchets, cycle de l'eau, éclairage public, chauffage urbain), gestion forestière, aménagement du territoire ; Agenda 21 – Plan Climat énergie territorial (adopté mai 2010), SCoT (adopté mars 2011).
- **Zones protégées :** espaces naturels à protéger définis au SCoT, Espaces Naturels Sensibles suivis par le Département
- **ZNIEFF :** aucune



PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (200 000 habitants), située à 30 km au nord-ouest de Paris, regroupe 12 communes.

La ville nouvelle créée il y a 40 ans est aujourd'hui un territoire où le patrimoine ancien remarquable côtoie la richesse architecturale contemporaine.

Ville-porte du Parc naturel régional du Vexin français, elle s'est construite dans un cadre naturel qui demeure aujourd'hui riche : 2 000 hectares d'espaces naturels et 2 000 hectares d'espaces agricoles sur 8 000 hectares de surface totale. Le territoire veille à son aménagement équilibré, offre un cadre de vie agréable et une mixité sociale. Les enjeux sont aujourd'hui de renforcer l'attractivité économique du territoire (4 000 entreprises, 100 000 emplois, un programme de 1 300 nouveaux logements/an, une offre diversifiée de



transports) en continuant de maîtriser l'étalement urbain. Il s'agit notamment de valoriser les paysages et de maintenir des espaces agricoles et forestiers dialoguant avec les centres urbains et les zones d'activités, et ceci en favorisant la biodiversité.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	<i>SCoT grenelle de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : préserver la biodiversité</i>
Structure chargée de la mise en œuvre :	<i>CACP</i>
Services de la collectivité associés :	<i>Les 12 communes, site internet de la CACP régulièrement mis à jour, les Personnes Publiques Associées</i>
Contacts :	➤ <i>Thibaut BEAUTE, directeur général adjoint en charge des pôles territoriaux, du développement durable et de la politique de la ville</i> <i>Tél : 01 75 77 79 31</i> <i>Mail : thibaut.beaute@cergyponoise.fr</i> ➤ <i>Joseph SALAMON, directeur du pôle organisation de l'espace et du paysage (en charge du pilotage et suivi du concours)</i> <i>Tél : 01 34 41 42 65</i> <i>Mail : joseph.salamon@cergyponoise.fr</i> ➤ <i>Pierre RAMOND, directeur de la cellule stratégie urbaine (en charge du SCoT)</i> <i>Tél : 01 34 41 91 42</i> <i>Mail : pierre.ramond@cergyponoise.fr</i> ➤ <i>Guillaume QUEVAREC, mission développement durable</i> <i>Tél : 01 34 41 91 71 / 43 14</i> <i>Mail : guillaume.quevarec@cergyponoise.fr</i> <i>Mail : camille.zeller@cergyponoise.fr</i>
Budget / Financement :	<i>Réalisation en interne</i>
Partenaires financiers :	<i>Communes, réseau de transport</i>
Partenaires techniques :	<i>CAUE - ERDF - Partenaires privés - SIAV - GREDF- Bureaux d'études (architectes) - ANR - FRB</i>
Date de début de l'action :	<i>2006 approuvé le 29 mars 2011</i>
Date de fin prévue :	<i>2025</i>

Objectifs

S'inscrivant dans les opérations du Grenelle de l'Environnement, le SCoT de Cergy-Pontoise, approuvé le 29 mars 2011, s'engage dans la préservation de la biodiversité et de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue (« verte » pour les milieux terrestres et « bleue » pour les milieux aquatiques et humides).

Il reconnaît que la conservation et la restauration des continuités écologiques sont des enjeux majeurs pour la préservation de la biodiversité.



Carte du SCoT définissant les espaces naturels à préserver

Mesures mises en œuvre

Au stade du diagnostic, l'inventaire du patrimoine naturel a consisté à synthétiser l'ensemble des données existantes sur le territoire et à les compléter par des prospections de terrain. Il a permis de localiser et de décrire l'ensemble des habitats et des espèces remarquables présents sur le territoire du SCoT. Les habitats ont été définis par rapport à l'annexe 1 de la directive Habitats et aux listes des habitats déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France.

- Espaces boisés et espaces ouverts : le SCoT les repère, les protège et recommande la mise en place de gestion adaptée.
- Milieux aquatiques : les zones humides (boisements et prairies) sont protégées par l'interdiction de leur artificialisation notamment par des ouvrages hydraulique. Les cours d'eau et les berges devront être renaturés (combinaison d'herbiers aquatiques, de roselières et deripisylves). Le SCoT interdit la densification des fonds de vallée.



- Espaces tampons : ils sont repérés autour des zones naturelles d'intérêt patrimonial, ne doivent pas être urbanisés à l'exception d'équipements ponctuels liés à l'activité agricole ou aux loisirs de plein air, à condition de limiter le fractionnement de l'espace.
- Les corridors : ils doivent être préservés de l'urbanisation. Des aménagements devront être réalisés (création d'une mosaïque d'habitat) afin de restaurer leur rôle de corridor écologique.

Résultats

Identifiées dans le SDRIF comme un pôle de développement structurant du nord/ouest de l'Île-de-France, les ressources naturelles de la CACP seront confrontées à une forte pression urbaine. Les risques d'incidences négatives entraînés par des projets d'urbanisation sur la biodiversité sont la banalisation voire la dégradation des milieux naturels, la création d'entraves aux passages de la faune, la fermeture des lisières et le déséquilibre entre espaces boisés et milieux ouverts.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.cergyponoise.fr>

<http://www.scot.cergyponoise.fr>

LES LACS DE L'ESSONNE

Catégorie des communautés urbaines et d'agglomération



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 50-52, avenue du Président Kennedy, 91170 VIRY-CHATILLON
- **Nombre d'habitants** : 58 877 hab.
- **Superficie** : 1 100 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : aménagement et entretien de l'espace public (gestion de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public, des plans d'eau), gestion des déchets ménagers et assimilés, gestion des transports et du plan climat territorial, habitat et logement. développement économique et emploi.
- **Zones protégées** : 96
- **ZNIEFF** : oui, de type I



Vue générale des Lacs de l'Essonne (© Anne-Sophie Carnuccini)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Dès sa création en 2004, la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne est marquée par une forte dimension environnementale. Parmi les expériences qui ont précédé sa mise en œuvre figure le Syndicat intercommunal à vocation unique initié en 1998 pour gérer les 110 hectares de lacs de Grigny et Viry-Chatillon, soit la 3^e surface lacustre d'Île-de-France. La dépollution des lacs, la végétalisation des berges, la création de zones humides



et leur mise en valeur par l'introduction de méthodes de gestion respectueuses du biotope ont permis le retour naturel d'espèces protégées telles que le Sterne pierregarin et le Martin pêcheur pour ne citer qu'elles. Plus d'un tiers de la surface des lacs est désormais classé en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Enfin, le bassin de vie des Lacs de l'Essonne recense 200 espèces végétales dans un milieu urbain extrêmement dense. Les Lacs de l'Essonne sont aussi riches de dizaines de sources naturelles qui sillonnent le plateau jusqu'à la Seine et de corridors naturels que la Communauté d'agglomération travaille aujourd'hui à mettre en cohérence.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Stratégie de gestion des espaces de nature ou "15 projets pour 2015"
Structure chargée de la mise en œuvre :	Cabinet COLOCO & Gilles Clément
Services de la collectivité associés :	Projet porté directement par le président de la communauté. Piloté techniquement par la direction générale adjointe en charge des services techniques, de l'environnement et des transports. Relayé transversalement par le biais du collectif cadres.
Contacts :	➤ Eric MAISON, direction générale des services techniques, de l'environnement et des transports Tél : 01 69 84 38 30 Mail : e.maison@leslacsdelessonne.fr ➤ Julie SANNIER, école du Jardin Planétaire Tél : 01 69 24 05 93 Mail : ecoledujardinplanetaire@leslacsdelessonne.fr
Budget / Financement :	Budget moyen annuel en fonctionnement de 100 K€
Partenaires financiers :	Crédits ANRU Politique de la Ville
Partenaires techniques :	Région Ile-de-France, département de l'Essonne, le CAUE 91, l'ENSP Versailles, CNRS-Muséum
Date de début de l'action :	2010
Date de fin prévue :	2015, amenée à se prolonger

Objectifs

Avec l'objectif de préserver et de valoriser la biodiversité du milieu urbain contraint, il s'agit de définir une stratégie de gestion des espaces (15 projets pour 2015) de nature reliant les trois projets urbains éligibles au dispositif ANRU. La collectivité vise la création d'une continuité écologique basée sur les trames paysagères et confortée par des inventaires flore

faune en associant les agents. Cette zone se situe à l'interface des plateaux et des coteaux avec des radiales la reliant à la plaine par les lacs pour rejoindre l'Orge et la Seine.



Aménagement d'un espace de nature laissé en friche entre le quartier de la Grande Borne, celui des Patios et le Centre de détention de Fleuris-Mérogis – chantier ouvert au public conduit avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles mai 2011 (©Anne-Sophie Carnuccini - Communauté d'agglomération les lacs de l'Essonne 2011)

Mesures mises en œuvre

- La proposition d'un corridor écologique est en cours de confirmation scientifique (inventaires flore/faune - janvier 2011).
- En décembre 2010, on assiste à la création d'un comité d'orientation pour la biodiversité, qui se base sur le travail de pilotage du réseau essonnien pour la biodiversité, commencé depuis 2009.
- L'écriture d'un vademecum sur la Biodiversité appliquée aux collectivités est actuellement en cours. La définition de méthodologies de concertation et construction autour de premiers projets est jugée prioritaire (la Sapinière à la frontière entre la Grande Borne et le site du centre de détention de Fleury-Mérogis / Plaine centrale de la Grande Borne / Duparchy le long de l'Orge / Déminéralisation de la place François Mitterrand).
- Les Ateliers de la planification écologique se font depuis 2009.



- Et en juin 2010, il y a eu la création du Jardin de la Biodiversité, suivi en avril 2011 par la création de l'Ecole du Jardin planétaire avec Gilles Clément.
- Depuis, des inventaires papillons (Propage) sont régulièrement organisés avec les agents des Unités écologiques depuis le printemps 2011).
- Accompagnement du programme du théâtre du Jardin planétaire (lancement automne 2011).
- Pour valoriser une démarche plus ludique, la création du jeu de l'Oie sur la biodiversité (Castel Grign'oie juin 2010, trois modèles tests et production à 500 exemplaires en juin 2011 pour une diffusion gratuite écoles/CLSH/maisons de quartiers).
- Projet de service participatif et guide procédures.
- Conventions d'accompagnements avec le CAUE et l'ENSPV.
- Actions d'insertion pour la gestion de sites (chantier de détenus en fin de peine de Fleury-Mérogis) et actions théâtrales du Jardin Planétaire (public féminin).

Résultats

- Gestion différenciée des espaces de nature : impact visuel facteur d'aménité (propice au respect des sites) et recensement (t0) des espèces pour un suivi de leur évolutions sur les sites (espaces ouverts ou en cours d'ouverture).
- Réapparition d'insectes ayant déserté les sites (libellules / papillons).
- Recensement d'espèces végétales et préservation des espaces ouverts avec mode de gestion approprié. Recensement d'espèces végétales pouvant conduire à un inventaire de type ZNIEFF.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.leslacsdelessonne.fr/>



COMMUNAUTE URBAINE

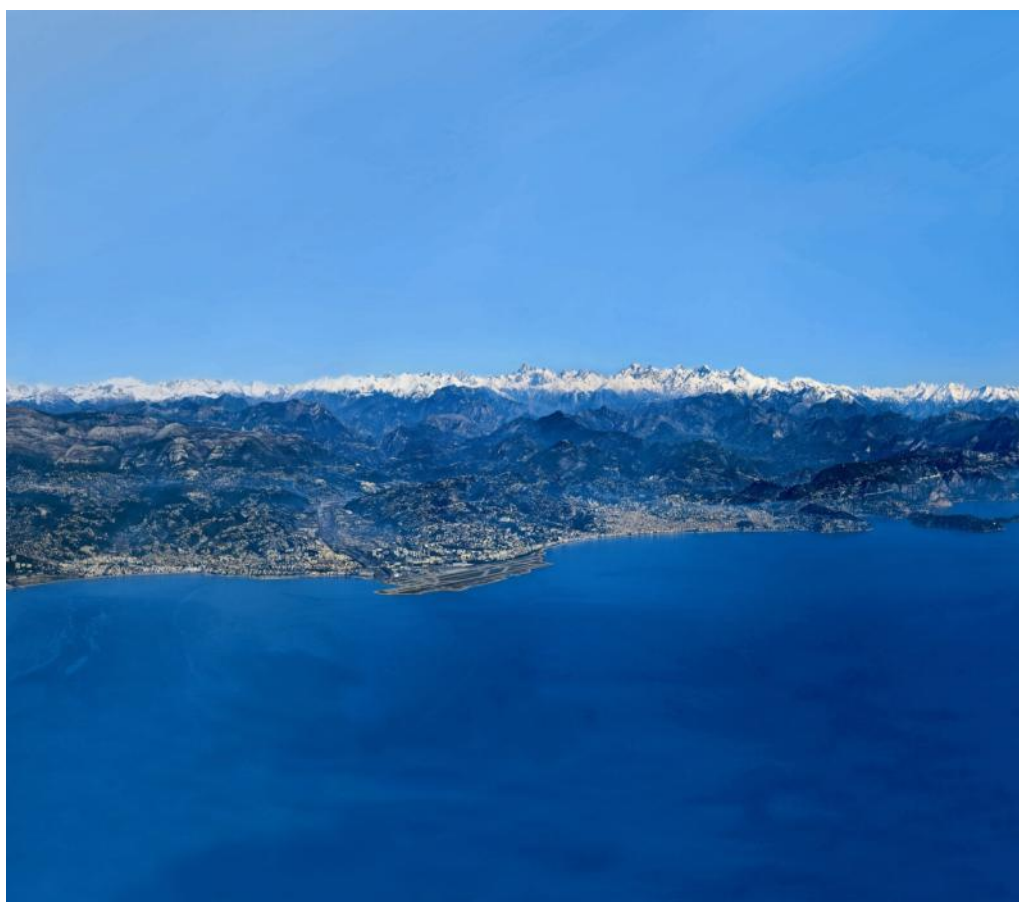
NICE COTE D'AZUR

Catégorie des communautés urbaines et d'agglomération



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la communauté urbaine** : Parc Phoenix, 405 Promenade des Anglais 06364 NICE Cedex 4
- **Nombre d'habitants** : 535 543 hab.
- **Superficie** : 35 000 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : développement durable, biodiversité terrestre et marine, énergie, risques, air, bruit.
- **Zones protégées** : 6 sites Natura 2000 terrestres et 1 site Natura 2000 marin, 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope, 1 PNR
- **ZNIEFF** : ZNIEFF terrestres de type I et ZNIEFF terrestres et marines de type II



Photographie aérienne du territoire Nice Côte d'Azur

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Localisée au cœur du département des Alpes-Maritimes, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur (NCA) est constituée de 27 communes ; Nice en est la ville-centre.



Situé entre mer et montagne à la confluence du bassin méditerranéen « hotspot » de la biodiversité, et du parc national du Mercantour, le territoire de Nice Côte d'Azur possède un patrimoine végétal très riche, une faune variée et de nombreuses espèces emblématiques et endémiques (par exemple : la Nivéole de Nice, la Gentiane de Ligurie, la Sterne pierregarin, le Molosse de Cestoni...). Cette extrême richesse s'explique par la présence d'une multitude d'éco-paysages (collines, falaises, milieux ouverts, frange littorale, fleuves...). Ce territoire est composé à 65 % d'espaces naturels ou forestiers et d'un grand nombre de zones protégées. Consciente de cette richesse Nice Côte d'Azur s'est donnée pour objectif de préserver son patrimoine écologique malgré les pressions urbaines croissantes. Dans ce contexte de préservation, Nice Côte d'Azur élabore un Plan Local Biodiversité ayant pour objectifs de connaître, protéger et valoriser la biodiversité et à ce titre participe activement au réseau Natura 2000 en tant qu'opérateur et animateur de plusieurs sites.

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

Nom de l'action :	Trame verte et bleue (TVB)
Structure chargée de la mise en œuvre :	NCA - direction de l'environnement et de l'énergie
Services de la collectivité associés :	direction planification urbaine
Contacts :	➤ Yves PRUFER, directeur Tél : 04 89 98 12 40 Mail : yves.prufer@nicedazedur.org ➤ Valérie LE BRAS, Tél : 04 89 98 12 55 Mail : valerie.lebras@nicedazedur.org ➤ Estelle COLLET, Tél : 04 89 98 12 53 Mail : estelle.collet@nicedazedur.org
Budget / Financement :	200 000 €
Partenaires financiers :	aucun
Partenaires techniques :	DREAL - PNR Préalpes d'Azur- EPA Plaine du Var - Région PACA - Experts naturalistes - Bureaux d'études
Date de début de l'action :	2009
Date de fin prévue :	2015

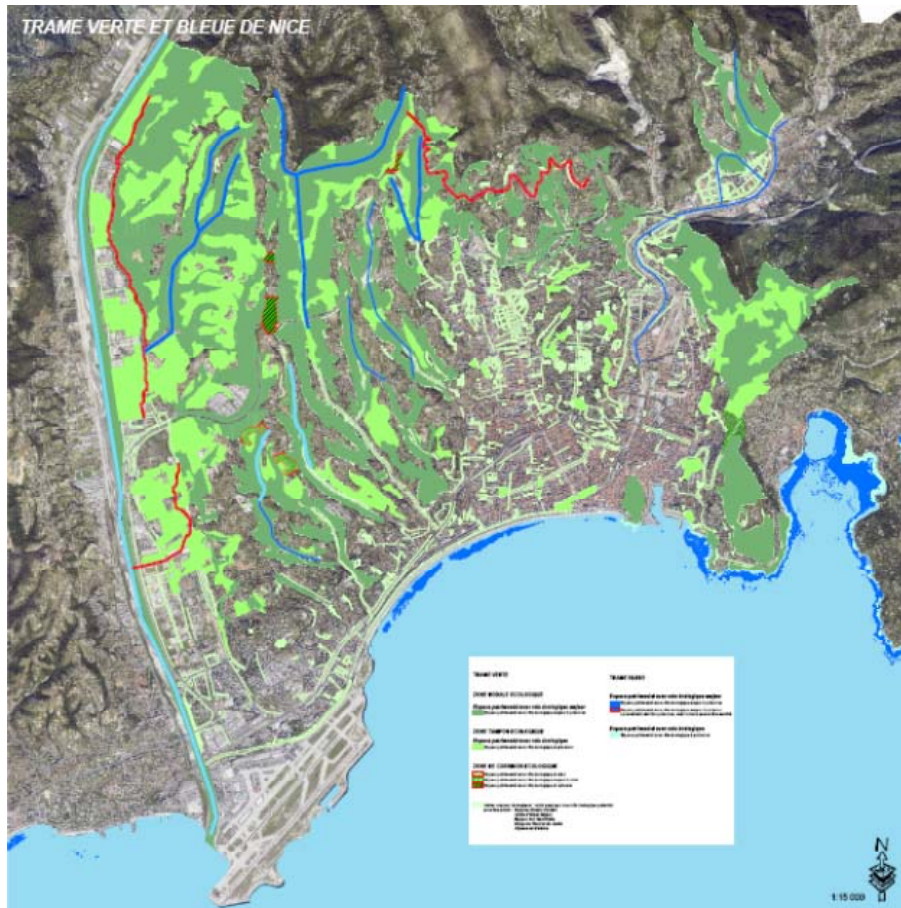
Objectifs

La trame verte et bleue a pour objectifs sur le territoire de Nice Côte d'Azur de préserver les continuités écologiques et de restaurer les corridors écologiques. Elle est conçue comme un outil d'aménagement du territoire, à ce titre elle a été intégrée au PLU de la ville centre, sous plusieurs formes :

- élément cartographique

- prescriptions ou préconisations

Sa conception doit permettre de travailler à plusieurs échelles, afin de prendre en compte les grands corridors écologiques et de pouvoir faire des prescriptions à la parcelle.



TRAME VERTE

ZONE NODALE ECOLOGIQUE

Espace patrimonial avec rôle écologique majeur

Espace patrimonial avec rôle écologique majeur à préserver

ZONE TAMPON ECOLOGIQUE

Espace patrimonial avec rôle écologique

Espace patrimonial avec rôle écologique à préserver

ZONE DE CORRIDOR ECOLOGIQUE

Espace patrimonial avec rôle écologique à créer

Espace patrimonial avec rôle écologique majeur à créer

Espace patrimonial avec rôle écologique à restaurer

Autres espaces écologiques : relais paysager avec rôle écologique potentiel en milieu urbain :
Espaces Boisés Classés
Jardin d'Intérêt Majeur
Espace Vert identifiable
Marge de Recul et de Jardin
Alignement d'arbres

TRAME BLEUE

Espace patrimonial avec rôle écologique majeur

Espace patrimonial avec rôle écologique majeur à préserver

Espace patrimonial avec rôle écologique majeur à restaurer
La continuité doit être préservée, mais le tracé pourra être modifié

Espace patrimonial avec rôle écologique

Espace patrimonial avec rôle écologique à préserver

Cartographie de la trame verte et bleue de Nice intégrée au PLU



Mesures mises en œuvre

Par anticipation des lois Grenelle, la TVB de Nice, ville centre du territoire de Nice Côte d'Azur, a été élaborée et cartographiée en 2009, puis intégrée au PLU. Cette TVB comprend des prescriptions spécifiques à la préservation des zones nodales, tampons et des corridors intégrés dans le règlement du PLU. Des emplacements réservés ont été créés afin de faciliter le réaménagement de corridors écologiques. Un cahier des recommandations environnementales avec un volet biodiversité ambitieux a été annexé au PLU permettant d'obtenir un outil de communication didactique pour les particuliers. En 2010, la méthodologie mise en œuvre et les prescriptions associées à la TVB de Nice ont été proposées aux communes de NCA.

La TVB sera étendue sur tout le territoire de Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'élaboration du PLU communautaire, de 2011 à 2013. Cette extension de la TVB sera réalisée en relation avec le schéma régional de cohérence écologique et les grandes structures voisines : les autres communautés de communes, le Parc Naturel Régional, le Parc National du Mercantour. Parallèlement, sur la base de la TVB élaborée en 2009, des actions concrètes sont déjà initiées : par exemple la restauration du canal des arrosants en milieu urbain et périurbain sur un linéaire de 4 000 mètres qui permettra de créer un nouveau lieu de nature en ville et un corridor écologique reliant deux zones Natura 2000, aujourd'hui déconnectées écologiquement.

Résultats

- Connaissances fonctionnelles pour la prise en compte des corridors écologiques
- Restauration des corridors écologiques
- Sensibilisations des particuliers.
- Conservation de la biodiversité
- Amélioration de la qualité paysagère des espaces
- Accroissement de la richesse biologique

POUR PLUS D'INFORMATION

www.nicecotedazur.org (rubrique urbanisme • PLU de Nice)

VAL MAUBUEE

Catégorie des communautés urbaines et d'agglomération



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Collectivité** : SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de Marne la Vallée / Val Maubuée 5, place de l'Arche Guédon 77207 TORCY MARNE LA VALLEE Cedex 1
- **Nombre d'habitants** : 85 869 hab.
- **Superficie** : 3 800 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, transport et liaison douce, parcs et forêts, voirie, logement, réseaux
- **Zones protégées** : BIOTOPE
- **ZNIEFF** : type 1 et type 2



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Situé à 8 km à l'est de Paris, et au nord de la Seine et Marne (77), le Val Maubuée, secteur 2 de Marne-la-Vallée comprend 6 communes :

- | | |
|---------------------|-----------|
| – Champs-sur-Marne | – Lognes |
| – Croissy-Beaubourg | – Noisiel |
| – Emerainville | – Torcy |

L'agglomération a été créée en 1972 pour rééquilibrer le développement de l'Île-de-France vers l'Est. Les 6 communes ont su préserver la richesse de leur patrimoine culturel et un environnement qui compte plus de 40% d'espaces verts



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION »

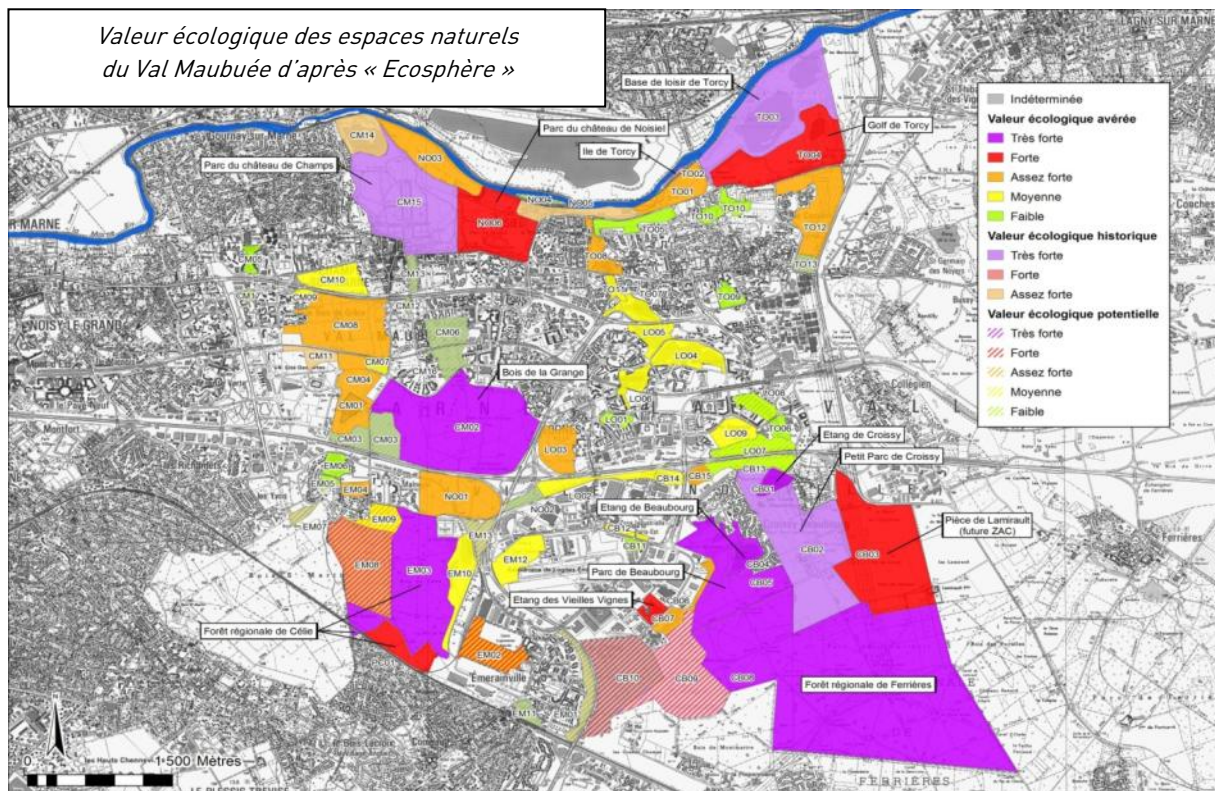
Nom de l'action :	Diagnostic écologique du Val Maubuée
Structure chargée de la mise en œuvre :	San Val Maubuée
Services de la collectivité associés :	Services urbanisme, des infrastructures et des parcs et forêts
Contacts :	➤ Magalie GORCE, urbanisme Tél : 01 60 42 24 24 Mail : m.gorce@san-valmaubuee.fr ➤ Valérie OLIVIER, infrastructures Tél : 01 60 42 24 24 Mail : v.olivier@san-valmaubuee.fr ➤ Christian HAÏSSAT, parcs et forêts Tél : 01 60 42 24 24 Mail : c.haissat@san-valmaubuee.fr
Budget / Financement :	65 000 €
Partenaires financiers :	Urbanisme Espaces verts Assainissement / Infrastructures Communication
Partenaires techniques :	AEV, DDT, ONF, Communes, EPAMARNE, CAUE 77, MNHN, Université Paris 1, Association chasseurs MLV, Association RENARD, DRIEE, Natureparif
Date de début de l'action :	2008
Date de fin prévue :	2010 fin de l'étude, fin du projet 2013 pour sa partie théorique SCOP (Schéma de Cohérence et d'Orientation Paysagère) et sur 10 ans pour son application.

Objectif

- Concilier le développement urbain, paysage et environnement
- Alimenter l'ensemble des réflexions engagé sur l'aménagement
- Identifier des éléments majeurs du patrimoine « naturel »
- Analyser et hiérarchiser les enjeux environnementaux et réglementaires
- Etablir le schéma général de préservation et de valorisation du patrimoine « naturel »
- Définir les grandes orientations de gestion et des usages « urbains »
- Prescription environnementales pour les futures zones urbaines

Mesures mises en œuvre

- La réalisation du diagnostic écologique a permis la description de principaux enjeux de gestion, aménagement ou enjeux :
- Poursuite et développement de la gestion différencié des espaces verts
- Travail sur la réhabilitation des plans d'eau et des berges
- Mise en place de 3 ruchers sur le territoire
- De nichoirs dans le cadre de la réhabilitation des Bords de Marne
- De pièges à phéromones pour la protection écologique des marronniers
- Suivi écologique des plans d'eau
- Mise en place d'une équipe 5 agents de l'environnement assurant la communication et la préservation des espaces verts au public
- De 3 passerelles à batraciens
- D'un protocole de suivi pour l'inventaire (grande faune, flore, hérisson/écureuil, papillons, batraciens)
- Organisation d'une journée d'initiation autour de la connaissance et la préservation de l'environnement
- Mise en place d'un plan de gestion SCOP (Schéma de Cohérence et d'Orientation Paysagère) sur l'ensemble du territoire, développé dans le cadre d'un programme européen EUROSCAPES dont le SAN est le chef de file.



Résultats

Il est encore trop tôt pour interpréter les résultats avec précision, même si l'on peut d'ores et déjà constater la progression de la biodiversité consécutive à la gestion différenciée, notamment autour des plans d'eau et sur les prairies.

Un travail de réflexion sur la mise en place d'indicateurs de la biodiversité permettra d'avoir une vision plus précise des résultats obtenus. Les impacts pourront également être évalués à travers le suivi des inventaires faune/ flore (2011/2012 année de référence).

POUR PLUS D'INFORMATION

Pour le programme EUROSCAPES

www.euroscapes-eu.org

Pour le SCOP

www.sanvalmaubuee.fr



*La prise en compte des habitants dans
une gestion harmonieuse et durable du
territoire. © Myriam Tisseran*

Liste des villes candidates au concours 2011

Villes	Catégorie	Nombre d'habitants	Région	Département
Annecy	2	52 000	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Aulnoy-lez-Valenciennes	1	7 500	Nord-Pas-de-Calais	Nord
Bayonne	2	45 722	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques
Blanquefort	1	15 300	Aquitaine	Gironde
Bozouls	1	2 795	Midi-Pyrénées	Aveyron
Brest Métropole Océane (CU)	5	208 386	Bretagne	Finistère
Cassis	1	7 942	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Bouches-du-Rhône
Cergy-Pontoise (CA)	5	192 451	Ile-de-France	Val-d'Oise
Chauconin-Neufmontiers	1	2 560	Ile-de-France	Seine-et- Marne
Chenôve	1	15 500	Bourgogne	Cote-d'Or
Clermont-Ferrand	3	139 006	Auvergne	Puy-de-Dôme
Condette	1	2 565	Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais
Coudekerque-Branche	2	24 200	Nord-Pas-de-Calais	Nord
Courbevoie	2	85 054	Ile-de-France	Hauts-de-Seine
Dunkerque (CU)	5	198 000	Nord-Pas-de-Calais	Nord
Eragny-sur-Oise	1	16 825	Ile-de-France	Val-d'Oise
Feyzin	1	9 357	Rhône-Alpes	Rhône
Gap	2	38 584	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Hautes-Alpes
Issy-les-Moulineaux	2	64 069	Ile-de-France	Hauts-de-Seine
Les lacs de l'Essonne (CA)	5	58 877	Ile-de-France	Essonne

Villes	Catégorie	Nombre d'habitants	Région	Département
Les Mureaux	2	32 614	Ile-de-France	Yvelines
Maurecourt	1	4 200	Ile-de-France	Yvelines
Mont de Flandres - Plaine de la Lys (CC)	4	32 868	Nord-Pas-de-Calais	Bailleul
Montlouis-sur-Loire	1	10 734	Centre	Indre-et-Loire
Montpellier	3	252 998	Languedoc-Roussillon	Hérault
Nice Côte d'Azur (CU)	5	535 543	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Alpes-Maritimes
Noisy-le-Sec	2	39 000	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis
Pays d'Evian (CC)	4	31 101	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Pont-du-Château	1	10 740	Auvergne	Puy-de-Dôme
Saint-Germain-en-Laye	2	43 207	Ile-de-France	Yvelines
Saint-Léonard-de-Noblat	1	5 000	Limousin	Saint-Vienne
Saint-Nolff	1	4 766	Bretagne	Morbihan
Saint-Orens-de-Gameville	1	10 800	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne
Seignanx (CC)	4	24 024	Aquitaine	Landes
Toulouse	3	439 553	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne
Val d'Ille (CC)	4	19 000	Bretagne	Ille-et-Vilaine
Val Maubuée (SAN)	5	85 869	Ile-de-France	Seine-et-Marne
Vallée du Sausseron (CC)	4	8 500	Ile-de-France	Val-d'Oise
Villeneuve-d'Ascq	2	63 531	Nord-Pas-de-Calais	Nord
Vitry-sur-Seine	2	84 350	Ile-de-France	Val-de-Marne

CA = communauté d'agglomération

CC = communauté de communes

CU = communauté urbaine

SAN = syndicat d'agglomération nouvelle

Abréviations et acronyme

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ANR : Agence Nationale de la Recherche
AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (ex ZPPAUP)
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CBN : Conservatoire botanique national
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPU : Droit de Préemption Urbain
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENF : Espaces naturels de France
ENS : Espace naturel sensible
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRB : Fondation pour la recherche sur la biodiversité
FSE : Fonds social européen
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement



LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
Norme BBC : Bâtiments Basse Consommation
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PAEN : périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
PPR : Plan de prévention des risques
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC : Site d'intérêt communautaire
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
ZAD : Zone d'Aménagement Différé
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitat)

Partenaires du projet

Un évènement co-organisé par



Sous le haut patronage de



Avec le soutien de



Avec le partenariat de



Avec le soutien technique de



Natureparif
Agence régionale pour la nature
et la biodiversité en Ile-de-France

84, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. 01 75 77 79 00

contact@natureparif.fr

www.natureparif.fr



Le projet bénéficie du soutien de LIFE, un programme de l'Union européenne. Depuis 1992, LIFE a co-financé quelques 2750 projets, contribuant à la protection de l'environnement à hauteur d'environ 1,35 milliard d'euros.